



Une citoyenne de seconde zone : l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne de Glencore

Mémoire

Évelyne Corriveau

Maîtrise en criminologie - avec mémoire
Maître ès arts (M.A.)

Québec, Canada

Une citoyenne de seconde zone : l'expérience vécue des citoyens et citoyennes
de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne de Glencore

Mémoire

Évelyne Corriveau

Sous la direction de :

Stéphane Leman-Langlois, directeur de recherche

Résumé

Entre 2018 et 2020, la réalisation et la publication de deux recherches s'intéressant à la quantification de certains contaminants présents sous les ongles d'enfants puis d'adultes de la ville de Rouyn-Noranda au Québec secoua la population locale. On constata des taux absurdes d'arsenic, de plomb et de cadmium sur le bout des doigts de citoyens et citoyennes, bien au-delà des taux maximums recommandés. Malgré ce constat, l'entreprise responsable de la propagation de ces polluants, la fonderie Horne de Glencore, poursuivit ses activités à plein régime et célébra ses 95 ans auprès de sa communauté. Une mobilisation citoyenne impressionnante s'observa par l'organisation de manifestations, l'écriture de mémoires ou la publication de lettres ouvertes dans les journaux. Un plan de réduction des émissions d'arsenic fut adopté par le gouvernement provincial en mars 2023, visant certes une diminution des rejets d'arsenic, sans se soumettre toutefois à la norme québécoise en vigueur. La destruction du quartier longeant la fonderie est à venir, ainsi que la relocalisation de 80 ménages.

Cette étude qualitative explore les représentations sociales des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda à l'égard de l'industrie emblématique ainsi que des acteurs impliqués. À travers l'utilisation d'entretiens semi-dirigés, les perceptions, croyances et émotions de quinze résidents et résidentes furent recueillies. Les résultats dévoilent une diversité de points de vue reflétant des degrés variables d'inquiétude concernant les risques environnementaux et sur la santé associés à la Horne, ainsi que des opinions divergentes de l'impact de cette installation sur l'économie locale. Les citoyens expriment également ressentir de la négligence et de l'indifférence de la part de l'État, contribuant ainsi à un désengagement progressif d'une partie de la population devant l'enjeu. Cette étude souligne le manque de ressources disponibles pour les personnes subissant des torts de la part d'une industrie, que l'on nommera ici *victimes environnementales industrielles*, afin de faire cesser la situation de compromission et d'obtenir réparation.

Tables des matières

Résumé	ii
Tables des matières	iii
Remerciements	v
Introduction	1
Chapitre 1 Victimisation et dégradation environnementale industrielle	4
1. La victimologie	4
1.1 Typologie des personnes victimes selon Wemmers	7
1.2 La victimologie environnementale	10
1.2.1 Victimes économiques et victimes industrielles	11
1.2.2 Répercussions individuelles et coûts sociaux de la victimisation environnementale	15
1.2.3 Représentations sociales de la pollution industrielle	16
1.3 Terrain à l'étude : la fonderie Horne de Glencore	18
1.3.1 Historique	18
1.3.2 Depuis la réalisation des entretiens de juin et juillet 2023	25
1.4 Problématique	26
Chapitre 2 Méthodologie	29
2.1 Comprendre l'expérience individuelle de victimisation	29
2.1.1 L'entretien semi-dirigé	30
2.1.2 Population cible et critères d'inclusion	31
2.1.3 Échantillonnages non probabiliste et boule de neige	32
2.1.4 Modalités de recrutement	32
2.2 Analyse thématique de contenu	33
Chapitre 3 Vivre dans un environnement toxique	34
3.1 Profils sociodémographiques des participant.e.s	34
3.2 Représentations sociales des divers acteurs impliqués	35
3.2.1 La ville de Rouyn-Noranda	35
3.2.2 La fonderie Horne	37
3.2.2.1 Son rôle économique	38
3.2.2.2 Son rôle social	42
3.2.2.3 Son rôle identitaire	43
3.2.3 L'État	45
3.2.3.1 Le gouvernement provincial	45
3.2.3.2 Le gouvernement municipal	51
3.2.4 La justice	52
3.2.5 La mobilisation citoyenne	53
3.2.6 La couverture médiatique	57
3.2.7 Représentations sociales de la dégradation environnementale industrielle	59
3.3 La victimisation environnementale	61
3.3.1 Perception négative du mot victime	61
3.3.2 Reconnaissance partielle d'être victimisé.e	63
3.3.3 Se sentir victimisé	64
3.4 Les répercussions de la victimisation environnementale	65
3.4.1 Les effets potentiels ou réels sur la santé physique	65

3.4.2 Les contraintes	66
3.4.3 Les effets sur la santé mentale (qualité de vie et bien-être)	67
3.4.3.1 Les effets directs sur le bien-être	68
3.4.3.2 Les effets indirects sur le bien-être	69
3.5 La fonderie Horne : un cas de violence structurelle ancrée	77
Chapitre 4 La fonderie, l'état et la citoyenne de seconde zone	79
4.1 « J'ai vraiment senti qu'on avait un rapport de violence conjugale avec la fonderie »	79
4.2 « C'est du GHB dans une bière »	82
4.3 « Y'a tu moyen de revendiquer sans être condescendant ? »	84
4.4 « Je me sens comme une citoyenne de seconde zone »	86
4.5 « Être victime, c'est comme si on n'avait pas de contrôle sur une situation »	87
Conclusion	91
Références	96
Annexe A. Émissions de soufre	106
Annexe B. Formulaire de recrutement	110
Annexe C. Affiche de recrutement et texte partagé sur le réseau social <i>Facebook</i>	111
Annexe D. Courriel de refus	112
Annexe E. Formulaire de consentement	113
Annexe F. Protocole d'entretien	116
Annexe G. Fiche signalétique	117
Annexe H. Guide d'entrevue	118

Remerciements

Un immense merci aux participantes et participants à la recherche. Merci pour votre temps ainsi que pour le partage de votre histoire.

Merci à toute l'équipe de la bibliothèque de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, plus particulièrement à Pierre, d'avoir mis à ma disposition un local et de m'avoir offert un accès à de la documentation fort pertinente.

Merci à Stéphane, mon directeur de recherche, d'avoir suscité mon intérêt pour des sujets moins conventionnels en criminologie à l'UL. Merci pour ton précieux accompagnement tout au long du processus de rédaction ainsi que pour tes retours rapides. Merci de laisser à tes étudiantes et étudiants la liberté d'écrire sur des sujets qui les passionnent, sans pression, sans obligation d'orientation. J'apprécie sincèrement.

Merci à la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour l'organisation de retraites de rédaction très productives et permettant des rencontres enrichissantes. Merci aussi à l'Association des étudiant.e.s en criminologie aux cycles supérieurs à l'Université Laval pour l'instauration d'un sentiment d'appartenance chez les étudiant.e.s.

Merci à mes proches ainsi qu'à Alex pour le support inconditionnel, particulièrement lors de crises existentielles.

*Depuis quelques mois, les habitants de Rouyn-Noranda entendent parler de pollution. Même s'ils la subissent, la voient ou la sentent depuis **cinquante ans**, plusieurs en étaient rendus à croire que c'était une chose normale, inévitable et fatale, sans se rendre compte jusqu'à quel point cette dégradation de leur environnement pouvait affecter la qualité de leur vie quotidienne et de leur santé. Une importante portion de la population avait fini par se résigner à cette situation devant les affirmations d'une petite minorité qui cachait de nombreux faits sur la gravité de la situation, sous prétexte de ne pas faire peur au "populo" et qui brandissait l'épouvantail de la mort de l'économie de Rouyn-Noranda si on essayait de changer cette situation, faisant croire qu'il était impossible de concilier l'activité minière et le respect de l'environnement. Suite à l'action et à la campagne d'information menées par le Mouvement anti-pollution secteur Rouyn-Noranda, les citoyens des villes-sœurs refusent maintenant de se résigner sans mot dire, refusent de continuer à se fermer les yeux et exigent que l'industrie prenne ses responsabilités et se préoccupe du droit des citoyens à un environnement sain. (Cinq-Mars, Potvin, Savard, 1976 : p. 4. Repéré dans Savard, 1978 : p.84-85).*

As finite resources dwindle within these regions and they approach the end of this chapter in their lives, there is a notion of either fight or flight; to deny their cultural identity as industrial communities and morph into something else, or to be drained of life and become the proverbial ghost town (Sutton, 2020: p.2).

Introduction

Les activités industrielles et la pollution qui en résulte sont reconnues, par la grande majorité des scientifiques, comme entraînant des répercussions sur l'environnement (York et coll., 2003; Vohra et coll., 2021; Jacques-Bérubé, 2022). Le réchauffement climatique, la pollution de l'air et de l'eau, la disparition de certaines espèces animales et végétales sont des exemples concrets des conséquences des activités des industries. En plus des effets néfastes sur la faune et la flore, les rejets de polluants dans l'air augmentent les risques chez l'humain de développer diverses problématiques respiratoires ou même de cancer (Institut national de santé publique du Québec, 2022). Bien que ces conséquences potentielles soient connues et documentées, les industries poursuivent leurs activités, comme elles sont considérées comme nécessaires, produisant de l'emploi et contribuant au développement économique de leur région (Natali, 2019).

Afin de limiter les dégâts, des seuils de pollution *acceptables* ont été établis dans certains pays, provinces ou états, souhaitant encadrer les rejets de contaminants. Ces seuils maximaux sont peu efficaces pour diverses raisons. D'abord, il n'existe pas ou peu de contrôle externe s'assurant que les industries respectent les normes environnementales, comme il existe des patrouilleurs s'assurant du respect des codes pénaux. De plus, lorsque le non-respect d'une norme environnementale est constaté, les sanctions mises en place sont généralement clémentes envers les industries, et le sont particulièrement envers les multinationales peu affectées par des amendes représentant une partie minime de leurs actifs. Les compagnies richissimes dépensent des fortunes annuellement en avocats et en remboursement pour pénalités à l'État. Selon certains, les sanctions existantes seraient insuffisantes pour dissuader les industries (Epstein, 2010; Jaworski, 2010; Tshiamala Banungana, 2018). Enfin, les gouvernements n'appliquent pas rigoureusement et équitablement les lois environnementales. Des autorisations ministérielles permettent à certaines industries une exemption de se plier aux normes. Ainsi, puisque la pollution au-delà des seuils est autorisée, des lois visant la protection de l'environnement telle que la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui garantit entre autres aux Québécois le droit de vivre dans un environnement sain et la protection de l'environnement dans lequel ils vivent, ne peut être appliquée (Vega Cardenas & Vega, 2016) ; Skinnider, 2011). Bref, la pollution industrielle, même lorsqu'elle entraîne des conséquences néfastes sur l'environnement

et l'humain, demeure souvent impunie, comme la plupart des activités industrielles se trouvent légalisées (Tshiamala Banungana, 2018). Quels sont donc les recours possibles des personnes victimes de ses conséquences ? Et qui sont ces personnes victimes ? Leur identification serait en partie subjective et ainsi déterminée par les personnes elles-mêmes, tout en nécessitant une preuve concrète et objective d'avoir subi des torts (White, 2011). Ainsi, il appartiendrait aux personnes subissant les effets de crimes environnementaux de s'identifier comme victimes. Or, ces personnes victimes seraient difficilement identifiables, puisque les individus touchés n'ont pas nécessairement conscience d'être ou d'avoir été victimes, en plus d'être souvent nombreuses pour un même événement (Skinnider, 2011).

La situation médiatisée de la fonderie Horne de Rouyn-Noranda, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec, est captivante pour certaines de ses particularités. Une situation de codépendance entre l'industrie et sa région d'accueil semble perdurer depuis **bientôt cent ans**. La région a été développée industriellement vers 1920 lorsque l'on constata que le sol contenait du cuivre en importante quantité ainsi que de l'or, d'où la création de la fonderie (ICI.Radio-Canada.ca, 2017). En 2023, la fonderie Horne offre un salaire compétitif variant de 100 000\$ CAD à 150 000\$ CAD à environ 600 employé.e.s, en plus de contribuer à l'essor de petites entreprises et au financement de la ville (ICI.Radio-Canada, 2022). La fonderie possède une *permission* du gouvernement québécois de dépasser les normes environnementales en rejet de métaux lourds. Ces émissions de métaux rejetés dans l'air, qui se retrouvent dans les sols, entraînent des répercussions documentées sur la santé des citoyens et citoyennes (Bilodeau, 2019; Institut national de santé publique du Québec, 2022) ainsi que sur l'environnement, la faune (Bordeleau, 2016) et la flore (Kessler-Nadeau, 2021). La publication des résultats d'études réalisées en 2018 et 2019 démontrant les effets néfastes sur la santé de la présence de polluants en forte concentration causa une onde de choc, résultant en des tensions entre membres de la population selon les valeurs priorisées, et en une mobilisation citoyenne importante (Fournier et Frigon, 2023 ; ICI.Radio-Canada.ca, 2022).

Des négociations ont eu lieu entre le gouvernement provincial et la fonderie sur son sort, de l'automne 2022 au printemps 2023, conséquemment à la grogne populaire et à la haute médiatisation du dossier dans les dernières années. Cette médiation avait laissé présumer des changements législatifs exigeant des baisses draconiennes des émissions rejetées, afin de respecter les normes environnementales québécoises de rejet d'arsenic et d'autres métaux dans l'atmosphère (ICI.Radio-Canada.ca, 2022). En mars 2023, le gouvernement provincial annonça plutôt l'éventuel déménagement de 200

logements situés près de la fonderie, dans l'objectif de créer une *zone tampon*, dans le but de réduire l'exposition de la population du quartier Notre-Dame, le quartier voisin de la fonderie, aux polluants. Le gouvernement provincial proposa la réduction des émissions d'arsenic sur cinq ans, avec l'objectif d'atteindre un taux moyen de rejets à 15ng/m³, un taux 5 fois plus élevé que la norme québécoise environnementale.

Ce mémoire a pour sujet la victimisation environnementale, un concept en construction. Plus précisément, l'objet du mémoire est de recueillir l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda en lien à la fonderie Horne. Cette recherche tente de recueillir les divers points de vue et souhaite sortir des positions polarisantes du *pour ou contre* la poursuite des activités de la fonderie Horne ainsi que d'en illustrer les nuances. Elle vise ainsi à mieux comprendre les divers enjeux vécus par la population locale, à recueillir leurs inquiétudes et leurs souhaits pour l'avenir. Ce mémoire est une photographie du vécu des citoyennes et citoyens à un moment précis, entre juin et juillet 2023.

Ce mémoire contient quatre chapitres. L'état des connaissances sur la victimologie environnementale ainsi qu'un sommaire de la situation de Rouyn-Noranda et de son industrie sont abordés dans le premier chapitre. Les méthodes utilisées pour documenter et analyser l'expérience de vie sont présentées au deuxième chapitre. Les résultats, incluant des extraits des propos des personnes rencontrées, se situent au troisième chapitre. Une discussion concernant ces résultats se trouve au quatrième chapitre, et est finalement suivie d'une brève conclusion incluant quelques recommandations pour les acteurs et actrices impliqué.e.s.

Chapitre 1 Victimisation et dégradation environnementale industrielle

Ce chapitre présente le sujet de l'étude, la problématique de recherche, l'objet d'étude ainsi que la pertinence scientifique et sociale.

1. La victimologie

Le concept de *victime* change selon l'époque, le lieu, mais aussi les perceptions de chaque individu. Selon Wemmers (2003), le mot victime apparaît dans les écrits dès le 17^e siècle. À cette époque, le mot était utilisé pour décrire des gestes causant à une personne une souffrance physique, des blessures graves, lors de torture ou de mise à mort. Au 18^e siècle, la présence de douleur ou de traces physiques n'était plus essentielle à l'utilisation du mot. La personne victime devient un individu subissant la malveillance, l'animosité, la hargne d'autrui (Wemmers, 2003). De nos jours, le statut de victime est associé à une souffrance générale. La victime doit vivre cette souffrance, mais aussi la reconnaître pour recevoir cette étiquette. La victime peut souffrir conséquemment à un acte vécu directement ou indirectement. Ainsi, une personne assassinée est considérée comme une victime directe, alors que les proches de cette victime d'homicide entrent la catégorie de victimes indirectes (Wemmers, 2017).

Les chercheurs et chercheuses ont développé le concept de victime dès les années 1930, la plupart des études portant sur les crimes contre la personne de gravité supérieure, comme les homicides (Wemmers, 2003). Le terme *victimologie* a été nommé et défini pour la première fois par Frederick Wertham, psychiatre étasunien, à la fin de la décennie 1940 (Fattah & Mzouji, 2010). Paradoxalement, à cette époque, les recherches sur les victimes portaient principalement sur le criminel. On souhaitait comprendre et identifier une personnalité criminelle typique, capable de commettre ces gestes violents et cruels. Les chercheurs et chercheuses, qui n'avaient pas en tout temps accès aux individus ayant commis des délits, puisqu'en cavale, déjà incarcérés ou décédés, ont pensé soutirer des informations en s'adressant aux personnes victimes.

Quelques décennies plus tard, les chercheurs et chercheuses en victimologie s'intéressèrent à la dynamique du criminel et de sa victime. La victime se retrouvait, selon cette conception, indissociable de son agresseur et une loi devait absolument avoir été enfreinte pour que l'on reconnaisse le statut de la personne victime (Wemmers, 2017). La victime fut régulièrement identifiée comme provocatrice et ainsi en partie

responsable de sa propre victimisation, figurant parmi les causes du crime contre la personne (Fattah & Mzouji, 2010).

En quoi est-il nécessaire de définir et d'étudier la victime comme objet, en dissociation de son agresseur et hors des codes pénaux ? D'abord, les codes de lois sont en constante évolution, se transformant selon les mœurs et valeurs prônées par une société. Ainsi, au Québec, le Code criminel canadien et le Code civil québécois ont subi de nombreuses modifications depuis leur adoption. Les codes de règles et de lois diffèrent d'ailleurs d'une institution à l'autre, d'une province à l'autre, d'un pays à l'autre, selon les politiques sociales, l'évolution technologique et bien d'autres facteurs, occasionnant des changements dans le statut officiel de la victime. À titre d'exemple, jusqu'en 1982, une femme canadienne mariée ne pouvait pas, selon la législation, subir un viol de la part de son mari, celle-ci étant assujettie aux désirs charnels de son époux (Code criminel canadien, 1982). Depuis ce changement législatif, cette même femme peut poursuivre son mari en justice pour agression sexuelle, être reconnue comme victime et devoir se prononcer au tribunal comme témoin. Les changements sociaux précèdent souvent les changements législatifs, d'où la nécessité de remettre en question les concepts préétablis comme celui de victime (South et col., 2016).

La définition du concept de victime n'en demeure pas consensuelle au sein d'institutions partageant le même territoire. La victime est par exemple décrite par le ministère de la Justice au Canada comme étant un particulier qui a subi des dommages ou des pertes à la suite d'une infraction (Charte canadienne des droits des victimes, 2015). Une victime doit ainsi avoir subi des torts à la suite d'un événement reconnu comme criminel, sans toutefois qu'il soit nécessaire que l'infraction soit poursuivie en justice. Au sein de ce même système, lorsqu'il y a plainte policière et que l'infraction se rend à la cour, la victime agit à titre de témoin. L'État intervient entre le prévenu et la personne victime et détermine une sanction. La Couronne tient généralement compte des intérêts de la victime, mais les sanctions prévues au Code criminel demeurent rigides et ne correspondent pas toujours aux souhaits des personnes concernées (Desrosiers et coll., 2020). D'autres définitions du concept de victime seront présentées plus loin.

La victimologie a évolué durant les dernières décennies, notamment à la suite des efforts de la définir comme une science autonome et empiriquement valide (Groenhuijsen, 2007 ; Fattah & Mzouji, 2010). Elle devient sujette d'intérêt dans la revue *Criminologie*, revue québécoise qui célébra son cinquantième anniversaire en 2018. Depuis la création de la revue, 89 articles se sont intéressés aux victimes (Rossi & Gaudreault, 2018). Les sujets concernant la victimologie y sont variés : les victimes de

violence conjugale ; la justice réparatrice ; la dualité agresseur / victime ; les victimes de crimes économiques ; la violence entre conjoints âgés, la violence militaire, les victimes d'actes criminels et leur place au sein des instances judiciaires et pénales ; ainsi que l'indemnisation de ces dernières (Rossi & Gaudreault, 2018).

Rossi et Gaudreault (2018) abordent l'instrumentalisation du discours des victimes à la cour ainsi que la difficulté de celles-ci d'être crues, leurs paroles se retournant parfois contre elles conséquemment au stratagème d'avocats jonglant avec la preuve. Les chercheuses constatent l'existence de deux courants en victimologie. Le premier, qui est le type le plus présent dans la revue *Criminologie*, a pour intérêt la prévention de la criminalité. Il s'agit de prédire le crime et de viser ainsi la réduction au maximum de la criminalité, telle que définie dans les codes pénaux. Ce courant vise aussi la sécurité de tous via la prévention. Rossi et Gaudreault (2018) critiquent ce type de victimologie qui est à lui seul incomplet, car trop semblable à ce qui est déjà étudié en criminologie. On s'intéresse encore une fois aux personnes qui commettent des infractions aux codes pénaux en amont, sans se préoccuper de leurs victimes à la suite des actions posées.

Le deuxième courant victimologique se préoccupe des victimes après l'infraction. Ce courant vise l'apaisement des souffrances via l'aide apportée, qu'il s'agisse d'écoute, de soutien, de mesures de réparation des torts causés ou autres. Cette conception de la victimologie vise la reconnaissance des personnes victimes et de ce qu'elles ont vécu (Rossi et Gaudreault, 2018). On s'intéresse à ce qui se passe **après** qu'un comportement ait eu lieu. Rossi et Gaudreault (2018) constatent le peu d'écrits publiés dans la revue sur certaines catégories de victimes, dont les individus les plus vulnérables comme les personnes itinérantes ou immigrantes.

Notons que ces deux types de victimologie se concentrent généralement sur les victimes d'infractions aux codes pénaux ou criminels ; donc, un comportement entraînant des dommages et une souffrance chez une personne, mais n'étant pas proscrit par une loi, n'est pas reconnu par la victimisation *légale*. Ce type de dépendance au droit est extrêmement courant en criminologie, mais entraîne des problèmes particuliers en matière de dommages environnementaux. En effet, ces dommages sont diffus, tout en affectant des quantités massives de personnes. Or, traditionnellement, les *crimes* ciblent plutôt un nombre très restreint de personnes, voire une seule, mais avec un dommage maximal. Nous reviendrons ci-dessous à cette question fondamentale.

Les autrices de l'article *Cinquante ans de victimologie. Quelle place pour les victimes d'actes criminels dans la revue Criminologie de 1968 à aujourd'hui ?* ne

mentionnent aucunement la présence de victimologie environnementale dans leur recension des sujets abordés en victimologie (Rossi & Gaudreault, 2018). Quinze articles d'un numéro spécial de cette même revue en 2016 portaient toutefois sur la criminalité environnementale, dont certains abordent la place des victimes environnementales, par exemple la prolongation du colonialisme et ses effets sur les personnes autochtones et l'environnement (Farget, 2016), ainsi que les mesures de réparation envers ce type de personnes victimes (Hall & Dubois, 2016). D'autres articles ont abordé le concept de *criminalité verte* ou de *criminalité environnementale*, se concentrant sur sa définition et son explication (Manirabona & Koutouki, 2016). Bref, la victimologie environnementale est peu présente dans les écrits scientifiques au Québec (Hall & Dubois, 2016).

L'intérêt pour les victimes environnementales est aussi en émergence à l'extérieur de la province. On s'intéresse à la définition du concept de crimes environnementaux, aux possibilités de réparation dans les tribunaux et à l'extérieur de ceux-ci (Vande Walle, 2016 ; Lynch, Stretesky, 2001 ; Williams, 1997). Natali (2019), chercheur italien, s'est intéressé à une population espagnole précise subissant les effets de la pollution industrielle. Nous reviendrons plus tard à cet article qui inspira la présente recherche.

1.1 Typologie des personnes victimes selon Wemmers

Certain.e.s chercheurs et chercheuses se sont questionné.e.s quant à l'identification des personnes victimes. Qui sont-elles ? Comment les identifier ? De quoi sont-elles victimes ? Trois grandes catégories de victimologie sont recensées par Wemmers (2017) : la victimologie s'intéressant aux victimes de crimes administrés par un code pénal, qui correspond avec la *victimologie de prévention de la criminalité* présentée par Rossi et Gaudreault (2018) ; la victimologie définie par les torts vécus selon la Charte des droits et libertés ; ainsi que la victimologie générale qui inclut toutes les victimes, même celles subissant des torts d'une partie non humaine. Les paragraphes suivants visent la précision et la distinction de ces trois types de victimologie.

La victimologie s'intéressant aux victimes de crimes administrés par un code pénal (ou « victimes légales ») : Selon ce type de victimologie, une infraction à une loi pénale doit avoir été commise pour qu'en résulte une victime. L'infraction doit nécessairement faire partie du code en question, être dénoncée, puis retenue par les acteurs du système judiciaire enregistrant la plainte. Les victimes sont reconnues par ces mêmes acteurs travaillant au sein du système judiciaire. Ce type de victimologie possède plusieurs défauts dans la considération des personnes victimes en matière

environnementale. Les personnes victimes qui souhaitent dénoncer l'acte, soit pour faire cesser la situation de victimisation, pour obtenir réparation, pour que l'infracteur soit puni ou autres raisons font face à un problème de taille : le lien causal entre la pollution émise par une industrie et les répercussions vécues par les personnes victimes demeure difficile à prouver. Au Québec, toute poursuite civile ou criminelle nécessite un élément de preuve tangible. Un dommage doit avoir été causé afin d'enclencher des procédures judiciaires (Vega Cardenas & Vega, 2016). Malheureusement pour les victimes, l'exposition à la pollution cause généralement des torts à long terme et peu d'effets sont perceptibles à court terme. À titre d'exemple, les répercussions de l'exposition à l'amiante n'étaient pas connues jusqu'à ce que des symptômes soient identifiables chez les employés des mines, où fut constatée l'apparition de troubles pulmonaires après plusieurs années d'exposition. La tumeur, du nom de mésothéliome, fut étudiée à la suite du constat de problèmes de santé similaires chez de nombreux travailleurs et travailleuses de cette industrie (Berman et Crump, 2008). Il est extrêmement difficile pour un citoyen ou une citoyenne de faire la preuve qu'un contaminant entraîne des conséquences sur sa santé et sur l'environnement (Vega Cardenas & Vega, 2016). Par ailleurs, plusieurs industries réalisent leurs activités quotidiennes de manière tout à fait légale, puisque leurs activités ne sont pas proscrites ou parce qu'elles possèdent des autorisations d'aller au-delà des limites établies. Les personnes subissant les effets de la pollution industrielle se retrouvent alors face à un vide juridique, donc sans recours et sans reconnaissance de leur statut de victime. Bref, ce type de reconnaissance des personnes victimes d'un point de vue légal exclut toute personne n'ayant pas les connaissances, les moyens ou le temps nécessaires pour entreprendre des démarches judiciaires.

La victimologie définie par les torts vécus selon la Charte des droits et libertés (aussi « victimes légales ») : Cette victimologie s'inscrit selon la notion de *tort vécu*, défini par la Charte des droits et libertés en vigueur. Le Québec a effectué des modifications de sa Charte des droits et libertés de la personne en 2006, ajoutant le *droit à un environnement sain et respectueux de la biodiversité* (Thériault et Robitaille, 2011). Comme mentionné dans le paragraphe précédent, l'établissement de lien causal entre le geste identifié et les conséquences sur la santé ou l'environnement de la personne victime (les torts vécus) sont difficiles à établir. Bien que cette perspective soit pertinente puisqu'on s'intéresse davantage à la personne victime et à ses blessures qu'à l'infracteur, l'application concrète est similaire. Les personnes subissant des torts peuvent difficilement prouver le lien causal entre les conséquences vécues et les activités industrielles ou faire valoir leur droit à un « environnement sain ». Bref, il est

pratiquement impossible pour un citoyen ou une citoyenne d'être reconnue comme victime de crime environnemental selon la Charte des droits et libertés et donc d'avoir accès à des recours d'aide ou d'indemnisation.

La victimologie générale (victimes socio-légales) : La victimologie générale diffère des deux typologies précédentes. L'identification des personnes victimes ne se fait pas via la définition faite dans un code ou dans une charte. Cette victimologie s'intéresse à toute personne se reconnaissant comme victime, c'est-à-dire qui affirme vivre des répercussions dans une situation donnée. La subjectivité de l'individu détermine son statut (Wemmers, 2017 ; South et coll., 2016). Les personnes subissant des répercussions d'une conséquence naturelle, par exemple des pertes de biens ou d'êtres chers lors d'un tremblement de terre ou d'un ouragan, sont aussi des victimes selon cette conceptualisation (Wemmers, 2017).

De plus, les citoyens et citoyennes peuvent se considérer comme victimes même si elles ne subissent pas de tort dans l'immédiat, comme lorsqu'elles jugent que des répercussions auront lieu sur leur santé ou leur intégrité physique dans un futur proche ou éloigné. Cette conceptualisation de la victimologie prônant la subjectivité des individus ne propose pas de critères d'exclusion, donc toute personne peut s'identifier comme victime (South et coll., 2016; Wemmers, 2017). À l'inverse, toute personne peut choisir de ne pas s'identifier comme telle, même en vivant des répercussions observables.

La victimologie générale a une dimension humaniste. Elle déplore que les conséquences sociales et personnelles de la victimisation soient insuffisamment prises en compte par les autorités, les chercheurs, les professionnels de santé, quand elles ne sont pas l'objet d'un déni pur et simple, légitimant le mouvement associatif dont l'un des rôles est la sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics. Le but principal de la victimologie générale est l'accompagnement des victimes afin d'éviter toute survictimisation et de favoriser la reconstruction des victimes (Lopez, 2020 : 66).

La victimologie générale est fondée sur l'auto-reconnaissance de chaque personne et procure donc un sentiment d'empowerment aux individus concernés (Wemmers, 2017).

Cette typologie possède certaines failles. Certaines personnes ignorent ou refusent de reconnaître qu'elles subissent des conséquences alors que d'autres affirment subir des dommages causés par la même situation. D'autres personnes refusent aussi de se reconnaître comme victime, considérant le sens péjoratif associé au mot, identifiant les victimes comme faibles et passives. Selon ce modèle subjectif,

ces personnes ne seraient donc pas victimes, bien qu'un observateur neutre jugerait qu'elles ont subi des torts (définis juridiquement ou non). Auraient-elles droit aux mêmes recours et services que les autres ? Seraient-elles ostracisées parce qu'elles nient des faits reconnus par la majorité ? Par ailleurs, ce modèle est difficilement applicable. Par exemple, un service d'aide aux personnes victimes environnementales développé pour répondre aux besoins de celles-ci serait rapidement enseveli de demandes d'aide de toute sorte si le programme en question ne balisait pas son offre de service.

1.2 La victimologie environnementale

Skinnider (2011) constate la difficulté à identifier les personnes victimes environnementales. Comme proposé par Wemmers et sa typologie de la victimisation générale, on pourrait à première vue envisager que toute personne puisse être reconnue comme victime de la pollution engendrée par les activités industrielles. Certaines catégories de personnes subiraient davantage de torts objectifs, incluant les personnes non caucasiennes et les communautés plus pauvres (Skinnider, 2011), les personnes marginalisées et les communautés autochtones (Saad-Diniz & Gianecchini, 2021; Vegh Weis & White, 2020). Les personnes plus vulnérables affronteraient des délais plus longs lors de nécessité de nettoyer des sites pollués (Skinnider, 2011).

Les communautés autochtones, conséquemment au colonialisme et au racisme, ont d'ailleurs souvent été victimes de la destruction de leur environnement, en plus de la non-considération de leurs demandes liées à sa protection. Ces communautés seraient régulièrement ignorées et l'on prendrait des décisions sans les consulter concernant la construction d'industries ou le dépôt de déchets sur leur territoire par exemple, sans compter que les soins de santé y sont souvent de beaucoup inférieurs à ceux qui sont disponibles ailleurs au pays (Skinnider, 2011).

Comme toute autre victime, les victimes environnementales sont décrites comme ayant vécu ou vivant une souffrance (Vegh Weis & White, 2020). Pourtant, ces personnes sont souvent peu conscientes de la victimisation qu'elles subissent ainsi que de leur statut de victime, même lorsque des répercussions concrètes existent sur leur bien-être ainsi que sur leur santé, et ce quotidiennement (Wemmers, 2017 ; Skinnider, 2011). On constate que les personnes victimes ne sont soit pas conscientisées puisque leur territoire est exploité ainsi depuis longtemps ou que le phénomène est normalisé, voire banalisé. Ces personnes se croient protégées par l'industrie ou par leur gouvernement, qui s'assurerait que tous évoluent dans un milieu sain, ce qui n'est pas toujours le cas.

La recherche sur la victimologie environnementale est récente, puisqu'on ne s'intéresse que depuis peu à l'étude de l'écologie en sciences sociales (South et coll., 2016). Les perceptions des personnes concernées par les répercussions de la présence d'industrie ont peu été étudiées (Hall et Dubois, 2016). Lorenzo Natali, chercheur à l'école de droit de l'Université de Milano-Bicocca, en Italie, est précurseur en la matière. Il étudia l'expérience vécue des membres de la population de Huelva, au sud-ouest de l'Espagne, quant à la présence d'une usine polluante à proximité de la ville, en ajout aux multiples activités industrielles présentes dans la région. Natali réalisa des entretiens en utilisant des images de la ville avant et après l'instauration de l'industrie pour illustrer les effets de la pollution sur le paysage pour susciter la nostalgie et provoquer le dialogue chez les participants et participantes. Il observa une variabilité dans le discours de chacun et de l'incertitude quant aux prises de décisions futures.

Comme dans beaucoup de conflits socio-environnementaux, entre les personnes qui se disent favorables aux usines et à l'emploi et celles qui défendent la santé et l'environnement, le cas de Huelva révèle beaucoup plus que ces seuls objets de discorde et soulève plus largement des questions importantes relatives à l'identité (qui sont les habitants de ce territoire), au savoir (ce qu'ils savent), au pouvoir (ce qu'ils peuvent), au désir (ce qu'ils pourraient devenir) (Natali, 2019 : 555).

La recherche de Natali influence grandement la direction de ce mémoire. Ainsi, les questions identitaires, d'accès à l'information et les souhaits des participant.e.s ont été abordés lors des entretiens ; nous y reviendrons plus tard.

1.2.1 Victimes économiques et victimes industrielles

Avec l'industrialisation au 19^e siècle se développe l'idée que la pollution est un mal nécessaire au développement économique, favorisant ainsi les idéaux capitalistes plutôt que la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses des industries (Roberts et coll., 2008). Dans ces fabriques, la mauvaise qualité de l'air ou le contact avec des substances toxiques fait partie de la norme : l'employé.e accepte des conditions de travail médiocres, nuisibles à son métabolisme, en échange d'un salaire. Mais, de toute manière, les directeurs industriels n'avisent pas toujours leurs employé.e.s des effets néfastes des conditions de travail sur leur santé. C'est le cas de *United States Radium corporation*, qui engageait des jeunes femmes vers 1920 pour tracer les chiffres de montres avec une peinture composée de radium, substance hautement nocive causant le développement de cancers, menant à une mort rapide, douloureuse et inévitable. Bien que la compagnie ait été consciente de la toxicité de la peinture utilisée, les contremaîtres encourageaient les employées à lécher la pointe des pinceaux afin d'en effiler le bout entre le tracé de chacun des chiffres, afin que les traits soient plus précis.

Les femmes développèrent de graves symptômes, dont une nécrose de la mâchoire. Un médecin payé par la compagnie diagnostiquait à tort une syphilis, maladie incurable à l'époque, afin de gêner les femmes et de les faire taire. Quelques employées, nommées par les journaux les « radium girls », témoignèrent à la cour lors d'un procès contre la compagnie. Plusieurs décédèrent avant l'obtention d'un verdict (Cohen et Kim, 2017).

Les travailleurs et travailleuses avaient à l'époque peu de recours au changement des pratiques. Celleux qui manifestaient le désir de bénéficier de conditions plus saines au travail étaient menacé.e.s, congédié.e.s ou rétrogradé.e.s.

Lorsqu'on débute finalement l'étude des toxines rejetées par les industries, c'était davantage pour maintenir le niveau de production des travailleurs et travailleuses, celleux malades ou blessé.e.s ne pouvant pas être aussi performant.e.s. Selon Roberts, les taux d'exposition maximum aux diverses toxines furent ainsi instaurés dans les industries. Bien que les travailleurs et travailleuses soient quotidiennement exposé.e.s à ces toxines, le respect d'un taux maximum eut pour effet la banalisation de cette exposition.

Chemicals that are benign under one set of conditions may be highly toxic under different conditions. Health and disease are affected not only by specific chemical and biological exposures but by the arrangement of cities, the thickness of the ozone layer, and the larger biological and social community within which an individual resides. Contrary to the assumptions of early public health reformers, bodies cannot be walled off from their surroundings (Roberts et coll., 2008, p.655).

Roberts souligne l'incohérence de sortir l'humain de son contexte via la création de normes environnementales uniformes. Chaque humain posséderait un taux maximal individualisé d'exposition à un type de polluant selon ses facteurs individuels, comme son historique ou son état de santé, ainsi que selon l'environnement dans lequel il se trouve. Ainsi, une norme maximale provinciale ou fédérale de rejet d'un polluant X est nécessairement inadaptée à l'individu. À titre d'exemple, bien que l'on ait établi des seuils maximaux d'exposition aux nouveaux pesticides pulvérisés dans les champs en agriculture vers 1950-1970, de nombreux agriculteurs et agricultrices contractèrent diverses maladies. Certain.e.s, se promenant d'une ferme à l'autre ou utilisant divers produits simultanément subirent des répercussions sur leur santé malgré le respect des taux maximaux établis comme étant prétendument sécuritaires (Roberts et coll., 2008). Ozemy et Jarrell (2015) croient que toutes les industries polluantes devraient être reconnues et identifiées comme causant des torts aux citoyens et citoyennes résidant

près de l'établissement et en périphérie, puisque ces habitant.e.s sont plus à risque de développer des troubles ou maladies liées à l'exposition constante de polluants.

Comme expliqué par Wemmers (2017), les *bonnes* victimes seraient celles qui subissent des torts de manière totalement involontaire et qui, en conséquence, suscitent davantage l'empathie chez la population générale. Or, la fausse croyance selon laquelle les gens vivant près d'une industrie polluante le font par choix circule dans l'opinion populaire (David & Izaguirré-Falardeau, 2023; Ozymy & Jarrell, 2015). Dans des situations comme celle de la fonderie Horne, où l'industrie fait partie du paysage de la région depuis son industrialisation au début du 20^e siècle, la construction d'habitations à proximité visait à faciliter le déplacement des travailleurs. Ces quartiers longeant les industries sont généralement les quartiers populaires, abritant les minorités et les personnes plus pauvres (Ozymy et Jarrell, 2015), comme c'est le cas du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda.

La situation des travailleurs et travailleuses en entreprise a évolué depuis le siècle dernier. Avec le développement et la démocratisation de l'automobile, les employés ne vivent plus nécessairement à proximité de leur employeur. Les travailleurs et travailleuses industriels bénéficient de salaires élevés et donc des moyens financiers de vivre dans des quartiers mieux nantis loin de la pollution industrielle provenant de leur lieu de travail. Bref, les habitant.e.s d'un quartier situé près d'une industrie ne font pas assurément le choix éclairé de subir les effets de la pollution industrielle, puisque ces personnes ne connaissent pas tous les effets possibles sur leur santé, en plus de généralement vivre dans une situation socio-économique plus précaire et parfois d'une impossibilité de se relocaliser.

À l'opposé, il existe également un discours répandu selon lequel la fermeture d'entreprises polluantes mènerait à un autre type de *victimisation*, cette fois-ci économique. Des chercheurs et chercheuses ont constaté que les changements économiques mondiaux, tels que les récessions, ont un impact significatif non seulement sur les grands centres, mais aussi sur les régions.

[...] les décisions justifiées en termes économiques par les sociétés multinationales peuvent entraîner une suite de conséquences sociales et politiques difficiles à anticiper et potentiellement importantes pour l'entreprise concernée, le système de relations industrielles du pays hôte ou encore la santé économique d'une région (Grob et Pitteloud, 2019 : p. 108).

Ces effets sont d'ailleurs plus importants lorsque l'endroit en question s'est développé sur une base mono-industrielle, comme c'est le cas de plusieurs régions

québécoises et canadiennes, particulièrement les régions nordiques (Simard et Brisson, 2016), développées par exemple via l'industrie forestière, minière ou les pêcheries. C'est aussi le cas lors de l'implantation d'industries appartenant à des multinationales fabriquant par exemple des pièces automobiles (Grob et Pitteloud, 2019), l'attraction de l'emploi étant souvent le seul motif lié au déménagement des employé.e.s dans la région concernée. Comme ces employeurs fournissent des emplois en quantité, la fermeture d'une entreprise de cette taille peut occasionner des conséquences sur les personnes perdant leurs emplois ainsi que sur les petites entreprises collaborant avec les plus grandes. Ces dernières sont aussi souvent impliquées dans leur communauté en finançant divers milieux, dont celui du divertissement, de la culture, du sport. La fermeture d'une entreprise amène des effets parfois néfastes sur les partenaires et organismes qu'elle finance.

À titre d'exemple, on peut considérer que les citoyens et citoyennes de Kirkland Lake furent victimes d'un changement drastique de leurs conditions de vie, influencées par les aléas de l'industrie minière dans la région. Kirkland Lake s'est en effet développée, comme plusieurs *boom towns*, à une vitesse impressionnante, à partir de rien. Construite en 1919, la ville se situe au nord-est de l'Ontario, à 85 km de Rouyn-Noranda. Elle eut *ses hauts et ses bas comme le prix de l'or* (traduction libre) (Brian et Thompson, 1996 : p.149). Elle s'est construite à l'extérieur des grands centres, selon les besoins de l'extraction de ressources minières. Comme plusieurs villes mono-industrielles, elle était vulnérable au changement de la valeur des ressources premières, qui fluctuent dans le temps selon l'offre, la demande et la disponibilité. Plusieurs mines ont débuté leurs activités au début du 20e siècle, pour fermer quelques dizaines d'années plus tard. À son apogée dans les années 1920-1940, on dénombrait sept mines ouvertes engageant plus de 4 000 personnes et la municipalité comptait plus de 25 000 habitant.e.s. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'excavation était à son paroxysme pour fournir les usines de munitions et autre matériel de guerre en matière première. La fermeture graduelle des mines, débutant en 1953 par la fermeture de la mine *Tobrun*, eut d'importantes répercussions sociales et économiques. Les infrastructures de la ville sont aujourd'hui toujours en place, mais plusieurs sont dans un état lamentable. En 2016, on recensait moins du tiers d'habitant.e.s qu'à l'époque, c'est-à-dire un peu plus de 7 000 habitant.e.s. Aujourd'hui, 22 % de la population travaille toujours pour l'industrie minière (Sutton, 2020), et donc la ville est toujours dépendante de cette industrie ; la fermeture des mines qui ont survécu jusqu'à maintenant mènerait probablement à la désertion de la ville.

Les régions éloignées doivent ainsi s'adapter afin de résister aux chocs potentiels et développer leur capacité à se régénérer au fil du temps. Les régions tout comme les grands centres doivent reconnaître l'importance de l'économie locale et de la diversification de cette économie ; généralement, plus elle est variée, plus la région possède la capacité de résister aux aléas des marchés (Brunelle et Dubé, 2018). Ces conseils demeurent évidemment difficiles à mettre en application dans un lieu ne possédant peu ou pas d'attraction potentielle pour de nouveaux arrivants, ou dans un endroit éloigné des grands centres ou connu comme étant grandement pollué.

1.2.2 Répercussions individuelles et coûts sociaux de la victimisation environnementale

D'un point de vue objectif, la victimisation environnementale apporte des conséquences sur la santé des humains et humaines ainsi que sur l'environnement (South et coll., 2016). Roberts et coll. (2008) précisent avant tout que la simple quantification d'éléments chimiques rejetés par une entreprise n'offre que peu d'information quant à leur effet sur la santé d'espèces humaines, animales ou végétales. Chaque être possède son unicité et ne réagira pas identiquement à l'exposition à une substance nocive (Roberts et coll., 2008). L'étude du sol d'un logement pour recueillir et quantifier la présence d'éléments toxiques est par exemple insuffisant pour comprendre les effets néfastes possibles sur la santé physique des résident.e.s de la maison : on devrait considérer l'histoire de vie de ces résident.e.s ainsi que l'accumulation de toxines inhalées au fil des ans et bien d'autres facteurs. Ainsi, les conséquences réelles sur la santé sont souvent méconnues et sous-estimées.

La victimisation environnementale implique divers coûts sociaux qui vont au-delà de maux ou maladies physiques. L'exposition à divers polluants, dont l'arsenic, peut entraîner des répercussions sur la qualité de vie. Des femmes enceintes ayant été exposées ont plus de risque de donner naissance à un enfant ayant des problèmes de développement physique ou intellectuel (Institut national de santé publique du Québec, 2022). Ces complications dans le développement des jeunes peuvent causer des répercussions sur la qualité de vie des parents, qui devront procurer à l'enfant des soins particuliers, ce qui alourdit la charge parentale.

La victimisation environnementale rend plus à risque de développer une problématique de santé mentale dont l'anxiété et la dépression (Williams, 1997). Les conséquences sur les victimes environnementales sont comparables aux conséquences vécues par des victimes d'infractions pénales contre la personne : un sentiment de perte de contrôle ; le sentiment d'être blessé et de la douleur ; l'impression de ne pas être

entendu, écouté ou respecté (Vegh Weis & White, 2020). La victimisation environnementale causée par une entreprise polluante, sous le regard passif de l'État, entraîne chez les citoyens et citoyennes une perte de confiance en leur gouvernement qui est censé les protéger, une perte de confiance envers les institutions ainsi qu'une perte de sens général (Williams, 1997).

Les répercussions nommées précédemment peuvent mener au déclin d'une communauté. Les troubles physiques, psychologiques et intellectuels nuisent au fonctionnement social de la collectivité, en plus d'entraîner une mauvaise image de la ville ou de la région concernée, une diminution de l'attrait envers l'endroit autant pour de nouveaux habitants que pour les voyageurs. Ces répercussions augmentent d'ailleurs les coûts monétaires liés au traitement de maux physiques ou psychologiques engendrés par la pollution (Williams, 1997). Des coûts existent aussi lors d'indemnisation des personnes ayant été en contact prolongé avec une substance nocive dans le cadre d'un emploi, comme ce fût le cas avec les travailleurs et travailleuses du milieu de l'amiante au Québec (Berman & Crump, 2008).

1.2.3 *Représentations sociales de la pollution industrielle*

Comme expliqué précédemment, la pollution industrielle possède des effets objectifs multiples tant sur l'environnement que sur les êtres vivants. Pourquoi, malgré les preuves empiriques des impacts, la situation perdure-t-elle ? Qu'est-ce qui explique la variabilité des perceptions des individus quant à l'importance d'effectuer des changements, ou au contraire de maintenir le statu quo ?

Plusieurs chercheurs et chercheuses se sont questionné.e.s quant à ces perceptions et quant à leur multiplicité, d'où l'émergence de théories sur les représentations sociales. Celles-ci sont complexes et pluridimensionnelles. Chaque individu subit constamment plusieurs influences dans toutes ses sphères de vie. L'individu est influencé par l'environnement dans lequel il gravite ; par les gens et les lieux fréquentés dans les sphères amicales, professionnelles, familiales ; par le contenu consommé sur diverses plateformes médiatiques, cinématographiques ou encore sur les réseaux sociaux en ligne. L'individu est d'ailleurs influencé par ses propres caractéristiques, qui lui sont attribuées dès la naissance ou qu'il choisit d'adopter au fil du temps : son genre, son apparence physique, ses croyances idéologiques ou religieuses, l'éducation reçue, l'emploi occupé (Jodelet, 2015). Ainsi, les idées et pensées de chacun et chacune sont créées *par l'individu dans l'immersion de son monde social*. (Jodelet, 2015). Certaines idées sont figées ou cristallisées, d'autres sont en

changement ; elles évoluent selon le temps et la participation dans ces divers mondes sociaux.

Les représentations sociales peuvent être définies comme des systèmes d'opinions, de connaissances et de croyances propres à une culture, à une catégorie ou à un groupe social et relatifs à des objets de l'environnement social. Elles se présentent donc comme un ensemble indifférencié d'éléments cognitifs relatifs aux objets sociaux (Rateau, 2022 : p. 210).

Selon Rateau (2022), les mêmes valeurs, attitudes et opinions peuvent être partagées par les membres d'un groupe d'individus plutôt homogène et ayant peu d'interactions à l'extérieur du groupe en question. Évidemment, l'accessibilité physique du groupe n'est pas restreinte, les membres peuvent y rester ou quitter, de nouveaux membres adhérant aux mêmes pensées peuvent s'y joindre. Ce type de groupe est conséquemment moins réceptif au changement ; les membres du groupe peuvent difficilement adopter et partager des opinions nouvelles et diversifiées. Ces groupes aux idées uniformes peuvent être composés d'employé.e.s d'une compagnie, de membres d'une famille, de membres d'un groupe citoyen, de résident.e.s d'un village, de membres d'un groupe sur un réseau social comme *Facebook*. Les idées partagées par les membres du groupe, à force de répétition, se renforcent. Ces groupes peuvent ainsi partager des opinions favorisant la sphère économique ou la protection de l'environnement. À titre d'exemple, un.e employé.e de la fonderie Horne pourrait prioriser la prospérité et la poursuite des activités de son entreprise, puisqu'il ou elle évolue dans un contexte particulier qui est modulé par les représentations sociales de ses supérieurs et d'autres travailleurs et travailleuses ; tandis qu'une personne impliquée dans la mobilisation citoyenne en défense environnementale prioriserait ses convictions, renforcées par les discussions avec les autres membres de son groupe militant.

Selon Jodelet (2015), chercheuse ayant contribué aux développements de la théorie des représentations sociales, « il n'y a pas qu'une seule perspective valide aujourd'hui ». L'objectif des lignes précédentes n'est pas de discrépiter la ligne de pensée d'une personne ou d'un groupe d'individus, mais bien de faire le constat d'une disparité entre les opinions de tous et toutes ; ainsi que le potentiel renforcement des idées entre personnes fréquentant un groupe restreint. Dans le cadre de la recherche actuelle, la théorie des représentations sociales permet l'appréciation de perceptions multiples chez les citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda et l'exploration de celles-ci, en établissant des nuances.

1.3 Terrain à l'étude : la fonderie Horne de Glencore

1.3.1 *Historique*

Rouyn-Noranda est une ville québécoise de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, située à plus de 600 km au nord-ouest de Montréal, au Canada. Elle se trouve au Québec, à proximité de la frontière de l'Ontario. Avant la création de projets miniers, la région était uniquement occupée par des communautés des Premières Nations. Aujourd'hui, l'Abitibi est toujours occupée par les communautés algonquines de Pikogan (Conseil de la Première Nation Abitibiwinni), Kitcisakik (Communauté Anicinape de Kitcisakik) et de Lac Simon (Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon) (ICI.Radio-Canada, 2023). La ville s'est développée et industrialisée dès les années 1920, lorsque l'on découvrit des gisements de cuivre ; d'où la création de la compagnie Noranda Mines Ltd., compagnie qui a possédé la fonderie et plusieurs mines sur le territoire. La compagnie minière est responsable de la construction d'infrastructures à cet endroit auparavant vierge. Les maisons d'habitation et la fonderie furent construites à proximité. Encore aujourd'hui, certaines résidences du quartier Notre-Dame se trouvent à moins de 100 mètres de la fonderie (ce qui équivaut à la distance d'un sprint court en athlétisme).

Tout comme d'autres *boom towns*, dont Kirkland Lake présentée précédemment, Rouyn-Noranda connu une croissance démographique hors du commun, et atteint 24 300 habitant.e.s en 1951 et 30 200 habitant.e.s en 1961. À ce moment, la société Noranda Mines Ltd. était responsable d'environ 2 000 emplois (Vallières, 2012). La main-d'œuvre était recrutée au sud de la province ainsi que hors du pays. De nombreux Européens, majoritairement Ukrainiens, Polonais, Italiens ou Scandinaves, s'établirent dans la région à titre de travailleurs.

À ses débuts au Québec, l'exploitation minière n'est pas synonyme de conditions de travail luxuriantes pour les prolétaires. Les travailleurs vivent des conditions de travail difficiles et exigeantes accompagnées de menaces de mises à pied constantes. Plusieurs employés se joignent au mouvement syndicaliste, mouvement déjà amorcé dans certaines régions plus au sud de la province au début du 20e siècle, par exemple à Thetford Mines ou Black Lake (Vallières, 2012). On réclame entre autres des journées de travail de 8h, l'établissement de normes en santé et sécurité ainsi que des augmentations de salaire, considérant l'écart entre le revenu des dirigeants d'entreprises minières et les mineurs.

Plusieurs conflits de travail éclatent au fil du temps. En Abitibi, le premier mouvement syndical répertorié date de 1934 avec une grève de 10 jours qui se solda

par des mises à pied et un rejet des demandes des travailleurs impliqués. Il y eut ensuite plusieurs tentatives, par divers syndicats, de s'implanter dans les années 1940-1950, mais il demeura difficile de faire le poids devant un géant comme Noranda Mines Ltd. En 1953, les grévistes manifestent pendant six mois, mais la grève se termine sans gain significatif pour le syndicat, qui n'obtient toujours pas les améliorations de conditions souhaitées. Entre 1956 et 1957, la compagnie Noranda Mines Ltd congédie les représentants du syndicat et utilise les ressources judiciaires et policières lors d'une grève reconnue comme *illégale*, puisque non annoncée. L'un des plus importants conflits du 21^e siècle entre la fonderie et le syndicat se déroule de 2002 à 2003, période durant laquelle la fonderie est contrainte de fermer pendant 11 mois (Le Devoir, 2003 ; Radio-Canada, 2003). Le conflit avait été déclenché à la suite de l'annonce de 125 mises à pied, le syndicat réclamant ensuite l'augmentation du salaire horaire, qui variait à l'époque entre 19 et 25 dollars de l'heure, ainsi que la rémunération en fonction de l'ancienneté plutôt que par compétence. À ce moment, des rumeurs de fermeture se sont propagées. Les employé.e.s furent constraint.e.s de retourner au travail avec pour seul gain une augmentation salariale (Le Devoir, 2003).

Aujourd'hui, environ 42 000 personnes habitent Rouyn-Noranda. La fonderie Horne appartient depuis 2016 au géant Glencore et reste un important employeur dans la région, offrant des emplois proposant un revenu annuel moyen de plus de 106 000\$ à environ 600 employé.e.s (ICI.Radio-Canada.ca, 2022). Vallières (2012) considère que la situation de dépendance entre la ville et les mines est moins d'actualité vu la diversité du secteur économique, mais malgré cette diversification, plusieurs petites entreprises et organismes dépendent en partie des revenus de la fonderie. La fonderie finance par exemple l'aréna Glencore, le Festival de musique émergente, le Festival pyromusical Osisko en lumière ; elle offre des dons aux organismes œuvrant en éducation, en arts et culture, en santé et même en environnement (Glencore, 2023). La fonderie semble omniprésente et impliquée dans sa communauté : la ville fut en effet nommée la capitale du cuivre. Plusieurs institutions et organisations de Rouyn-Noranda possèdent un nom ayant une connotation à la fonderie : *l'Anode magique* (Centre de la petite enfance), *l'hôpital vétérinaire Cuivre et or*, le *Théâtre du cuivre*, les *Promenades du cuivre* (centre commercial). Les enseignes des rues de la ville ont la forme d'anodes de cuivre.

Depuis sa construction, la fonderie et la pollution résultant de ses activités sont critiquées par certains membres de la population de la ville de Rouyn-Noranda et des environs. Deux époques charnières sont observables dans les médias : la mobilisation des années 1970-1990 et celle actuelle, ayant redémarré vers 2017. Les lignes suivantes présentent rapidement les faits marquants, incluant la publication d'études

présentant les effets sur la santé et l'environnement ainsi que les changements proposés par la fonderie pour réduire les effets de la pollution sur sa population.

Selon Savard (1978), la pollution de la fonderie débute dès le début de sa production, en 1927. L'usine fut protégée par la *Loi des mines de Québec* de 1927 à 1965 dans laquelle était inscrit :

Nulle personne ne peut empêcher ou limiter l'exploitation d'usines de fonte (smelters), affineries ou autres usines à minerais construits dans le canton Rouyn et les cantons adjacents [...] Nul propriétaire, locataire, occupant de terrain dans le canton de Rouyn et les cantons adjacents, et nul porteur de permis de coupe de bois dans les cantons ne peut réclamer de dommages causés par les gaz et fumées délétères produits au cours des opérations d'une usine de fonte (smelter), érigée dans le canton de Rouyn [...] (Savard, 1978 : Loi des mines de Québec).

Noranda Mines Ltd. a pu ainsi produire, en toute impunité, une grave source de pollution sans être réprimandée pendant près de 40 ans. Le changement de législation permit aux citoyens et citoyennes de réclamer quelques dollars lors de bris matériel, par exemple de plantes, d'arbres et d'arbustes sur leur terrain, lors de surexposition aux substances nocives émises par la fonderie (Wolk, 2023). En 1978, 2 720 personnes sont indemnisées par la société Noranda pour des dommages de peinture de leur voiture, l'exposition aux substances nocives accélérant la détérioration des matériaux et l'apparition de rouille (Monderi et Corvec, 1984).

Savard (1978) croit que la population entreprit un réel questionnement des actions des activités minières et de la fonderie vers 1970. À cette époque, deux groupes émergent à Rouyn-Noranda : le *Mouvement anti-pollution par les parcs à résidus miniers* et *Gobair*, qui se préoccupaient de la qualité de l'eau et de l'air. Ces deux groupes ont éventuellement fusionné et sont devenus le Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda (ICI.Radio-Canada.ca, 2020). En 1976, c'est la fin de l'extraction minière à Rouyn-Noranda. La fonderie poursuit tout de même ses activités, transformant les métaux extraits ailleurs dans la région. Lors de la même année, 5 000 citoyens et citoyennes signent une pétition puisqu'inquiets pour leur environnement. La menace de fermeture et la recommandation d'utiliser les recours *normaux*, c'est-à-dire judiciaires, sont énoncées (Savard, 1978). On oppose du même coup le volet économique à la protection de l'environnement, une fausse opposition toujours en vogue aujourd'hui. Les conseils municipaux de Rouyn et de Noranda refusent de supporter le Mouvement antipollution de Rouyn-Noranda dans sa demande au gouvernement provincial d'établir des normes environnementales plus sévères ; on recommande aux citoyens et citoyennes mécontentes de déménager si la situation actuelle ne leur plaît pas. À cette

époque, le syndicat ne se mobilise pas non plus en protection de l'environnement, bien que ces employé.e.s subissent doublement les effets de la pollution, au travail et à la maison (Savard, 1978).

Au milieu des années 1970, le gouvernement fédéral réalise des études avec le provincial et adopte, en 1977, son propre règlement concernant les métaux usuels qui exige de la part des exploitants des rapports mensuels sur une série de paramètres de contrôle (Vallières, 2012 : p. 290).

On crée alors des politiques qui s'adressent à l'industrie minière ; toutefois, elles visent les nouvelles industries seulement, laissant les plus anciennes jouir d'une liberté et d'un plus long laps de temps pour s'y conformer. De plus, ces directives ne touchent pas les activités de fonte ni d'affinage, ainsi la fonderie Horne est épargnée (Vallières, 2012). L'usine débute ensuite le recyclage de métaux, entre autres via la fonte d'anciens appareils de la vie courante pour en extraire du cuivre et autres métaux pouvant être réutilisés. À partir de 1979, le Bureau d'étude sur les substances toxiques (B.E.S.T.) publie plusieurs rapports relatifs à l'intoxication de Rouyn-Noranda. « Les diverses études réalisées concernaient à la fois les techniques industrielles en présence, les caractéristiques écologiques, les relations du problème avec la santé publique et les aspects socio-économiques de la région » (ROCHE et Associés Itee, 1980 : p.1). Par exemple, le B.E.S.T. observa l'acidification des sols résultant de la présence de soufre (SO^2) rejeté entre autres par la fonderie et recommanda ainsi la construction d'une usine d'acide sulfurique. Ce type d'usine permet la transformation de l'anhydrite sulfureuse (SO^2) en acide sulfurique propre à la revente, tout en diminuant le rejet de ce contaminant dans l'air.

En 1980, un rapport intitulé *Analyse des rapports du B.E.S.T. relatifs à la région de Rouyn-Noranda* est rédigé par le groupe conseil ROCHE Associés Ite, situé à Québec et embauché par Noranda Mines Ite. Le rapport vient déconstruire l'argumentaire proposé par les recherches du B.E.S.T. et remet en question la véracité et de la validité des données recueillies, par exemple en niant le lien entre l'émission de polluants de la fonderie et la création de pluies acides, la dégradation des milieux humides ainsi que de la qualité de l'air. Pour ce faire, les responsables de la rédaction du rapport sèment le doute quant à la méthodologie utilisée par le B.E.S.T. : ils justifient la dispersion des contaminants par la présence de vent ; ils considèrent comme insuffisante l'utilisation de données météorologiques d'une année complète ; ils refusent d'accepter le lien entre la pollution émise et la présence de polluants dans la neige autour de la fonderie ; ils considèrent le taux de soufre dans l'air comme acceptable puisqu'en respect de la norme

américaine, même s'ils ne respectent pas la norme québécoise (ROCHE et Associés Itée, 1980). Le groupe conseil ROCHE et Associés Itée conclut, en additionnant à l'énumération précédente la situation économique de la région et de la province, à l'inutilité de la construction d'une usine d'acide sulfurique (puisque la fonderie ne serait pas l'unique responsable de l'acidification des pluies et des sols). À la suite de la publication de ces rapports, le gouvernement québécois crée le Comité permanent sur l'environnement de Rouyn-Noranda (CPERN). Le comité devint au fil du temps un groupe de pression impliqué et ce jusque dans les années 1990 (Perreault, 2020).

En 1984, une étude réalisée par des chercheurs et chercheuses de New York fait l'objet du documentaire *Une mine, une ville*. Les scientifiques se penchent sur les effets de la présence de contaminants, dont l'arsenic, le cadmium et le plomb, sur la santé des travailleurs de la fonderie Horne et plus de 90 % des employés participent à l'étude. L'équipe de recherche constate des effets importants sur la santé pulmonaire et le risque de développer un cancer. Les décès prématurés sont nombreux ; en effet, « selon le syndicat, la moitié de ses membres n'atteint pas l'âge de la retraite » (Monderi et Corvec, 1984). L'équipe de recherche constate aussi un manque au niveau du suivi médical effectué auprès des employés. Les travailleurs les plus affectés et contaminés sont ceux se trouvant le plus près du *smelter*. Le même constat est fait lors de l'étude des cheveux d'enfants résidant à Rouyn-Noranda : plus l'enfant demeure près de l'industrie, plus le taux de contamination aux métaux lourds est important (Monderi et Corvec, 1984). En plus des effets connus sur la santé des adultes contaminés, on constate chez les enfants que le développement de leur système nerveux central est compromis.

À la suite des pressions populaires et de la publication de recherches exposant les effets sur la santé de la population, la fonderie annonce en 1987 la conception d'un projet de construction d'une usine d'acide sulfurique, visant la réduction des émissions d'anhydride sulfureux (SO₂) ; les rejets seraient capturés et transformés en acide sulfurique, puis revendus à d'autres industries canadiennes et américaines, par exemple dans la fabrication de batteries. Les travaux débutent officiellement en 1989, avec un financement de plus de 83 millions de dollars offert par les paliers gouvernementaux provincial et fédéral, dans un objectif de réduction des émissions de soufre causant les pluies acides (Vallières, 2012). La construction de l'usine d'acide sulfurique visait à apaiser les craintes de certains membres de la population et devait mener à un affaiblissement de la mobilisation citoyenne. Mais malgré la construction de cette infrastructure, la ville de Rouyn-Noranda offre à ces citoyens et citoyennes une mauvaise

qualité de l'air cinquante jours par année en moyenne, conséquemment aux émissions de soufre de la fonderie (ICI.Radio-Canada, 2023).

De nombreuses études à propos de la fonderie Horne sont publiées dans les années suivantes, sans trop faire de vagues, bien que les résultats soient inquiétants. Des chercheurs et chercheuses se sont questionnés quant à la présence de contaminants dans le sang des enfants avant et à la suite de la décontamination des sols (Gagné, 1994 ; Létourneau et Gagné, 1992). On constate une diminution de la quantité de plomb, d'arsenic et de cadmium à la suite de la décontamination, bien que ces taux soient toujours trop élevés chez la population cible. D'autres chercheurs et chercheuses constatent les effets de la pollution de l'industrie sur l'environnement, la faune et la flore: on observe la présence de contaminants dans des lichens jusqu'à 250 km de la fonderie (Widory, Vautour, et Poirier, 2018) ; la présence de nombreux métaux lourds dans le fond des lacs jusqu'à 150 km de l'usine (Couillard, Cattaneo, Gallon, et coll., 2008 ; Gallon, Gobeil, Tessier et Carignan, 2003) ; un risque d'exposition aux métaux lourds associé à la consommation de viande de lièvre dans quatre communautés Anicinapek (Algonquines) de la région (Bordeleau, 2016).

En 2019, la publication des résultats d'une étude de biosurveillance réalisée en 2018 sur les enfants du quartier Notre-Dame, situé en périphérie de la fonderie, créer une onde de choc. Cette étude fut introduite lors de la modification du seuil d'exposition du Québec au plomb en janvier 2017. L'étude de biosurveillance révèle des taux de surexposition au plomb, à l'arsenic et au cadmium, des métaux lourds ayant des effets néfastes documentés sur le développement du système nerveux central des enfants, sur la santé pulmonaire ainsi que sur le risque de développer un cancer (Bilodeau, 2019). Les chercheurs et chercheuses recommandent certaines mesures restrictives à la population, dans un objectif de réduction des risques, et annoncent la poursuite de l'étude afin d'évaluer les autres membres du quartier d'âge adulte. L'étude aborde la possible construction d'une zone tampon; la réalisation de toute démarche devant être entreprise en consultant la population.

La deuxième étude de biosurveillance, réalisée en 2019, est publiée en 2020. Elle révèle que les niveaux d'arsenic sous les ongles des résidents de ce quartier sont quatre fois plus élevés que ceux du groupe témoin à Amos, une autre ville minière de l'Abitibi située à 100 km de distance (Bilodeau, 2020). La publication de ces deux rapports provoque la réapparition d'inquiétudes au sein de la population et relance la mobilisation citoyenne en protection de la santé et de l'environnement. La santé publique annonce qu'une étude longitudinale permettra un suivi de la situation.

En juin 2022, l’Institut National de Santé Publique du Québec publie un rapport d’évaluation du risque cancérigène conséquent à l’exposition à l’arsenic et au cadmium, qui propose que les émissions de métaux soient liées à un risque plus élevé chez la population de développer des maladies pulmonaires, dont le cancer des poumons, en plus d’entraîner des répercussions sur le développement des fœtus dès la phase embryonnaire (Institut national de santé publique du Québec, 2022). Le rapport mentionne que les taux de rejets dans l’air d’arsenic et d’autres métaux ne respectent pas les normes environnementales en vigueur au Québec, puisque la fonderie Horne possède une autorisation ministérielle de polluer au-delà de ces normes (ICI.Radio-Canada.ca, 2022). L’INSPQ conclut que :

[...] les émissions historiques d’arsenic et de cadmium de la Fonderie Horne sont associées à un risque estimé accru de cancer dépassant le seuil de risque considéré comme négligeable au Québec. Bien que, comme pour tout processus similaire, l’évaluation du risque toxicologique réalisée ici comporte des incertitudes, ce dépassement des balises convenues au Québec incite à agir rapidement pour réduire les émissions, en particulier celles d’As, [c'est-à-dire d’arsenic] (Institut National de Santé Publique du Québec, 2022 : p.24).

À la suite de la publication de ce rapport, on apprit que l’ancien directeur de la santé publique québécoise, Horacio Arruda, avait empêché la divulgation des données les plus inquiétantes sur les taux de cancers de poumons à Rouyn-Noranda de l’étude de biosurveillance de 2019 (ICI.Radio-Canada, 2022).

En réponse aux inquiétudes de la population et aux pressions gouvernementales, la fonderie Horne promit plus de transparence. Lors d’un événement en présentiel et en ligne en octobre 2022, elle présenta son plan d’affaire « AERIS » des cinq prochaines années, visant la modernisation des installations, la construction de nouvelles infrastructures et ainsi la diminution de la quantité d’arsenic rejeté dans l’air (ICI.Radio-Canada, 2022). La fonderie reçut des critiques à la suite de cette présentation, en particulier parce que bien que la quantité prévue d’arsenic rejeté dans l’air diminuerait à 15ng/m³ d’ici 2027, ceci ne respecterait toujours pas la norme environnementale annuelle de 3ng/m³. De plus, le plan ne mentionne pas de changement quant aux rejets d’autres métaux contaminants. Des citoyens et citoyennes mentionnent leur inquiétude quant aux cinq prochaines années, puisque la fonderie dépasse largement les normes environnementales, projetant jusqu’à 1 200 ng/m³ d’arsenic dans l’air par jour, c'est-à-dire 400 fois plus que la norme (ICI.Radio-Canada.ca, 2023).

Le gouvernement provincial, constatant l’insatisfaction de la population de Rouyn-Noranda, demanda à la fonderie une révision de son plan. Des discussions

privées eurent lieu entre la fonderie Horne et le gouvernement provincial québécois entre l'automne 2022 et mars 2023 à cet effet. Le 15 mars 2023, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec et son ministre de l'environnement Benoît Charette, informaient les médias et du même coup la population de Rouyn-Noranda de la destruction de 80 logements du quartier Notre-Dame et la relocalisation des 200 habitants et habitantes y demeurant (La Presse, 2023), dans le but d'installer une barrière naturelle d'arbres visant la rétention des polluants. On critique cette décision puisqu'elle ne règle pas le problème à la source et qu'aucune mesure visant une réglementation plus restrictive envers la fonderie n'a été proposée, outre l'adoption du plan AERIS de la fonderie visant la réduction des émissions d'arsenic (La Presse, 2023). Sans compter que les citoyens et citoyennes n'ont pas été consulté.e.s au préalable (ICI.Radio-Canada.ca, 2023).

Émilise Lessard-Therrien, ancienne députée provinciale du parti politique Québec Solidaire, élue de 2018 à 2022, porte-parole du même parti depuis 2023, soulignait dans une entrevue que le taux d'inoccupation des résidences de Rouyn-Noranda était à ce moment de 0,8%, et donc que les personnes qui seront relocalisées risquent de devoir quitter la ville faute de se trouver un logement accessible et répondant à leurs besoins (ICI.Radio-Canada.ca, 2023). En novembre 2023, la ville établit qu'elle devra reconstruire 69 bâtiments pour reloger toutes les personnes déplacées. Un nouveau quartier devra être construit ainsi que toutes les infrastructures essentielles, incluant le réseau de canalisation des égouts et le pavage de rues. La construction de résidences est prévue pour l'été 2026. Les résident.e.s déplacé.e.s devraient recevoir des allocations liées aux dépenses engendrées par le déplacement ; toutefois, aucune information quant aux montants alloués n'est disponible au moment de l'écriture de ces lignes (ICI.Radio-Canada.ca, 2023).

1.3.2 Depuis la réalisation des entretiens de juin et juillet 2023 ...

Les lignes suivantes énumèrent divers événements médiatisés à propos du dossier de la fonderie Horne depuis les entretiens réalisés auprès des participants et participantes en juin et juillet 2023.

- Le 23 octobre 2023, une demande d'action collective fut déposée contre le gouvernement provincial québécois et la fonderie Horne. Les citoyens et citoyennes concernées critiquent la fonderie d'exposer la population à des métaux nocifs et cancérogènes, ainsi que le gouvernement du Québec d'avoir consenti passivement à cette exposition (Le Devoir, 2023). Comme le lien causal entre la pollution émise et les conséquences physiques et maladies développées par les membres de la population (maladies pulmonaires, bébés de faible poids

à la naissance, divers types de cancers et autres) reste tenu, l'action collective repose plutôt sur les conséquences observables dont le stress constant lié à la crainte d'être soi-même malade ou que ses proches développent une maladie ; ainsi que l'anxiété liée aux restrictions quotidiennes préventives, devenues aliénantes. Les sommes réclamées varient selon le lieu de résidence dans la ville (donc au degré d'exposition aux polluants) ainsi que le nombre de mois d'habitation dans les quartiers ciblés. L'action collective consiste en un processus pouvant s'échelonner sur plusieurs années (Le Devoir, 2023).

- En octobre 2023, un jugement du tribunal administratif du travail (TAT) sanctionna la fonderie Horne, conséquemment à plusieurs manquements à propos de la santé et de la sécurité des employé.e.s. La plainte originale du syndicat de la fonderie date de 2021 et concerne entre autres une mauvaise gestion des poussières contenant des concentrés de métaux lourds toxiques. Ces poussières, bloquant par exemple une porte menant à l'extérieur de la fonderie, auraient pu laisser passer des poussières à l'extérieur des murs et se retrouver sur les terrains environnants, incluant le quartier Notre-Dame (ICI.Radio-Canada.ca, 2023).
- Vers la fin novembre 2023, le gouvernement du Québec alloue 10 millions de dollars pour la création d'un *Observatoire sur les fonderies* à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. D'abord, un recensement des écrits scientifiques exposant les polluants rejetés par les fonderies sera effectué. Ensuite, des recherches multidisciplinaires seront entreprises dans l'objectif d'émettre des recommandations au gouvernement en lien au fonctionnement quotidien des fonderies sur son territoire. Ce projet requiert l'implication de chercheurs et chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ainsi que d'autres universités québécoises possédant des expertises diverses complémentaires.

Ce bref survol historique montre aisément que la majorité des citoyens de Rouyn-Noranda sont exposés, depuis la publication des études de la santé publique, non seulement à des émanations de résidus toxiques, mais à une information continue à ce sujet.

1.4 Problématique

Les écrits à propos de la criminalité et la dégradation environnementale industrielle sont surtout axés sur l'analyse des solutions offertes, que celles-ci soient d'ordre pénal (Qi et coll., 2023) ou liées au dialogue, par exemple via des méthodes de

règlements des différends comme la médiation ou la réparation des torts causés (Hall & Dubois, 2016). En général cette littérature conclut à l'insuffisance marquée de ces solutions, à la fois pour prévenir et pour corriger les dommages environnementaux. Certains travaux expliquent ces échecs par le fait que les instances de contrôle gouvernementales partagent des intérêts communs avec le secteur industriel, faisant donc de ces dégradations environnementales industrielles des *crimes étatique-corporatifs* (Jacques-Bérubé, 2022). Mis à part Natali (2019), rares sont les recherches qui ont exploré les conséquences pratiques et les représentations sociales des individus se trouvant dans un environnement où la pollution industrielle est reconnue.

La victimologie environnementale, pour sa part, est un secteur de recherche récent. Nous avons vu, entre autres difficultés, que la définition du concept de victime y reste incertaine. Doit-on tenir compte de facteurs objectifs (produits toxiques, dommages pour la santé, présence d'un lien causal entre les deux) ou seulement de l'autodésignation comme victime? Deux individus vivant dans le même environnement et partageant les mêmes conséquences médicales peuvent-ils avoir un statut victimal différent? Peut-il exister une victime de crime environnemental si les dommages causés ne sont pas officiellement incriminés? Comme nous l'avons montré dans la section précédente, notre site de recherche est connu pour sa pollution depuis des décennies et, sauf exception, il est peu probable que des habitants ou habitantes du secteur ne soient pas au courant.

Les études s'intéressant à la victimologie environnementale recommandent d'aller sur le terrain, c'est-à-dire de rencontrer les personnes vivant des situations de victimisation de la sorte afin de mieux comprendre les expériences vécues (Natali, 2019 ; Hall & Dubois, 2016). Cependant, peu d'études s'intéressent aux représentations sociales des victimes qui ne subissent pas de répercussions concrètes, dans l'immédiat, ou qui ne peuvent être causablement liées à une forme de dégradation environnementale.

Pour ce faire, il faut adopter un paradigme épistémologique constructiviste. Selon ce paradigme, chaque individu possède sa propre perception et interprétation du réel ; il est impensable de généraliser sa propre pensée au monde externe à soi-même (Pires, 1997). La recherche utilisant le paradigme épistémologique constructiviste se veut ainsi un essai de refléter, de représenter le réel vécu par les personnes étudiées, et d'ainsi avoir accès à leur réalité construite (Pires, 1997). L'expérience des participant.e.s permet d'accéder à leur vécu, à leurs pensées, à leurs convictions et à leurs contradictions; bref, leurs représentations sociales d'une situation connue, et vécue, de dégradation environnementale industrielle. Les chercheurs et chercheuses en

criminologie qui ont cette vision du monde remettent en question des concepts préétablis, dont les concepts de *crime*, de *victime* ou de *justice*.

En conséquence, la question de recherche suivante se pose : « **Comment la proximité avec une industrie polluante s'articule-t-elle dans le vécu des citoyens et citoyennes ?** ».

Afin de répondre à cette question de départ, nos objectifs seront de

- Documenter les manières dont les citoyens et citoyennes habitant Rouyn-Noranda et côtoyant la fonderie Horne se représentent son rôle économique ;
- Documenter les manières dont les citoyens et citoyennes habitant Rouyn-Noranda et côtoyant la fonderie Horne se représentent ses effets environnementaux ;
- Comprendre les représentations sociales des impacts individuels et collectifs de la dégradation environnementale industrielle.

Cette recherche vient combler un vide laissé par les recherches antérieures, qui se sont peu intéressées au vécu des personnes subissant les répercussions ou en voie de subir des répercussions des activités industrielles polluantes. Elle ajoutera également à nos connaissances des expériences vécues par les victimes environnementales au niveau local, tout en tenant compte de la variabilité de l'expérience vécue (South et coll., 2016).

Elle est également pertinente au plan social puisqu'en plus des conséquences sur l'environnement et sur la santé, la pollution de la fonderie engendre des coûts sociaux (Williams, 1997) dont des répercussions sur le développement intellectuel et corporel des enfants de la région conséquemment à l'exposition aux métaux lourds (Institut national de santé publique du Québec, 2022) ; sur l'attrait et la rétention de la population puisque la ville semble moins séduisante (David & Izaguirré-Falardeau, 2023) ; ainsi que sur la cohésion sociale des citoyens et citoyennes, soumis aux décisions des instances politiques au pouvoir.

Chapitre 2 MÉTHODOLOGIE

Ce deuxième chapitre aborde la méthodologie choisie. Il est divisé selon les sous-sections suivantes : la méthodologie qualitative (section 2.1), la recherche descriptive (section 2.2), la population cible et les critères d'inclusion (section 2.3), le type d'échantillonnage (section 2.4), les modalités de recrutement (section 2.5), les outils de collecte de données, c'est-à-dire l'entretien semi-dirigé (section 2.6) et le type d'analyse de données, soit l'analyse thématique (section 2.7).

2.1 Comprendre l'expérience individuelle de victimisation

La recherche en sciences sociales met en lumière des éléments connus, *rendus invisibles par excès de visibilité* (Pires, 1997). Dans le cas présent, elle permet un regard différent, une évaluation nouvelle de la pollution industrielle et des effets sur les individus touchés. La méthodologie qualitative est idéale pour effectuer cette recherche, puisqu'on s'intéresse à la subjectivité des individus et à leur expérience vécue (Fortin, 2010 ; Gaudet et Robert, 2018). La méthodologie qualitative est souple puisqu'itérative, permettant le développement et la construction d'un objet en changement (Pires, 1997). Elle permet aussi l'utilisation de données hétérogènes, dans la tentative de percevoir l'écart ou l'unicité chez les individus. C'est aussi une méthodologie qui permet de tenir compte des *faits inconvénients*, par exemple des contradictions, qui ne seraient pas nécessairement visibles en utilisant une méthodologie quantitative, puisque ces données seraient considérées comme aberrantes.

Cette approche est justifiée puisque peu d'études se sont intéressées au vécu des personnes pouvant être considérées comme des victimes environnementales industrielles, outre, à titre d'exemple, les personnes ayant survécu à des catastrophes, comme des défauts de l'industrie nucléaire (Silva, 2015) ou des déversements accidentels de déchets toxiques (Zhouri et coll., 2017). Comme expliqué précédemment, Lorenzo Natali est l'un des premiers chercheurs à utiliser la méthodologie qualitative auprès de personnes considérées comme à risque de subir les effets de la pollution industrielle (Natali, 2019).

En 2022, un sondage a été utilisé pour évaluer l'opinion de la population de Rouyn-Noranda à propos de la qualité de l'air (Radio-Canada, 2022). Selon l'étude ayant pour population 814 participant.e.s de la ville de Rouyn-Noranda vivant dans 7 quartiers distincts, 73% des répondant.e.s habitant la ville se disent *fortement préoccupé.e.s* par la qualité de l'environnement ; 83% des répondant.e.s demeurant dans le quartier Notre-

Dame en bordure de l'industrie Horne se disent fortement préoccupé.e.s. Bien que ces résultats permettent de mesurer et d'illustrer l'inquiétude véritable des citoyens et citoyennes en lien à leur environnement, ils ne donnent pas accès aux réflexions plus profondes des individus sondés, en particulier sur leurs représentations de la situation. Une approche qualitative est essentielle pour comprendre la construction du point de vue des membres d'une population. Notre méthode choisie est l'entretien semi-dirigé.

2.1.1 L'entretien semi-dirigé

« Subjectivity cannot be studied through partial instrumental procedures addressed toward concrete results. Human expressions are not a sequence of isolated acts. Gestures, speech, postures, and silences are emotionally interrelated during the dialogue » (González Rey et coll., 2019, p.42). Gonzalez-Rey illustre dans cette citation la nécessité de la discussion et de la rencontre avec les personnes à l'étude pour atteindre leur subjectivité. L'utilisation d'un questionnaire quantitatif pour rechercher un sens subjectif aurait été inappropriée puisque cette méthode de collecte de données reste fixe du début à la fin de sa complétion. Le participant ou la participante ne possède pas la possibilité de changer les questions ou d'en modifier le sens pendant qu'il ou elle le remplit. La personne, seule face au questionnaire, ne recevra pas de questionnement de la feuille de papier ou de son ordinateur. Au contraire, lors d'entretiens qualitatifs, le dialogue permet l'évolution de la pensée et la construction de sens. Le dialogue permet l'écoute de l'autre. L'intervieweur ou l'intervieweuse remarque le choix des mots et des concepts utilisés, la qualité du langage, le ton de la voix, le regard, les silences, les malaises, les croisements et décroisements des bras et des jambes (Gaudet et Robert, 2018).

Le dialogue se doit d'être suffisamment long en durée, d'abord pour l'établissement du lien avec la personne rencontrée, permettant une ouverture plus profonde, la précision du discours, l'apparition de contradictions ou le renforcement de la pensée par une explication plus soutenue (González Rey et coll., 2019). L'établissement du dialogue requiert une certaine période. Plusieurs rencontres de courte durée sont insuffisantes à l'établissement d'un dialogue. Plonger dans la subjectivité crée des changements de direction, de nouvelles pensées, des émotions parfois vives. Le chercheur ou la chercheuse responsable des entretiens possède le défi de maintenir le dialogue, d'accompagner le participant ou la participante à bon port. Un entretien semi-dirigé de 60 à 120 minutes a été réalisé avec chaque participant et participante afin de laisser suffisamment de temps à l'expression des idées, sentiments et perceptions (Baribeau et Royer, 2012).

Deux entretiens se sont déroulés en ligne via la plateforme de visioconférence Zoom et un entretien s'est déroulé au téléphone. Les autres entretiens ont eu lieu dans un local à la bibliothèque de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda, dans un local de cette même université ou à domicile chez les participants et participantes. Onze participant.e.s furent interviewés individuellement et deux entretiens se déroulèrent en groupe de deux. Les entretiens à deux ont été réalisés à la demande des participant.e.s, qui souhaitaient être rencontrés ainsi.

L'entretien débutait avec la question de départ suivante : « Racontez-moi votre expérience comme citoyen ou citoyenne de la ville de Rouyn-Noranda avec la fonderie Horne ». Cette vaste question a permis aux participant.e.s de me raconter leur histoire en choisissant d'entrée de jeu ce qu'ils souhaitaient me partager. Des questions étaient adressées au besoin afin de relancer les participant.e.s ou d'éclaircir certains aspects abordés, selon la direction que prenait l'entrevue. Un guide d'entrevue contenant ces questions de relance et des thèmes pour faciliter la discussion se trouve à l'annexe H. Ce guide est utilisé pour s'assurer de respecter les thèmes généraux des entrevues, tout en laissant l'espace nécessaire aux participants et participantes à l'expression de leur vécu (Gonzalez-Rey et coll., 2019 ; Gaudet et Robert, 2018 ; Gonzalez-Rey, 2008).

2.1.2 Population cible et critères d'inclusion

Notre population cible est composée de citoyens et citoyennes d'âge adulte résidant à Rouyn-Noranda lors de la réalisation des entretiens. Les critères essentiels à la participation sont les suivants : 1) Résider à Rouyn-Noranda lors de la période pendant laquelle ont été réalisés les entretiens, c'est-à-dire entre juin et juillet 2023; 2) Être en mesure de participer à un entretien durant cette période en présence ou en visioconférence; 3) Être âgé de 18 ans et plus; enfin 4) Être en mesure de s'exprimer en langue française. Il n'existe pas de critère d'exclusion outre le non-respect des critères d'inclusion mentionnés précédemment, qui aurait pu mener au rejet de candidature. Lors du recrutement, aucune candidature n'a été refusée par non-conformité aux critères mentionnés précédemment.

L'échantillon est composé de 3 personnes s'identifiant comme hommes et de 12 personnes s'identifiant comme femmes. En tout, 15 participant.e.s ont été interviewés jusqu'à obtenir saturation, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de nouveaux éléments et une certaine redondance dans les propos des répondants, ce qui se produit en général après avoir consulté une dizaine de participants (Gaudet et Robert, 2018).

2.1.3 *Échantillonnages non probabiliste et boule de neige*

La technique d'échantillonnage choisie au départ est l'échantillonnage non probabiliste (Fortin et Gagnon, 2015). Ainsi, les personnes sélectionnées furent les premières à manifester leur intérêt. Ce type d'échantillonnage ne relève pas du hasard, puisqu'une population précise était candidate à la participation. L'invitation a été partagée sur le réseau social *Facebook*, sur mon profil personnel, ne laissant pas le hasard, ni une égalité des chances aux citoyens et citoyennes de participer.

L'échantillon fut complété par un deuxième type d'échantillonnage, c'est-à-dire l'échantillonnage par boule de neige. Lors de la réalisation du terrain en juin 2023, certain.e.s participant.e.s m'ont mentionné, à la suite d'entrevue, du partage de l'invitation à des ami.e.s, collègues et connaissances. J'ai ainsi recruté certain.e.s participant.e.s via le « bouche-à-oreille », c'est-à-dire d'un.e participant.e recommandant à d'autres citoyen.ne.s de participer. J'ai aussi rencontré des résidents et résidentes lors de ma visite à Rouyn-Noranda, qui à la suite de l'explication du motif de ma visite dans la région, ont souhaité discuter avec moi.

2.1.4 *Modalités de recrutement*

Le projet de recherche fut d'abord approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (numéro d'approbation : 2023-076 / 10-05-2023). Après la réception du certificat d'éthique, l'invitation à la participation à la recherche, qui se trouve à l'annexe C, a été publiée sur Facebook via mon profil le 30 mai 2023. L'invitation a été envoyé en message privé à Mme Émilise Lessard-Therrien, ancienne députée provinciale de la région de l'Abitibi-Témiscamingue de 2018 à 2022 et co-porte-parole de Québec Solidaire depuis novembre 2023, ainsi qu'à la page Facebook de la fonderie Horne dans l'objectif de toucher un auditoire plus large et dans l'espérance d'aller au-delà de mon propre réseau social. La publication originale a été partagée par 42 de mes ami.e.s Facebook, pour ensuite être repartagée par d'autres membres (profils, groupes et pages Facebook) de la communauté Facebook ne faisant pas partie de mes ami.e.s. Il est difficile d'établir la portée totale de l'invitation sur le réseau social, considérant l'impossibilité de consulter la messagerie privée d'autrui ni les profils possédant une protection privée. Les démarches nommées précédemment, combinées au « bouche-à-oreille », furent suffisantes pour recruter tous les participants et participantes jusqu'à l'obtention de la saturation des données. 14 personnes ont répondu à l'invitation par courriel. Une personne s'est désistée lors de la prise de rendez-vous. Deux candidat.e.s ont manifesté leur intérêt pendant ma visite à Rouyn-Noranda. La prise de rendez-vous s'est majoritairement faite par courriel ; à deux reprises des candidat.e.s ont souhaité

discuter par téléphone pour recevoir de plus amples informations sur la recherche avant la prise officielle du rendez-vous.

2.2 Analyse thématique de contenu

Le type d'analyse utilisé est l'analyse thématique de contenu. Ce type d'analyse vise la compréhension du sens d'un message, dans ce cas-ci des propos des personnes rencontrées. « L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus [...] » (Paillé et Muchielli, 2021 : p. 270).

Je considère que l'analyse thématique est la technique la plus susceptible de remplir les objectifs de cette recherche. Voici comment j'ai procédé. D'abord, à la fin de chacun des entretiens, je réfléchissais aux thèmes ayant été abordés. Je notais les éléments marquants et les répartissais sous forme de thèmes généraux. Au fil des entretiens, ces thèmes se sont précisés lorsque je constatais des ressemblances dans les propos des participant.e.s, ou au contraire des divergences. Ensuite, chaque entretien fut retranscrit textuellement à l'ordinateur. Durant cette première écoute des entretiens, je notais en marge des documents des mots-clés, des éléments marquants, des thèmes. Je surlignais les passages marquants, les phrases saillantes. Après avoir terminé la retranscription des verbatims, j'ai réécouteré chacun d'entre eux, cette fois-ci dans l'objectif de noter les thèmes en marge. C'est d'ailleurs à ce moment que mon cadre théorique se précisa. Le fait de réécouter les verbatims me permit de me coller à la subjectivité des individus interrogés, en ayant accès au ton et au débit de la voix ainsi qu'aux silences. Les thèmes de chaque entretien ont été comparés d'abord individuellement, ensuite avec les thèmes des autres entretiens.

Chapitre 3 VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT TOXIQUE

Ce chapitre présente les résultats de nos entretiens avec des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda. L'objectif de ce chapitre est de faire émerger un sens dans les propos des participant.e.s, en s'attardant aux similitudes et aux contradictions dans le discours chez une même personne, puis en les examinant entre eux. Par moment, des extraits des verbatims seront cités dans un objectif d'illustration des paroles émises par les personnes interrogées.

La première section dévoile le portrait des participant.e.s. La deuxième section précise les représentations sociales des acteurs impliqués. La troisième section présente les représentations sociales des participant.e.s concernant la présence d'une industrie sur leur environnement.

3.1 Profils sociodémographiques des participant.e.s

Au total, quinze personnes ont été rencontrées. Tous et toutes résidaient à Rouyn-Noranda lors des entretiens de juin et juillet 2023 dans les quartiers ou districts suivants : Notre-Dame (à l'intérieur et à l'extérieur de la « zone tampon »), Sacré-Cœur, Évain, D'Alembert, Rouyn, Noranda, Noranda Nord / Lac-Dufault, de l'Université. Les participant.e.s étaient âgé.e.s de 26 à 65 ans. Elles et ils étaient employé.e.s., étudiant.e.s, retraité.e.s, bénéficiaires de la solidarité sociale. Une personne interviewée a déjà travaillé pour la fonderie ; plusieurs connaissent une ou des personnes y travaillant. Les participant.e.s possèdent des niveaux de scolarisation variés : diplôme d'études secondaires, diplôme d'études collégiales, baccalauréat, maîtrise, PhD. Les participant.e.s sont né.e.s à Rouyn-Noranda, dans d'autres villages ou villes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ou dans d'autres régions administratives du Québec. Les participant.e.s s'expriment toutes aisément en français, puisqu'il s'agissait d'un critère de sélection nécessaire à la participation à la recherche.

Les participant.e.s souhaitaient participer pour les raisons suivantes : afin d'ajouter une brique au mur des savoirs ; afin d'aider une étudiante à réaliser son projet de recherche ; pour comprendre l'utilisation du mot *victimisation* présent dans le titre ; pour découvrir l'intérêt d'étudier ce sujet en criminologie ; afin de partager leur vécu et de mettre des mots sur leur ressenti ; puisqu'ils se sentaient victimisé.e.s et ressentaient le besoin de parler à quelqu'un de l'extérieur qui ne possède aucun lien avec Rouyn-Noranda ; puisqu'ils se sentaient visé.e.s par la description des profils recherchés.

3.2 Représentaions sociales des divers acteurs impliqués

L'un des objectifs initiaux de la recherche était d'explorer les diverses représentations sociales des citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda à propos de la fonderie Horne et de ses rôles au sein de la communauté. En allant à leur rencontre, il m'apparut nécessaire, via leurs témoignages, de présenter aussi leurs perceptions d'autres acteurs et actrices impliqués. Les paragraphes suivants présentent ainsi les représentations sociales que possèdent les participant.e.s de la Horne et de Glencore ; de l'État et des divers paliers gouvernementaux ; des groupes de mobilisation citoyenne ; des médias et de leur influence. La multiplicité de ces représentations seront présentées afin d'en illustrer les nuances.

3.2.1 *La ville de Rouyn-Noranda*

Rouyn-Noranda est décrite par les participant.e.s comme une ville particulière au sein de sa région administrative. Selon plusieurs participant.e.s ayant vécu dans les grands centres comme Montréal et Québec, la cité abitibienne posséderait les attraits d'une plus grande ville (proximité des services au centre-ville, dynamisme via l'existence de rues piétonnes en été, service d'autobus gratuit, festivals de cinéma et de musique, nombreux services sociocommunautaires, hôpital et un centre spécialisé en cancérologie) tout en ayant conservé les attraits d'une région (déplacements rapides en voiture, familiarité entre citoyens et citoyennes, proximité physique avec la nature). Il s'agirait d'une ville culturellement riche où sont offertes une multitude d'activités sportives, sociales, culturelles, de plein air, de chasse et pêche en plus d'être un des rarissimes endroits où l'on retrouve un cégep et une université en région éloignée au Québec.

Ça devait être en 2021, Rouyn est arrivée 2e dans les villes au Québec pour étudier, ce qui était quand même assez impressionnant. Je le vois, je suis pas d'ici, j'ai pas étudié ici, puis je regarde les étudiants ici, puis je les envie un peu parce qu'ils ont une vie académique et extra académique qui est assez hallucinante (participant.e #3.1).

Toutes les résident.e.s participant à la recherche possèdent un attachement particulier pour cette ville qu'ils décrivent comme unique en son genre dans la région, comparativement à certaines villes ouvrières aux alentours qualifiées comme moins intéressantes à leur avis. Bien que Rouyn-Noranda se soit développée, comme d'autres villes minières, à la remorque de l'extraction de matière première, d'autres secteurs d'activités économiques se sont multipliés, la rendant plus attrayante.

Ça fait bizarre vu de l'extérieur, on dirait qu'on a l'air d'un petit *boom town*, comme s'il y avait juste 200 maisons, puis que tout le monde dépend de l'industrie. Mais à Rouyn-Noranda, c'est absolument pas ça. Rouyn-Noranda dépend pas de son industrie, c'est une ville qui est un espèce de petit oasis de créativité et d'innovation (participant.e #8).

Plusieurs personnes immigrantes, principalement d'origine européenne, s'y sont établies lors du sommet de l'exploitation minière. Ces ouvriers ont pour plusieurs déménagé lors de la fermeture des mines et conséquemment à l'émergence d'un nationalisme québécois fort et d'une priorisation de l'utilisation de la langue française par le gouvernement provincial des années 1960 (Lafortune et Gauthier, 2022). Rouyn-Noranda aurait, malgré cet exode, conservé son ouverture aux différences culturelles. Selon les participant.e.s, les installations et événements organisés en ville témoignent de cet héritage d'ouverture et d'acceptation de l'autre via la présence de commerces (cafés, librairie) prônant ouvertement l'acceptation, par exemple via l'affichage de drapeaux LGBTQ+ ; par l'organisation annuelle d'un festival de musique émergente (FME) permettant comme son nom l'indique la découverte d'artistes émergents ; par la préservation de son église orthodoxe russe, qui témoigne du caractère multiethnique du développement de la ville. Les nouveaux arrivants se sont pour la plupart bien acclimatés et ont développé un réseau social qu'ils souhaitent conserver. Certain.e.s ont choisi de s'établir au centre-ville de Rouyn-Noranda pour sa vitalité, sa vie communautaire ainsi que pour la proximité des commerces (déplacements à pied au travail et pour faire les courses).

En même temps, on est tellement attaché à notre région. Ça a toujours été clair dans ma tête que je revenais vivre à Rouyn-Noranda. J'ai pas poussé mes études plus que ça parce que je voulais revenir vivre rapidement en région, tu sais je suis vraiment attaché.e à la région. Pas juste à ma famille qui est ici, mais vraiment à la région. Fais que c'est dur, je trouve, d'être un.e citoyen.ne de Rouyn-Noranda avec tout ce qui se passe avec la fonderie, parce que le monde de l'extérieur font juste dire « Ben déménage, t'as juste à déménager. Voyons pourquoi ils restent là sachant que c'est pollué. » Mais c'est plus que ça. On est attaché à notre ville, c'est vraiment une belle ville Rouyn. (Participant.e #10)

Plusieurs mentionnent l'attachement à leurs racines ainsi que la fierté de vivre dans la région. La contrée fut défrichée par les grands-parents et arrière grands-parents de certaines personnes rencontrées, d'où l'existence d'un sentiment de fierté d'avoir développé un territoire rude et pratiquement vierge. Cet attachement fort est mentionné par des personnes originaires de la région.

C'est très personnel, mais j'ai l'impression que quand tu viens de quelque part, tu as un sentiment d'attachement qui fait que tu ne peux pas rejeter aussi facilement un lieu. Peu importe ce qui va arriver, tu vas tout le temps venir de la même place, tu peux jamais te débarrasser d'où tu viens (Participant.e #8).

Un refus d'abandonner son territoire à la grande industrie persiste comme conviction chez plusieurs. On souhaite que la région conserve ce qui la distingue et on se rebute à l'idée que Rouyn-Noranda devienne une ville ouvrière, « peuplée par des ouvriers venus faire la piasse, habitant la région par « *fly in, fly out* » lors de contrats temporaires d'extraction et d'excavation minières » (paraphrase des propos des participant.e.s #11 et #2). Les quinze personnes rencontrées sont unanimes à ce sujet. Hormis les problèmes liés à la pollution industrielle, Rouyn-Noranda est un lieu agréable où résider, pour toutes les raisons énumérées précédemment.

Pour certain.e.s, leur perception de la ville a complètement changé conséquemment à la découverte de la présence de contaminants.

J'adore Rouyn-Noranda, mais je vais t'avouer que quand que j'ai vu ça aller, c'est comme si cette espèce de ville toute colorée est devenue un mirage pour moi. C'est comme si en dessous, il y avait cette ville grise, polluée, noire, qui a toujours été là, puis que j'avais jamais vue. [Le réaliser], ça m'a fait beaucoup de peine. (Participant.e #8).

3.2.2 *La fonderie Horne*

L'industrie minière, en incluant la fonderie Horne, est identifiée comme bâtieuse de la ville, puisqu'elle est à l'origine de son industrialisation et de son développement économique. Les citoyens et citoyennes ne possèdent pas tous les mêmes perceptions des rôles occupées par la fonderie dans leur communauté. Certain.e.s font la distinction entre les travailleurs et travailleuses *de plancher* résidant à Rouyn-Noranda, c'est-à-dire les usinières, les soudeurs, les ingénierues ; les personnes occupant des postes de gestion ou de direction, qui sont aussi résident.e.s de la ville ou de la région ; et Glencore, la multinationale dont les actionnaires vivent à l'extérieur du Canada. D'autres ne mentionnent pas ces distinctions. On attribue parfois des intentions contradictoires entre les divers acteurs. Par exemple, les responsables de la pollution ne sont pas les mêmes selon les participant.e.s. Pour certain.e.s, les coupables sont les employé.e.s qui travaillent *sur le plancher*, puisque responsables des actions quotidiennes de la fonderie ; Glencore, puisque la multinationale a pour objectif le profit financier sans se préoccuper des répercussions sur la population ; l'État, puisque les élus ne respectent pas ni n'appliquent leur rôle de protection contre les corporations – les représentants de l'État feront l'objet d'un paragraphe plus loin. Les lignes suivantes

présentent les rôles économiques, sociaux et identitaires de la fonderie Horne tels que définis par les participant.e.s.

3.2.2.1 *Son rôle économique*

Les perceptions des individus rencontrés du rôle économique de la fonderie sont variables. Plusieurs se positionnent dans l'incertitude et naviguent entre les diverses positions présentées ci-dessous. Certains perçoivent les emplois fournis comme essentiels au niveau individuel pour les employé.e.s en poste.

Je suis bien content que la mine soit là quand même. C'est sûr qu'a pollue pis toute, mais elle a fait vivre sûrement beaucoup de familles à Rouyn-Noranda. [...] [Le rôle de la fonderie] c'est de faire vivre la ville je dirais (Participant.e #12)

Actuellement, ces emplois offrent de généreux revenus pour certain.e.s citoyen.ne.s ne possédant pas de diplôme d'études secondaires ou n'ayant pas réalisés d'études post-secondaires ; tout comme pour des ingénieur.e.s ou employé.e.s en ressources humaines. On reconnaît que ces emplois ne conviennent pas à tous, les conditions de travail proposées de certains métiers possèdent des inconvénients dont la répétition des actions et la monotonie des tâches, l'exposition aux poussières et les risques pour la santé. D'une perspective plus macro, on se questionne quant à la nécessité de la poursuite des activités de l'entreprise à la survie de la ville. Comme d'autres villes construites sur une base mono industrielle, on s'interroge sur la résistance de la ville au potentiel choc économique suivant la fermeture d'une entreprise centrale.

On peut souhaiter le mieux pour notre région, puis souhaiter des normes industrielles plus sévères et plus respectueuses pour l'environnement, mais faut vraiment pas vivre dans l'illusion qu'on serait capable de survivre sans les minières. Y'a rien de possible ici sans les minières. Puis c'est vraiment pas le fun penser à ça, mais c'est de même que ça marche. Fais qu'attaquer la fonderie, c'est attaquer la structure du fonctionnement minier, puis c'est le pignon central un petit peu dans la région (Participant.e #11).

Certain.e.s craignent la diminution de l'attractivité de la ville. Une fermeture est inenvisageable selon certain.e.s et mènerait à la désertion de Rouyn-Noranda de la part des employé.e.s de la Horne pour des contrées plus profitables. Plusieurs entreprises dépendraient de la fonderie, faisant partie de la chaîne de production en alimentant l'industrie ou en recevant ses extrants. Sans la présence de la multinationale, les plus petites entreprises ne survivraient pas. D'ailleurs, on croit que les taxes payées par

l'entreprise ainsi que par les employé.e.s de la fonderie bénéficient à la ville entière et à sa survie.

Le réseau d'aqueduc ainsi que l'approvisionnement en eau potable de la ville de Rouyn-Noranda appartiennent à la fonderie Horne. La ville paie ainsi une taxe selon la quantité d'eau consommée par les citoyen.nes annuellement (Céré, 2023). Un.e participant.e croit par ailleurs en une incapacité de la ville de défrayer les coûts liés à l'entretien de ce réseau d'aqueduc ainsi qu'à une éventuelle possibilité de construire un nouveau réseau indépendant.

À l'opposé, d'autres citoyens et citoyennes croient fermement à la possibilité de remplacement de l'industrie par une ou plusieurs autres forces économiques. On suggère que la problématique de la *pénurie de main d'œuvre*, c'est-à-dire un déséquilibre entre le nombre d'emplois offerts sur le marché du travail et la disponibilité de travailleurs pour combler ces postes, pourraient être partiellement résolue via le déplacement des employé.e.s de la fonderie vers les secteurs en demande. Les participants et participantes suggérant cette alternative sont conscients de la simplicité et de la naïveté de leur proposition. Un.e employé.e de la fonderie, bien que qualifié.e pour effectuer certaines tâches, ne pourrait pas transiter aussi facilement vers n'importe quel type de métier, et n'aurait pas nécessairement envie de combler n'importe quel emploi en demande.

Pas besoin de Glencore puis à la limite, on n'aurait même pas besoin de la fonderie. Il y a plein d'autres secteurs économiques. Pleins d'autres industries qui sont autour, puis on est en grosse pénurie de main-d'œuvre. Est-ce que ça serait plus compliqué de se passer... Je pense que c'est plus compliqué de déménager 200 personnes, dont des personnes démunies, puis d'essayer de leur trouver un lieu que... De requalifier... peut-être 500 travailleurs pour qu'ils puissent aller se placer ailleurs dans un contexte de pénurie de main d'œuvre (participant.e #8).

Ce.tte participant.e croit que l'argument économique justifiant la poursuite des activités de la fonderie à tout prix est faible et insuffisant. Cette personne croit que certains choix adoptés par le gouvernement provincial, dont la destruction des habitations localisées dans la *zone tampon* ciblée ainsi que le déménagement de nombreux citoyen.nes amène des coûts importants. Les choix de l'entreprise, ainsi que du gouvernement, favorisant la prospérité économique sont selon certain.e.s douteux et à réévaluer.

Certain.e.s personnes interviewées considèrent que les emplois offerts par Glencore à la fonderie Horne sont nuisibles à l'économie locale. Les salaires actuellement proposés par la multinationale font de l'ombre à la rémunération offerte par

de plus petites entreprises établies dans la région. Des entrepreneur.e.s dénoncent cette incapacité à suivre le rythme des augmentations salariales de la fonderie, menant à une difficulté d'embauche et de maintien d'employé.e.s en poste au sein d'industries locales de plus petite taille.

La poursuite des activités de la fonderie implique des coûts lors des mises à niveau des technologies utilisées. À maintes reprises, le gouvernement a versé des sommes d'argent importantes à la fonderie lors de rénovations de ses infrastructures, par exemple lors de la conception et de l'installation de l'usine d'acide sulfurique, et plus récemment lors de l'adoption du plan *AERIS* de réduction des émissions d'arsenic ainsi que de l'annonce de la reconstruction d'un nouveau quartier pour les habitant.e.s de la zone tampon. La poursuite des activités de la fonderie nécessite régulièrement une aide financière gouvernementale. Certain.e.s citoyens et citoyennes sont consternés que ces dépenses soient en partie couvertes par leurs impôts, considérant les importants revenus financiers de la multinationale.

Tous, tous les travaux qu'ils ont faits. Toutes les améliorations qu'ils ont fait sur leur installation. Ils ont commencé par dire, qu'ils pouvaient pas le faire. Pour avoir les ressources du gouvernement, pour avoir du financement public. Elle est là leur stratégie. [Quelqu'un] a fait le travail d'aller recenser tous les articles de journaux publiés sur la fonderie Horne à la Bibliothèque nationale et [constate] que le même discours revient à chaque fois. (Participant.e #2).

La fonderie Horne appartient actuellement au géant Glencore, dont le siège social est situé en Suisse. La multinationale est connue pour réfléchir à toutes sortes de stratagèmes pour payer moins d'impôts dans les pays où s'implantent ses infrastructures. Elle est qualifiée d'immorale et de sans scrupule par tous.

La seule chose qui fait pas de sens, c'est d'essayer de leur prêter des bonnes intentions. On se gourre complètement en faisant ça parce que eux-autres ils réfléchissent pas sur ces paramètres-là, faut arrêter de penser que Glencore réfléchit de même (participant.e #8).

La corporation est critiquée puisqu'elle n'offre pas toutes les redevances prévues aux gouvernements provincial et fédéral. « Y'a des minières ici qui sont des excellents citoyens corporatifs. Puis Glencore est un bandit corporatif, y'a aucune volonté d'être un citoyen » (Participant.e #3.1). La majorité des profits sont versés à la multinationale, dont les dirigeants ne subissent pas les effets de la pollution qu'elle cause.

On sait pas trop où est le siège social, mais [les multinationales] sont comme un peu partout. Moi je pense que dans l'encadrement [...] ils devraient être encore plus contraints. C'est pas parce que leur siège

social est dans un autre pays... Il me semble que fiscalement parlant puis au niveau des revenus et tout, ça devrait être encadré selon les normes de la place où est l'activité économique (Participant.e #3.2).

Les activités polluantes de la fonderie amènent des coûts sociaux, qui occasionnent à leur tour des coûts économiques. Les contaminants rejetés par l'industrie entraînent le développement de divers symptômes anormaux sur la santé physique. Les citoyennes et citoyens atteints consultent les ressources médicales et doivent parfois subir des traitements onéreux. L'État québécois propose une assurance maladie à toutes et indemnise ainsi la majorité des soins médicaux. Rouyn-Noranda possède même son propre centre de cancérologie, considérant la distance de la ville des grands centres ainsi que les taux de cancers plus élevés dans la région que dans le reste dans la province québécoise. « On s'est créé un centre de cancérologie *est*i dans la cour de la mine. C'est à deux coins de rue de la fonderie quasiment. C'est fou, on va soigner directement les conséquences. » (participant.e #7). Le gouvernement provincial assume en partie les coûts économiques engendrés par les effets sur la santé des polluants, ce qui est absurde selon certaines personnes rencontrées. On devrait agir de manière préventive plutôt que curative.

Des citoyen.nes craignent des coûts économiques additionnels importants liés à la poursuite des activités de la fonderie. Les personnes vivant à l'extérieur de Rouyn-Noranda seraient peu attirées à emménager dans la capitale du cuivre, connaissant la présence de polluants et les effets sur la santé depuis la haute médiatisation du dossier de la fonderie. Ce.tte citoyen.ne croit à un déclin démographique conséquent à un éventuel exil de la population actuellement établie à Rouyn-Noranda :

Si c'est le statut quo, puis qu'on continue à aller de même, bien qu'est-ce qui va arriver ? Il risque d'arriver que le prix des maisons va tomber, les gens vont s'en aller. Ça, ça va être plus dur sur l'économie de Rouyn-Noranda que de fermer l'usine. (participant.e #5.2)

En perdant de son attractivité, la valeur des habitations diminuerait. Les résident.e.s de Rouyn-Noranda subiraient des conséquences économiques, par exemple, l'incapacité de vendre sa maison, donc l'impossibilité de déménager et de quitter la ville. Des participant.e.s partagent leur crainte de subir des répercussions similaires aux habitant.e.s de Murdochville en Gaspésie. L'entreprise centrale, une fonderie, a fermé lorsqu'on a découvert la présence de maladies pulmonaires graves chez les travailleurs et travailleuses causées par la présence de beryllium. Certain.e.s habitant.e.s, sans emploi et malades, étaient incapables de quitter la petite ville, n'ayant

accès à aucune aide financière de l'industrie ou du gouvernement (Fournier et Frigon, 2004).

3.2.2.2 *Son rôle social*

Le rôle social de la fonderie Horne est présenté par les citoyens et citoyennes interviewées comme fortement lié à ses implications financières. L'entreprise est décrite comme omniprésente dans la communauté.

Toutes, toutes, toutes les expos, musées, la Ginguette, partout y'a Glencore, il est omniprésent. Je suis conscient.e qu'ils financent un paquet d'affaires. [...] c'est leur façon peut-être d'apaiser les esprits ou de contribuer à la vie communautaire. Concrètement, je ne sais pas toutes les implications qu'ils ont, mais je sais qu'on voit le nom de Glencore. Je [participais] à des événements des courses. Aussitôt que c'est à Rouyn, c'est financé par Glencore. (participant.e #13)

La fonderie Horne contribue au financement de plusieurs organismes communautaires et culturels. Le positionnement quant à ces contributions demeure mitigé. Des participant.e.s dénoncent la fonderie de contribuer financièrement à des causes sociales afin d'élever son image et d'accroître son acceptabilité sociale. Plus récemment, la fonderie Horne a publié sur sa page *Facebook* son implication à la lutte contre le cancer en participant à un événement de Leucan à l'hiver 2024 (Fonderie Horne, 2024). L'industrie organise aussi des *journées recyclage* valorisant la préservation de l'environnement, où les citoyens et citoyennes sont invité.e.s à apporter leurs objets électroniques désuets, qui seront ensuite triés et fondus (Fonderie Horne, 2023). L'industrie partage sur le réseau social via la publication d'images et de textes sa présence lors d'événements caritatifs, lors de collecte de fonds, lors d'événements soulignant le travail de ses employé.e.s. Elle publicise ainsi son apport positif à la collectivité.

Certain.e.s croient en effet que la fonderie offre des redevances dans un objectif « d'achat du silence puisqu'on ne mord pas la main qui nous nourrit » (paraphrase de participant.e #4). On croit d'une part que l'on devrait continuer d'encaisser ces dons, puisque ce sont les seules contributions de la fonderie envers la ville et ses résident.e.s. D'autre part, on croit que l'on devrait cesser de les accepter, refusant ainsi la liaison avec la multinationale et pouvant ainsi manifester nos insatisfactions envers l'industrie. On propose de trouver d'autres sources de financement se ralliant davantage aux valeurs et idéaux prônés par les organisations.

[La fonderie] finance une couple d'affaires. N'importe quel festival à Rouyn, il va être écrit Fonderie Horne comme premier commanditaire. En

bout de ligne, c'est pas grand-chose, mais nous on dit « **oh ! merci beaucoup fonderie de donner des petits laits au chocolat au festival de cinéma durant les films !** ». (participant.e #10)

Depuis son ouverture, lors de période de crise (causé par une grève des employé.e.s ou une demande gouvernementale ou syndicale de rénover les infrastructures), la fonderie Horne menace de fermer. Cette stratégie utilisée par ses dirigeant.e.s mène à une insécurité et à des craintes chez les travailleurs et travailleuses, ainsi que chez la population générale. Des participant.e.s nomment que le chantage crée une certaine scission sociale entre ceux qui souhaitent que la fonderie poursuivre ses activités et les autres, bien que le réel débat ne consiste réellement jamais dans une prise de décision entre ces deux options proposées. L'industrie appartenant à Glencore influencerait le climat social.

Les propos suivants illustrent une perception distincte, rapportant que les priorités d'une population correspondent aux orientations gouvernementales à un niveau plus macro.

Si jamais y'a une guerre, c'est [la fonderie] qui ferait les balles pis tout [l'armement], voyons dont ils peuvent pas fermer ça. D'après moi en tout cas. Si c'était la guerre, il penserait même pu à la boucane. (participant.e #12).

Ce.tte participant.e considère que la protection d'une population inclue la capacité à se défendre lors d'un éventuel conflit politique, et pas seulement la protection de la santé des individus. À son avis, la fonderie possède un rôle social de protection de la population québécoise et canadienne via la fabrication d'armement, et qu'elle est ainsi indispensable.

3.2.2.3 *Son rôle identitaire*

La fonderie joue un rôle identitaire notable pour plusieurs résident.e.s rencontrés. Rouyn-Noranda n'existerait pas sans le développement industriel lié à l'exploitation minière.

C'est notre Tour CN dans le fond là tu sais. Quand tu fais le *skyline* de Rouyn, c'est genre une couple de clochers, puis la fonderie et le lac. [...] Tu demandes à des enfants de 5 ans de dessiner la ville, ils vont dessiner les 2 cheminées (Participant.e #3.1).

La fonderie Horne fait partie du patrimoine architectural. On reconnaît la ville de Rouyn-Noranda principalement par la présence de ces deux cheminées survolant le lac

Osisko. Les avis sont mitigés concernant la perception de l'apparence esthétique de la fonderie.

Les 2 cheminées, puis toutes les [infrastructures]... je sais pas si tu es allée proche, c'est vraiment laid. Mais moi je trouve tellement que ça fait partie de Rouyn que même au FME, qui est le festival de musique émergente, c'est dans le vieux que ça se passe là, dans le quartier de Notre-Dame. Ils font des shows en avant de la fonderie, puis je trouvais ça beau. La musique avec la petite lumière. On s'habitue à ça. (participant.e #10).

La fonderie, comme bien des industries, est hideuse en apparence. Or, elle fait appel à la notion de nostalgie pour plusieurs, principalement chez les natifs et natives de la ville. Celleux-ci connaissent toutes un.e ami.e, une cousine, un oncle qui a travaillé pour la fonderie ou dans le secteur minier. L'usine fait office de stabilité considérant son existence bientôt centenaire. Sa présence imposante est profondément associée au caractère unique et identitaire de la ville.

Toutes les participant.e.s m'ont partagé la fameuse expression *ça goûte la mine* lors des entretiens. Le goût de la mine est défini comme âcre, sec, donnant une impression de mauvaise haleine. « Ça te pogne à la gorge, ça goûte le souffre » (participant.e #12). Comme la présence d'odeur de soufre est presque quotidienne (voir graphiques en annexe A), les citoyen.nes rapportent « qu'on s'habitue au goût de la mine » (participant.e #13). L'odeur de l'usine ajoute au caractère identitaire.

Certain.e.s croient qu'au contraire, la fonderie est associée à la maladie, à la polarisation des idées et au clivage entre citoyen.nes, à la destruction d'un territoire et à la décimation de sa propre population. Le rapport identitaire de chacun.e varie selon l'intimité partagée avec l'usine et ses employé.e.s.

C'est sûr qu'on peut pas passer à côté de cette usine-là qui fait partie du paysage. Je m'attends pas [en arrivant] en région d'avoir cette grosse usine là... je trouvais que ça *clashait*. Ça a été mon premier rapport, ça a un rapport de malaise et d'incompréhension... après ça de comprendre, parce que les gens me partageaient « non ça fait partie de l'histoire que la mine et la fonderie étaient là bien avant nous autres, ça fait partie du patrimoine ». [Je me questionnais], c'est pas un peu dangereux que ce soit si proche de la population ?

Certain.e.s croient que cette représentation identitaire est inchangeable, puisqu'on ne peut pas renoncer au passé. Pour d'autres, bien que ce rapport identitaire à la fonderie et à ses cheminées soit vigoureux, il n'en demeure pas définitif. On considère que depuis la création de la ville, celle-ci s'est développée et que ses champs d'activités se sont élargis.

Via les échanges, les citoyen.ne.s interviewé.e.s précisent leur propos ; iels possèdent un sentiment d'appartenance fort au **territoire** et non pas à la fonderie.

Lorsqu'on juxtapose les notions d'identité et de territoire, on évoque en général un espace communautaire, à la fois fonctionnel et symbolique, où des pratiques et une mémoire collective construites dans la durée ont permis de définir un "Nous" différencié et un sentiment d'appartenance (Jolivet et Léna, 2000 : p.8).

Les résident.e.s de Rouyn-Noranda rencontrées possèdent pour souhait d'y rester puisqu'iels sont attaché.e.s à la « mentalité des gens de leur région » (participant.e #10), à l'ouverture aux autres et aux différences, à la vie socio-culturelle et sportive, à l'offre de services institutionnels et communautaires. Iels y demeurent parce qu'iels possèdent un attachement à leur famille et apprécient l'idée de la transmission d'un territoire aimé d'une génération à l'autre.

3.2.3 L'État

Bien qu'il ne s'agissait pas d'une question d'introduction ni de relance faisant partie du guide d'entretien, les participant.e.s discutèrent toutes de leurs perceptions quant aux rôles de l'État incluant les divers paliers gouvernementaux. Quels sont les rôles occupés par les gouvernements municipal, provincial et fédéral selon les personnes rencontrées ? Une confusion demeure dans leur description. Celle-ci s'explique selon certain.e.s puisque tous les paliers ont été impliqués à divers moments dans le dossier, en plus de se rejeter les responsabilités les uns sur les autres lors de la nécessité de discuter de sujets chauds ou d'adopter des décisions controversées. D'ailleurs, les rôles de chaque palier et la séparation des pouvoirs sont généralement méconnus. Le discours des participant.e.s met unanimement en lumière le sentiment que tous les paliers de gouvernement manquent à leur devoir de protection de la population et de défense de ces intérêts.

3.2.3.1 Le gouvernement provincial

Le gouvernement provincial fut fortement critiqué par les participants et participantes quant à ses prises de décisions en lien à la fonderie. Ce palier gouvernemental est défini par certain.e.s comme celui actuellement au pouvoir, c'est-à-dire la Coalition Avenir Québec, dont François Legault est le Premier ministre depuis octobre 2018. Pour d'autres participant.e.s, le gouvernement provincial est caractérisé par l'instance qui règne sur la province de Québec et englobe ainsi les anciens partis élus des dernières décennies, considérant les prises de décisions antérieures à propos de la fonderie ayant toujours des répercussions aujourd'hui. La personne interviewée

suivante critique les prises de décisions favorisant les élites plutôt que les intérêts de la population :

Legault et les gouvernements sont théoriquement là pour protéger les peuples. Si ensemble, collectivement, on s'est dit, on met un gouvernement à notre tête pour nous diriger socialement, c'est pour nous défendre les gens. [...] Les Parizeau, les Lévesque, originellement, ils étaient là pour nous défendre et défendaient. [...] Ils avaient la fibre de prendre soin du peuple (participant.e #6).

Les pages suivantes précisent les représentations des participant.e.s vis-à-vis le gouvernement provincial concernant les prises de décisions en lien à la fonderie Horne. D'abord, on critique l'État québécois d'avoir omis d'informer sa population d'informations cruciales concernant la présence de rejets, leurs caractéristiques, les quantités émises ainsi que les effets sur la santé.

Avant 2019, tout ce qu'on entendait, dans le discours ambiant, c'est que dans les années 80 c'était l'enfer. Les peintures de char levaient, l'alarme sonnait et il fallait rentrer, c'était irrespirable. Puis là, wow on a construit une usine d'acide sulfurique fais que [maintenant] tout est *cool*. Au fil des années, je disais au monde, à ma famille, [maintenant] y'a une usine, fais que c'est *cool*, ce qui sort des cheminées c'est à peu près inoffensif. C'est ce qu'on pensait (participant.e #3.1).

Avec la construction de l'usine d'acide sulfurique, la présence de certains types de polluants aurait diminué, laissant l'impression à la population générale que le problème de pollution n'existe plus, ou du moins que les effets néfastes sur la santé semblaient résolus. Cette perception trompeuse a contribué à créer un faux sentiment de sécurité occultant les véritables risques aux activités industrielles. Plusieurs participants et participantes critiquent le gouvernement d'avoir omis d'informer sa population des risques toujours présents aujourd'hui liés à la cohabitation à la fonderie. Cette dissimulation des faits s'observe plus récemment par l'omission de divulguer une annexe du rapport de santé publique de 2019 par l'ancien directeur de la santé publique, le Dr Horacio Arruda, ce qui soulève des préoccupations quant à l'honnêteté et à l'intégrité des autorités sanitaires (Radio-Canada, 2022).

Depuis quelques mois, des données quantifiant la présence de certains polluants atmosphériques dans certains quartiers de la ville sont collectées et partagées. Les stations de collecte appartiennent à la fonderie ou au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les données recueillies dans les stations officielles sont généralement publiées sur leurs sites web, en temps réels ou quelques heures ou jours plus tard. Un groupe de mobilisation

citoyenne, Revimat, recueille et partage occasionnellement ces données sur sa page Facebook (voir annexe A). Certain.e.s citoyens et citoyennes rencontré.e.s expriment leur exaspération et la confusion concernant la multitude de propriétaires de stations de collecte de données, ainsi qu'à la difficulté d'y accéder, par exemple chez les personnes n'ayant pas accès à internet ou ne connaissant pas les sites de publication. On critique que les données soient indéchiffrables pour le commun des mortels et que les citoyens et citoyennes aient à se spécialiser afin d'apprendre à les interpréter.

L'État québécois manque de transparence à d'autres égards. Un.e citoyen.ne me raconte avoir téléphoné au ministère de l'Environnement afin de déposer une plainte envers la fonderie à la suite de l'apparition d'une couche grise sur la neige dans une cours d'école. Le ministère aurait fait évaluer la neige, sans faire de suivi à la population. Selon la personne rencontrée, un journaliste aurait procéder à une demande d'accès à l'information afin d'accéder aux résultats.

On peut pas faire confiance à personne, d'où l'initiative citoyenne de faire analyser de la neige nous-mêmes. Nos gouvernements nous abandonnent. Legault, on dirait que c'est le porte-parole de Glencore.
(participant.e #1)

Le gouvernement provincial est critiqué pour l'attribution d'un *laisser-passer* permettant à la fonderie de polluer bien au-delà des normes depuis des années. Cette permission d'éviter de se soumettre aux normes environnementales québécoises est autorisée à certaines entreprises, principalement celles inaugurées avant l'instauration de normes en protection de l'environnement dans les années 1970 (ICI.Radio-Canada.ca, 2022). Selon plusieurs personnes rencontrées, les normes environnementales sont nécessaires et doivent être respectées. Il s'agit du seul barème permettant un contrôle des polluants rejetés. « [La fonderie] va faire ce qu'elle a droit de faire. Elle va *stretcher* ses limites au maximum. » (participant.e #3). L'entreprise appartenant à Glencore aurait pour intérêt de maximiser ses profits. Elle ne s'imposerait ainsi aucune limite, d'où l'importance de l'instauration et de l'application d'un cadre législatif permettant un respect de l'environnement. Les citoyens et citoyennes connaissent depuis peu l'existence de ces autorisations du dépassement des règles établies. L'apprentissage du dépassement des normes heurta plusieurs personnes rencontrées, dont cette personne ayant immigré à Rouyn-Noranda il y a une dizaine d'années.

La première version de la lettre [dans les journaux] qu'on a voulu écrire, on voulait l'appeler **vices cachés**. Ça résume vraiment mon état d'esprit. On a pris une décision basée sur des informations qu'on avait, puis on

n'avait pas toutes les informations, fais qu'il y avait beaucoup de colère au départ. [...] c'est sûr, c'est l'entreprise qui pollue. Mais l'entreprise, elle a le droit de polluer (participant.e #3.2)

Cet extrait illustre l'irritation ressentie envers l'État ainsi qu'envers sa communauté d'accueil. Certains individus en situation de pouvoir ou d'autorité devraient selon cette personne informer les gens souhaitant immigrer afin de leur permettre de faire un choix éclairé. Le mensonge, ou du moins l'absence de diffusion d'information, est comparé par la personne rencontrée au concept de vices cachés, c'est-à-dire la défectuosité non mentionnée d'un bien par le vendeur. Dans ce cas-ci, les *acheteurs et acheteuses* ne possèdent aucun moyen d'être indemnisé.e.s même s'ils ont été trompé.e.s.

Selon certaines personnes rencontrées, la distance entre la région de l'Abitibi-Témiscamingue et les grands centres accentue la mauvaise compréhension des réalités de la part des élu.e.s et ainsi leurs prises de décision. Certain.e.s mentionnent l'impression d'être laissés à eux-mêmes et désapprouvent le fait d'être assujetti.e.s aux prises de décision faites à l'Assemblée nationale à Québec, à plus de 800km.

Je pense que le système est tellement corrompu de l'intérieur. Tellement imprégné de la culture du silence aussi, la distance entre les décideurs et les communautés... Les personnes qui prennent les décisions connaissent pas les communautés. Ils sont déconnectés totalement. Ils ont bien beau dire qu'ils sont venus une fois, deux fois. Ils connaissent pas la réalité. [...] Si on avait pas organisé la première assemblée citoyenne, suite à l'annexe [cachée], Luc Boileau [le directeur national de la santé publique à partir de 2023] serait jamais venu à Rouyn-Noranda. Il y a eu une cellule de crise qui a été faite pour nous rencontrer individuellement par le ministère. Il n'y a rien qui aurait été fait. Je sais pas à quel point je dois te le dire, mais le ministre Charrette l'a dit lui-même, il me l'a dit, si c'était pas de nous ça aurait passé dans le beurre. Comment tu veux que je sois pas désabusée après avoir entendu ça ? Ça aurait passé dans le beurre ! (Participant.e #2).

En plus d'être remis en question pour son apparente ignorance des réalités régionales, le gouvernement est vivement contesté par certain.e.s d'avoir annoncé l'adoption d'une entente ministérielle qui semble être une reproduction du plan proposé quelques mois plus tôt par la fonderie Horne. Cette similitude suscite des interrogations quant aux véritables intérêts du gouvernement provincial.

L'entente, on était bien déçus de ça nous parce que c'est le plan qu'ils ont adoptés comme entente ministérielle, c'est le plan de Glencore en fait, 15ng dans 5 ans. Nos dirigeants se disent satisfaits de ça, c'est un

peu aberrant. Il y a eu des consultations aussi, consultations publiques qui ont absolument servi à rien parce qu'ils nous écoutent pas (Participant.e #1).

Cette personne exprime son mécontentement à l'égard des résultats des consultations publiques, estimant que les demandes de la population n'ont pas été véritablement prises en compte. Les consultations n'ont été selon elle que des exercices de façade, démontrant une fausse préoccupation des résident.e.s de Rouyn-Noranda. Un.e autre participant.e s'exprime à ce sujet :

Puis encore là, un jeu politique, la population a été mis devant le fait accompli. Ça a été fait en catimini, c'est là que j'ai vu que j'étais, j'aime pas ça me dire victime, je pense que je suis plus un être humain qui vit des choses... J'aime pas ça le mot victimisation, mais c'est vrai que... La population a été victime du jeu politique du gouvernement Legault (participant.e #6).

Un parallèle est fait entre les prises de décisions du gouvernement et le sentiment d'avoir été dupé, ignoré, victimisé. Cette notion de victimisation conséquente aux choix institutionnels sera précisée plus loin. L'entente ministérielle de mars 2023 fut annoncée dans les médias de la belle province avant que la population concernée soit informée. Les médias annoncèrent la prise de décision de détruire des habitations longeant la fonderie ; les résident.e.s du quadrilatère touché par l'éventuelle démolition de leurs maisons seront relocalisés et indemnisés. De nombreuses critiques émergent des discours des personnes rencontrées concernant cette *zone tampon*, qu'il s'agisse de la froideur et de l'insensibilité de l'annonce via les médias ; du manque de considération des personnes demeurant dans le quartier ciblé et des alentours ; de la destruction d'un patrimoine architectural, culturel et social ; des coûts sociaux et financiers liés à la destruction ainsi qu'à la construction d'un nouveau quartier et attribuables à la relocalisation de personnes plus défavorisées ; de l'incompréhension de l'utilité, de l'efficacité de cette zone ainsi que de son fonctionnement comme *mur* bloquant les rejets polluants. Les détails concernant la zone demeurent imprécis. Les personnes rencontrées s'interrogent. Est-ce que la destruction d'un quartier décimera l'esprit communautaire et social du centre-ville ? Comment le nouveau quartier construit sera accessible financièrement aux personnes plus démunies ? Un.e participant.e qui demeure dans la zone tampon dit être indifférent quant au déménagement. Il souhaite toutefois retrouver une habitation d'une valeur égale ou supérieure à son logis actuel et ainsi ne pas être perdant financièrement conséquemment au déménagement obligé. D'ailleurs, on questionne l'efficacité et la nécessité de la zone, d'abord puisque la fonderie s'engage à diminuer considérablement ses émissions de certains polluants d'ici

5 ans ; ensuite puisque l'on considère la zone identifiée comme « une section fumeur dans un restaurant » (participant.e #1), un principe inefficace pour protéger les non-fumeurs des odeurs et contaminants de la cigarette. En marchant dans le quartier Notre-Dame et en observant les délimitations prévues, je me suis aussi questionnée quant à l'utilité de cette mesure. Comment les maisons jonchant les limites de la zone seraient protégées des émissions ? Pour la plupart des personnes rencontrées, la construction de la zone demeure illogique dans l'optique où la fonderie doit réduire ses émissions dans les prochaines années.

Plusieurs participant.e.s critiquent le gouvernement de la Coalition Avenir Québec à propos de son rapport à la recherche. Malgré la réalisation d'études empiriques sur la santé d'une population côtoyant une fonderie, les recommandations sont peu mises en œuvre par le gouvernement provincial, qui minimise même certains résultats.

Les députés sont là pour aider la population, pour lui venir en aide, pour se positionner. Puis là, on a très bien vu que le député Bernard, puis le gouvernement Legault, il était à la solde de la grosse compagnie (participant.e #6).

Des participant.e.s dénoncent d'ailleurs la mise en place de solutions curatives plutôt que transformatives. On croit que les gouvernements devraient réfléchir avant de poser des actions ; on devrait investir davantage dans la recherche afin que nos actions soient résistantes plutôt que temporaires.

Pour faire le lien, faudrait qu'il y ait de l'argent pour faire de la recherche. Mais y'aura pas d'argent pour faire de la recherche là-dessus parce que l'argent est mis sur comment on va relocaliser, comment on va appliquer. Tu sais, l'argent est pas mis sur comment on va évaluer la santé des habitants pour vrai, l'argent est pas mis là-dessus, l'argent est mis sur trouver des terrains (participant.e #4).

Le gouvernement Legault est aussi critiqué pour ses méthodes utilisées en communication auprès des citoyens et citoyennes. Plusieurs dénoncent l'utilisation de stratégies politiques polarisantes.

Mais c'est lui qui nous victimise [en parlant du premier ministre]. Parce qu'il a un double discours, il faire peur aux gens. À un moment donné, c'était « ben là, il faut faire respecter les normes, s'il faut fermer l'usine, on va fermer l'usine. » Deux semaines après, c'est « ah non mais c'est pas drôle, c'est des emplois bien payants. » Dire une chose et son contraire, là c'est prouvé en psychologie, ça rend fou. On appelle ça de la double contrainte, c'est l'affaire la plus sûre pour rendre les gens dingues. Il est spécialiste de la double contrainte (participant.e #4).

Le double discours consiste en une stratégie utilisée ici par le parti politique qui adopte des positions et messages contradictoires en fonction de son public et du contexte. Cette stratégie est généralement utilisée pour tromper et mélanger l'opinion publique, en présentant différentes façons de penser pour servir des intérêts politiques. Elle permet aux politiciens et politiciennes de maintenir une image favorable, tout en poursuivant des agendas parfois impopulaires (Rey, 1995). Dans ce cas-ci, Legault a d'abord incité la population de Rouyn-Noranda à la responsabilisation et à la prise en charge des décisions la concernant, créant la bisbille et la mésentente au sein de la population. L'enjeu principal, c'est-à-dire la protection de la santé et l'environnement a été dévié vers un débat *pro-fonderie* versus *anti-fonderie* polarisant, laissant peu de place aux nuances et à la discussion. La militance n'entretenait pas un discours visant la fermeture de l'usine, mais demandait avant tout le respect des normes environnementales québécoises. Cette déresponsabilisation de la part du gouvernement amena la population à se mobiliser davantage, à s'informer et à manifester son point de vue. Le gouvernement provincial se réappropria ensuite le dossier et les prises de décisions finales, discutant à huis clos avec la fonderie et ses dirigeant.e.s, laissant un climat de tension et de doute pendant l'attente.

3.2.3.2 *Le gouvernement municipal*

Les participant.e.s critiquent d'abord le gouvernement municipal pour son manque de transparence envers la population générale, notamment en ce qui concerne la connaissance de la présence de contaminants sans en informer les habitant.e.s ou les nouveaux arrivants. Ils expriment leur déception quant au manque d'initiative de la municipalité. À la suite de la publication des études de la santé publique, la ville n'aurait pas organisé de rencontre à ce sujet afin d'informer et de sensibiliser sa population. Certaines personnes mobilisées racontent qu'elles ont dû planifier des assemblées citoyennes d'information à la population pour pallier ce manque. En outre, les citoyens et citoyennes rencontrées ressentent que leur conseil de ville se soumet aux décisions prises par le gouvernement provincial en connivence avec la fonderie. « [La mairesse] utilise pas son pouvoir. Le pouvoir municipal, c'est le plus proche du pouvoir du peuple. » (Participant.e #6). Le conseil municipal devrait défendre les intérêts de sa population locale plutôt que de se soumettre aux décisions prises à l'extérieur de la communauté.

L'attitude de la mairesse, c'est la fatalité. L'entente ministérielle est signée puis y'a plus rien à faire. C'est frustrant de voir qu'on n'a même pas l'appui de notre conseil municipal (Participant.e #1).

L'attractivité de la ville serait priorisée aux enjeux environnementaux, découlant d'une volonté de stimuler l'économie locale en attirant des personnes immigrantes et des entreprises. « J'ai l'impression que la ville se soucie plus de son image que de la santé des gens. » (Participant.e #1). Plusieurs rapportent la nécessité de s'occuper des problèmes de fonds, dont la pollution industrielle, qui permettrait du même coups de redorer l'image de la ville.

3.2.4 *La justice*

Parmi les personnes rencontrées, la méconnaissance des systèmes visant la protection des citoyens et citoyennes en matière environnementale, notamment le Code civil québécois ou le Code criminel canadien, est répandue. L'incompréhension généralisée de ces codes et de leur application est critiquée, puisqu'il est ardu d'entamer des démarches judiciaires et de comprendre les divers processus. En effet, pour entreprendre de telles démarches, il est nécessaire de posséder des connaissances juridiques approfondies ou de bénéficier de la représentation de juristes de talent capables d'affronter une multinationale dotée de ressources considérables. Une telle bataille juridique peut entraîner des frais élevés et requiert du temps.

On sait que la fonderie rejette des contaminants et que ces mêmes polluants peuvent être responsables du développement de maladies. Or, il demeure néanmoins impossible de démontrer la preuve d'un lien de causalité entre le rejet de polluants émis par la fonderie et les maladies contractées par les citoyens et citoyennes. Il est exceptionnellement difficile de reconnaître et d'identifier la réelle personne coupable. La *faute* peut être relayée entre différents acteurs, qui chacun leur tour peut aisément se déculpabiliser. Par conséquent, les citoyens et citoyennes demeurent dans l'impossibilité d'accuser la fonderie Horne comme étant responsable du développement de pathologie.

Cette complexité souligne les lacunes du système judiciaire actuel, notamment son incapacité à tenir les entreprises responsables de manière efficace. Gagner une bataille judiciaire contre une entreprise comme Glencore et lui soutirer quelques dollars ne suffit pas à améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes, comme l'illustre l'exemple des poussières rouges à Limoilou, un quartier de la ville de Québec (ICI.Radio-Canada.ca, 2019). En effet, plusieurs années après avoir constaté la présence de poussières déversées par une industrie située près du fleuve, on reconnaît finalement la

culpabilité de l'entreprise. Les citoyens et citoyennes du quartier concerné ont obtenu de maigres dédommagements variant entre 100 et 200\$ CAN. Bien que significative comme avancée au niveau de la défense des intérêts citoyens en matière environnementale, la somme versée à chaque ménage est en réalité insuffisante ; d'abord puisque minime versus les dommages potentiels sur la santé causés par la présence des contaminants ; ensuite puisqu'elle est risible et ne permet pas l'achat de soins ou traitements conséquents à l'exposition aux rejets. Ces défis mettent en évidence l'insuffisance du système judiciaire à garantir la justice environnementale et à protéger les droits des citoyens et des citoyennes.

Malgré ces obstacles, selon des participant.e.s, des démarches judiciaires ont été entreprises pour obtenir des informations sur les intrants de la fonderie ; dans le but de démontrer le lien entre la pollution de la fonderie et les effets psychologiques sur la population, tels que le stress et l'anxiété ; afin d'incriminer la Horne comme responsable de l'émission d'importante quantité de poussières grises contenant du cuivre en mars 2023.

3.2.5 La mobilisation citoyenne

À la suite de la publication des résultats des études réalisées par la santé publique québécoise en 2019 et 2020, plusieurs groupes d'initiative citoyenne ont émergé. D'autres groupes de militance déjà existants se sont intéressés au sujet de l'heure. Voici les groupes de mobilisation citoyenne ayant été nommés par les participant.e.s lors des entretiens : Mères au front, Arrêt des rejets, RN Rebelle, Revimat, Comité ARET des rejets et émissions toxiques de Rouyn-Noranda, l'Association pour la défense des droits des citoyens et ex-citoyens de Rouyn-Noranda contre l'intoxication aux métaux lourds, les professeurs de l'UQAT, le groupe de médecins, le groupe de 500 entrepreneur.e.s. Selon les participant.e.s, certains groupes se sont créés rapidement puisque la structure des groupes précédents, les idées prônées ou les moyens de pression priorisés ne leur correspondaient pas entièrement, ce qui explique par exemple la création de groupes citoyens, versus d'associations. D'autres groupes se sont mobilisés selon leur occupation ou leur métier. On constate que les intérêts des groupements énumérés s'entrecroisent généralement malgré certaines distinctions. La plupart des groupes souhaitent un respect de la norme environnementale québécoise en vigueur concernant l'émission d'arsenic ainsi que la mise en place d'études approfondies sur les rejets d'autres contaminants émis par la fonderie, dans un objectif de protection de la santé et de l'environnement.

Certain.e.s participant.e.s rencontré.e.s sont impliqué.e.s dans la mobilisation citoyenne en étant membre d'un ou plusieurs groupes ; certain.e.s se mobilisent de manière plus spontanée et ponctuelle lors d'événements organisés par les groupes sans être membre à part entière ; certain.e.s ont pris la parole dans les médias ou lors d'assemblées citoyennes et municipales ; d'autres ne sont pas du tout impliqué.e.s ou n'osent pas prendre position. Bref, les personnes interviewées possèdent des niveaux d'engagement variés.

Des fois je trouve que c'est correct, puis des fois je trouve qu'ils pèsent trop fort. Des fois, je comprends un peu de vouloir que ça aille vite, mais il faut pas qu'ils oublient une affaire. Si [la fonderie] avait pu descendre à 3ng, elle l'aurait déjà fait. (participant.e #12)

Ce.tte participant.e se questionne quant au réalisme des demandes faites par les groupes de militance. Iel explique que les terrains hautement contaminés autour de la Horne, ainsi que les nombreux parcs à résidus, dépassent probablement aussi la norme environnementale québécoise. On constate dans ces propos une ambivalence quant à son positionnement concernant les demandes des groupes citoyens. Malgré la multiplicité de groupes de mobilisation s'attardant au sujet de la fonderie, plusieurs ont mentionné ne pas s'y reconnaître (les priorités établies comme regroupement, les demandes formulées, les actions posées.) Certaines personnes ont pour souhait de s'impliquer, mais ne trouvent pas leur place : « la mobilisation est très, très difficile. C'est des petits groupes de personnes bien intentionnées qui travaillent fort, mais qui rejoignent pas tant de monde » (participant.e #4).

Les personnes mobilisées souhaitent que les choses changent, et rapidement. Plusieurs sont fâchées, déçues, désorientées depuis la prise de conscience des résultats des études de la santé publique. Cette colère, voire cette hargne, se ressent au sein des groupes mobilisés.

Je suis pas sûr.e de pouvoir être à l'aise dans les groupes qui pensent comme moi. [...] Y'a tu moyen de revendiquer sans être condescendant ? Oui, mais ils sont trop fâchés. Je veux dire, un moment donné, on est ensemble, puis on finit par dire des choses que les autres ne remarquent plus, puis on s'en rend pas compte. J'ai jamais vécu ça ne pas trouver une place dans la lutte... je me rappelle pas d'avoir vécu ce sentiment-là. (participant.e #4)

Cette personne explique son malaise à se joindre à certains groupes de mobilisation. Elle ne condamne pas les membres ; elle explique que l'animosité présente lui fait ressentir un malaise significatif qui l'empêche de participer activement. La lutte est trop prenante et chargée émotionnellement pour s'impliquer. Cette personne ne

possède pas de solution afin d'adoucir la situation et se sent désemparée. D'autres participant.e.s expliquent que la quantité d'actions posées ne convient pas à leur horaire du temps. D'ailleurs, la réflexion derrière ces actions est questionnée ; certains groupes semblent concentrés à produire de nombreuses actions récurrentes. Des participant.e.s suggèrent de se poser et de réfléchir quant aux actions, plutôt que de tenter d'en produire une quantité qui peuvent perdre de leur sens. Certain.e.s ont l'impression que l'existence de plusieurs groupes distincts nuit au mouvement. Ceux-ci devraient se réunir, s'allier et concentrer leurs énergies sur des demandes communes. Des participant.e.s croient que les priorités sociales devraient être définies par ces groupes et revendiquées en bloc.

Les militant.e.s connu.e.s sont étiquetés, ce qui résulte en un mépris de leur propos. Un.e participant.e explique qu'on ne les écoute plus lors d'assemblées au conseil de ville, puisqu'on connaît déjà le contenu de leurs demandes. Certain.e.s participant.e.s ne veulent pas être classé.e.s ainsi et refusent donc de s'allier à un groupe de mobilisation afin de conserver leur crédibilité.

Parce que si c'est ta carrière ou ta personnalité sociale d'être toujours antagoniste à ce genre de questions-là, tu vas continuer à en parler, mais à un moment donné, tu vois, moi quand je dis que je suis pas militant.e, c'est parce que j'ai pas envie de radoter comme ce monde-là, j'ai pas envie d'en parler encore dans 10 ans, parce que c'est un investissement. Toi, tu t'intéresses à la dimension personnelle et émotive de la question, tu sais, c'est fatigant de toujours parler de la même affaire et c'est fatigant de toujours être la personne qui brasse la marde et qui crache dans la soupe comme ça. À un moment donné, tu veux pas être cette personne-là, juste pour des questions personnelles, même intimes. Veux-tu être amère puis tout le temps déçu.e, tout le temps enragé.e, tout le temps... non. Moi j'ai d'autres affaires à faire que ça puis j'ai d'autres sujets à traiter que ça. Je pense que ne pas être militant pour moi, c'est aussi ce que ça veut dire, de passer à autre chose.
(Participant.e #11)

Certain.e.s participant.e.s croient que le positionnement ferme de certaines personnes mobilisées nuit au mouvement global, et qu'elle mène même à une polarisation des idées. Lorsque le dialogue est impossible entre les membres possédant des idéaux distincts, il devient difficile de naviguer entre les positions présentées et d'apporter des nuances. En d'autres mots, la rigidité dans la posture d'un groupe de mobilisation citoyenne nuit à la cohésion sociale, même si la cause défendue est distinctement morale.

Malgré les critiques précédentes, les groupes de mobilisation citoyenne possèdent une importance non-négligeable, commémoré par les participant.e.s.

Ceux-ci ont ramené l'enjeu dans les médias et se sont battus pour être entendus par leurs représentant.e.s politiques.

Nos institutions, clairement, y'ont besoin de cette mobilisation là pour être actives. Si la mobilisation citoyenne n'existe pas, ils sont sur le neutre. Ma crainte, c'est que la mobilisation citoyenne s'essouffle. Je la sens très vivante. Puis ça fait quand même au-dessus d'un an. [...] Justement, en fait ça fait des décennies qu'elle existe la mobilisation, mais tu sais elle a toujours eu des hauts, puis des bas (participant.e #8).

Ces groupes ont mis une pression sur les divers paliers gouvernementaux et imposé une réflexion au sujet de la fonderie Horne et de ces émissions néfastes. Les groupes militants ont entrepris diverses démarches souvent à leurs propres frais lors d'activités bénévoles. Quelques exemples d'activités organisées par la collectivité et partagées par les participant.e.s à la recherche :

- Mères au front, en collaboration avec Daniel Green, co-président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), ont procédé à la collecte et à l'analyse de couches de neige à divers endroits à Rouyn-Noranda afin d'identifier les diverses couches de métaux lourds et de polluants présents sur le sol à l'hiver 2022-2023. Les résultats sont sortis en février 2024.
- Lors des consultations publiques de l'automne 2022, plusieurs citoyen.nes ont écrit des mémoires réclamant une meilleure qualité de vie aux ministres en charge.
- Des manifestations furent organisées, menant à une visibilité médiatique notoire.
- Présence sur les réseaux sociaux de plusieurs regroupements pour informer la population générale de l'évolution de la situation et pour vulgariser certaines données ou prises de décisions.
- Publication sur les réseaux sociaux des rejets de certains contaminants dans l'air selon les mesures prises par les stations légales.
- Écriture de textes d'opinion dans les journaux signés par le groupe de médecins ; par des entrepreneurs de la région ; par les professeurs de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) demandant des changements.
- Participation à des entrevues radiophoniques.
- Rencontre des représentant.e.s politiques municipaux et provinciaux.

Les membres de la population se sont informés, se sont spécialisés, ont déniché et collaboré avec des experts afin de défendre leurs intérêts et ceux de leurs proches. Ces groupes de mobilisation demeurent essentiels et sont les instigateurs de changements sociaux. Sans ces groupes, le statu quo persiste (Céré, 2023).

Comment faire converger les intérêts des groupes de mobilisation pour que la défense de l'environnement vis-à-vis l'industrie soit plus robuste ? Comme observé par Natali, lors d'une recherche similaire sur les perceptions d'une population concernant une entreprise polluante établie au centre de leur ville, « aucune compréhension partagée du problème ni aucune ligne d'action commune ne peuvent être trouvées parmi les habitants » malgré les tentatives des divers groupes de mobilisation d'informer et de faire converger les intérêts de la population (Natali, 2019 : p.547). Le mouvement de défense des droits environnementaux est aussi en développement sur le continent européen. La difficulté à établir des vases communicants est notoire. Ceci s'explique probablement par la quantité d'acteurs impliqués ainsi que les priorisations sociétales établies, en comparaison à d'autres mouvements sociaux qui semblent évoluer plus rapidement. Celle-ci s'oppose à un système capitaliste priorisant les intérêts financiers.

3.2.6 *La couverture médiatique*

Le dossier de la fonderie Horne fut hautement documenté par les médias québécois de 2018 à 2024. On y exposa l'évolution du dossier (publications des résultats des études de la santé publique québécoise, réactions des citoyen.nes, mobilisations citoyennes, réactions des partis politiques au pouvoir ou des groupes d'opposition.) Radio-Canada propose sur son site web un dossier regroupant tous les articles à ce sujet depuis 2016. **D'octobre 2018 à avril 2024**, les journalistes de Radio-Canada ont écrit et publié **312 articles** au sujet de la fonderie Horne (ICI.Radio-Canada.ca, 2024). Les participant.e.s relatent des effets positifs et d'autres plus pervers à cette médiatisation. Au tout début, la médiatisation a rendu visibles et intelligibles les enjeux vécus des régions ressources à toute la population québécoise, canadienne et même mondiale. La portée de cette propagation donna espoir à certain.e.s participant.e.s en mettant « Rouyn-Noranda sur la map » (participant.e #12).

Je pense que ça a permis de sortir l'enjeu de Rouyn-Noranda. Aussi, c'est allé élargir à des groupes de militants nationaux. [...] Quand on parle des régions [dans les médias], bien on parle de Québec puis de Sherbrooke. C'est totalement déconnecté, c'est pas ça partout [...] Ça a permis de parler des régions, puis de la réalité qu'on vit (participant.e. #2).

Cette haute médiatisation fit au départ révasser plusieurs participant.e.s, qui anticipaient des changements rapides et des mesures restrictives envers l'industrie, garantissant une protection réelle de la santé de la population et du territoire. « Ça nous fait mauvaise presse, mais en même temps ça nous fait de la presse (participant.e #8) ». Certain.e.s relèvent des effets plutôt négatifs à la médiatisation. La parution

hebdomadaire d'articles dans les journaux suscitait des critiques défavorables et eu probablement un effet néfaste sur l'attractivité touristique de la ville, les citadins et citadines en quête de ressourcement et d'air frais voulant probablement éviter une région reconnue par la présence de contaminants dans l'air. Selon une personne interviewée, cette perte d'attractivité s'observera probablement dans les futures statistiques sur l'immigration dans la région, incluant peut-être une diminution du nombre d'étudiant.e.s arrivant d'autres provinces québécoises ou d'étudiant.e.s internationaux. Des personnes intéressées par la vie en région pourraient remettre en question leur choix d'immigrer à Rouyn-Noranda.

C'est drôle, en fin de semaine je remontais avec ma copine de [région du Québec], on parlait, puis c'est la première fois qu'elle me le disait aussi clairement. Ça m'a fait de la peine, mais elle disait : « quand tu viens de l'extérieur, y'a pas de bonne raison de venir s'installer à Rouyn » [...] elle me disait : « moi honnêtement j'élèverais pas des enfants ici ». (participant.e #11).

Cette personne explique que sa conjointe ne souhaite pas démarrer une famille dans une ville hautement polluée. Rouyn-Noranda a perdu de son lustre et de son attrait pour les gens de l'extérieur. La haute médiatisation possède un second effet pervers, celui de normalisation. Avec le temps, la surprise s'estompe.

Pour vrai, ça m'avait donné une bouffée d'espoir au début, ils en ont même parlé dans le Bye-Bye (revue de l'année présentée annuellement à la télévision québécoise le 31 décembre). Je me disais, enfin, Rouyn-Noranda est sur la carte à cause de ça, pour les gêner bien en masse, mais... Ça a finalement été tellement décevant (participant.e #7).

On s'habitue à lire sur nos écrans ou à entendre à la radio la présence de l'enjeu. Le sentiment de nouveauté disparaît laissant place à la banalisation. Puis, avec la diminution de cette médiatisation vient l'impression que l'enjeu n'est plus existant, que la problématique est réglée ou que son importance est moindre. Cette normalisation est nommée par certain.e.s participant.e.s, qui pour certain.e.s se sentent désormais désillusionné.e.s.

La médiatisation contribuerait à la polarisation sociale déjà existante. Un.e participant.e partage un exemple vécu de propos entendus par des citoyens et citoyennes de la région.

[Selon elleux], ce que les médias propagent, c'est de la propagande, c'est pas vrai. Malgré les études, il y a rien qui prouve qu'on est vraiment capable de faire un lien de cause à effet, puis le lien est pas assez clair, net et précis. Tu sais, le père de mon ami travaille aussi à la fonderie.

Puis lui, il rit, il rit des gens comme moi, qui peuvent être inquiets. « Voyons c'est pas si pire que ça. Le monde y chiale pour rien. » Moi j'ai l'impression qu'eux se font *brainwisher*, puis eux ils doivent avoir l'impression que moi je me fais *brainwisher* par les médias. [...] Tout ce qu'on vit en ce moment avec les feux de forêt ou quoi que ce soit. J'ai comme l'impression que y'a tout le temps... Je sais pas si c'est la pandémie qui a amené ça, mais comme tout le temps un niveau extrême qui va quasiment dans le complot de penser que la santé publique a inventé ça pour je ne sais quelle raison. On tombe tout le temps un peu dans les deux extrêmes (participant.e #10).

À l'époque postpandémique de la Covid-19 (dont le virus fut propagé en mars 2020 au Canada, menant à des restrictions dans les activités quotidiennes pendant plusieurs mois), certaines personnes n'adhèrent plus aux propos partagés par les médias traditionnels, croyant à une certaine exagération de la part des journalistes, dans un objectif d'accroître le nombre de visionnements du contenu de leurs plateformes médiatiques. D'autres croient à un lien, même à une association entre les médias et le gouvernement. Leur objectif serait de *contrôler* la population par la peur en partageant des nouvelles effrayantes. Bien que cette perte importante de confiance envers les médias puisse sembler marginale, elle affecte des membres de toutes classes sociales confondues (Carignan et coll, 2022). Ainsi, les effets de la pollution industrielle sur la santé et l'environnement, hautement médiatisé par des plateformes *grand public* sont niés par certaines personnes. Cette perte de confiance envers les médias ainsi que la polarisation sociale en découlant feront l'objet d'un paragraphe plus loin.

La participation au débat social public, via les médias, eut des effets néfastes chez certain.e.s. Un.e participant.e, à la suite d'une apparition médiatique, raconte qu'on lui a crié des noms dans la rue. Un.e autre constata l'apparition de son nom sur le groupe *Facebook* maintenant désactivé « J'appuie la fonderie » représenté par certain.e.s travailleurs et travailleuses de la fonderie ou des défenseurs de l'industrie. On y partagea des propos menaçants à son égard. Un.e autre reçut des messages privés d'insultes via *Messenger*, à la suite de la collaboration à l'écriture d'un article en lien à la Horne. Bien que ces événements aient été isolés selon les participant.e.s, ils illustrent une certaine scission sociale, menant à des paroles violentes et des insultes, provoquées somme toute par la médiatisation.

3.2.7 *Représentations sociales de la dégradation environnementale industrielle*

Les effets recensés de la cohabitation avec une industrie polluante sont réservés à la section subséquente. Ici, il s'agit d'introduire le sujet en présentant les diverses positions des citoyen.nes concernant la présence ou non d'effets sur l'environnement (incluant la santé humaine) liés à la présence de la Horne sur leur territoire.

Toutes les personnes rencontrées lors des entretiens constatent les effets de la Horne sur leur environnement. Plusieurs disent toutefois connaître un ou des membres de leur famille, ami.e.s, connaissances étant en négation des effets. J'ai donc eu accès à ces représentations via les propos des personnes rencontrées. Une personne interviewée présente ce qui selon elle justifie l'écart entre les perceptions des personnes employées par l'industrie versus les autres concernant la dégradation de leur environnement et de leur santé.

Ça pas l'air d'être un milieu de travail extrêmement sain non plus. Puis, tu sais moi ce que j'ai entendu, [...] il y a une espèce de négation des effets pour la population. Il y a une pensée que c'est pas dangereux, il y a un sentiment que c'est exagéré. [...] [les travailleurs et travailleuses de la fonderie] relèvent de la CNESST, ils vont avoir des mesures internes, ils vont prendre des prises de sang, ils vont avoir des taux qui vont être jugés acceptables par le médecin qui est embauché par la compagnie, tandis que dans la population de l'autre côté, c'est les normes environnementales du gouvernement du Québec [...] qui sont considérés comme étant sécuritaires. C'est pas les mêmes barèmes de réflexion. » [...] Ils sont plus protégés à l'intérieur parce qu'ils doivent porter des équipements dans certains contextes que les gens ont pas besoin de porter de l'autre bord, fait qu'il y a réellement deux structures différentes. Ça devient un peu difficile de se parler, puis de se comprendre, mais j'ai l'impression que ça entretient un peu un espèce de... En fait, c'est très flou la question de la sécurité, elle est très floue. Elle est très, très floue. Je pense que c'est facile pour des gens qui tirent un avantage de dire « oui mais c'est correct ». Mais moi, c'est quoi mon avantage ? Moi j'en veux pas d'arsenic, je suis pas payé 100 000 piastres par année. Y'a pas de logique pour quelqu'un qui est à l'extérieur des murs (participant.e #8).

La citation précédente suggère qu'il existerait *deux mondes* distincts : l'intérieur de la fonderie versus l'extérieur. Cette idée est partagée par certain.e.s participant.e.s. Les travailleurs et travailleuses puisque recevant un salaire, et partageant des intérêts dans le traitement de ressources minières, endosseraient vraisemblablement des perceptions différentes de la situation. Étant assujetti.e.s à des normes en santé et sécurité, iels se croient protégé.e.s par leur employeur. Cette distinction entre les normes à l'intérieur et à l'extérieur des murs amène une perception différente du niveau de dangerosité des contaminants. Les effets de l'exposition aux contaminants ne sont pas immédiats, mais se font ressentir via une exposition prolongée dans le temps. La notion de **risque** de développer une maladie lors d'une exposition prolongée est un concept intangible et imperceptible. Selon cet.te participant.e, les effets de la pollution industrielle sont peut-être trop subtils pour être interprétés comme dangereux dans l'immédiat pour certaines personnes.

La plupart des personnes rencontrées mentionnent être conscientes des effets de la fonderie sur la santé et sur l'environnement depuis peu. Toutes connaissaient la présence de l'industrie et croyaient que des normes existaient au Québec et au Canada en protection. Plusieurs nouveaux arrivant.e.s, déménagé.e.s dans la région pour les études ou le travail, ont pris conscience de l'ampleur des effets lors de la publication des études de la santé publique. Au-delà du constat d'effets perçus comme étant de la dégradation environnementale industrielle, peut-on induire que les habitant.e.s de Rouyn-Noranda vivent une forme de victimisation environnementale industrielle ?

3.3 La victimisation environnementale

L'un des objectifs initiaux de la recherche était d'obtenir une définition plus exacte de ce qu'est la victimisation environnementale, du point de vue des personnes subissant les effets de la pollution industrielle. Ce concept présent dans les recherches antérieures gagne en effet à être précisé. Au fil de la réalisation des diverses étapes de la recherche, les questionnements suivants sont apparus : est-ce que ce concept est adéquat pour explorer l'expérience vécue de citoyens et citoyennes ? Existe-t-il une manière plus appropriée de relater l'expérience vécue de personnes subissant des torts que d'employer le terme *victimisation* ? Est-il nécessaire de conceptualiser de la sorte ?

Le concept de *victimisation environnementale* fut malgré tout conservé dans le titre du projet de recherche ainsi que sur la publication *Facebook* de recrutement, dans un objectif d'interpeller les participant.e.s. voulant s'exprimer à ce sujet, que la victimisation soit vécue et ressentie par ceux-ci ou non. Ainsi, ceux-ci ont pu y réfléchir et l'interpréter avant même de me rencontrer, ce qui a été réalisé d'emblée par la plupart d'entre eux. Les définitions existantes et recensées des écrits antérieurs de ce concept furent volontairement omises lors des entretiens. Les participant.e.s furent invité.e.s à partager leur propre interprétation de ce qu'est la victimisation environnementale selon leur expérience. On peut constater une évolution du discours de certains des participant.e.s au fil du temps de l'entretien, la discussion permettant l'évolution et la clarification de la pensée.

3.3.1 Perception négative du mot *victime*

Le mot *victime* est souvent perçu comme possédant une connotation négative. Par conséquent, plusieurs personnes interviewées ne comprenaient pas le choix du concept de victimisation dans le titre de la recherche. Dans les lignes suivantes se trouvent des traits caractéristiques nommés lors des entretiens de leur représentation de ce qu'est une victime.

La personne victime est perçue par certain.e.s comme chétive et impuissante. Elle jouerait un rôle passif dans la situation vécue et se retrouverait en position de perte de pouvoir. La personne victime n'est pas en moyen de sortir de sa situation et elle nécessite l'aide d'autrui afin d'améliorer son sort. Bref, elle est imaginée comme fragile, démunie, abattue, apathique. Certain.e.s participant.e.s ont associé le mot victime à *l'auto-victimisation*, action décrite comme le positionnement de sa propre personne comme victime, donc non responsable de ce qui lui arrive. Selon cette perception de ce qu'est une victime, cette dernière se retrouverait régulièrement dans des situations dites à risque, par exemple en retournant vers son agresseur après avoir subi des sévices de sa part, ce qui augmenterait la probabilité de subir des conséquences de ses propres actions ou des actions d'autrui. La victime serait plaignarde et chignerait lorsqu'elle vit des intempéries. Cette interprétation de ce qu'est une victime supprime toute sympathie d'autrui à son égard.

Être une victime c'est de... c'est une bonne question. Ça a une connotation négative, c'est comme si on avait pas de contrôle sur une situation, je reviens tout le temps avec la notion de contrôle... je sais pas pourquoi, je pense que ça a une connotation négative, l'impression qu'on joue les victimes face à une entreprise, c'est comme si ça teintait la discussion dès le départ. Je suis consciente que ce n'est pas ça, j'essaie de trouver une meilleure réponse. » (participant.e #13)

Certains participants et certaines participantes ne se reconnaissaient pas comme victimes et furent choqué.e.s par l'utilisation du concept dans le titre de ma recherche. Certain.e.s se décrivent en effet comme des citoyen.ne.s impliqué.e.s dans leur milieu, que ce soit via leur statut social, leur rôle au sein de l'entreprise ou de l'institution pour laquelle ils travaillent, leur participation citoyenne ou leur engagement dans un ou des groupes militants. Leur interprétation subjective de leur propre réalité ne collait pas avec leur interprétation de ce qu'est une victime. Comme véhiculé dans la citation suivante, la suggestion du concept de victimisation environnementale dans le titre de la recherche et dans la fiche de recrutement offre une perception pessimiste de mon mémoire de la part de certain.e.s, où l'on remet même en doute la démarche scientifique :

Pendant un instant je me suis dit voyons esti dans quoi je me suis embarquée me semble que, pendant une seconde je me suis dit est-ce que le titre dirige un peu le sens de cette démarche scientifique, puis, aussi vite je me suis dit on verra bien ce que ça va donner, mais c'est vrai que ça m'a surpris le choix du mot victimisation. J'ai hâte de voir, j'ai hâte de mieux comprendre le sens de tout ça. (participant.e #13).

3.3.2 Reconnaissance partielle d'être victimisé.e.

Au fil des échanges avec les participant.e.s et de la réflexion en résultant se produit un changement dans le discours. Plusieurs reconnaissaient subir des torts et des contraintes liées à leur environnement découlant des activités de la fonderie, ainsi qu'à leur santé - un paragraphe entier s'attarde aux répercussions vécues plus loin. La reconnaissance de ces torts subis modifie la perception de ce que peut être la victimisation et de comment elle se vit.

La position de victime est inconfortable. [...] On dirait que je me pose pas vraiment en victime, je dis on subit des torts à répétition, mais c'est nous les plus forts... bien c'est pas nous les plus forts, mais je dis on a quand même un levier. La preuve, c'est qu'on a fait flétrir la fonderie. Moi, je ne nous vois pas carrément comme des victimes, je nous vois comme du monde malmené. (participant.e #11)

Le positionnement en tant que victime créer de l'inconfort. L'association au sens péjoratif étant attribuée à la victime rend difficilement acceptable de se définir ainsi.

J'aime pas ça être une victime, j'aime pas ça sentir je me suis fait avoir. J'aime ça quand on se prend en main puis qu'on fait quelque chose, puis que bon y'a un problème, on trouve une solution, puis on avance, on trouve des meilleurs moyens de faire. [...] je réfléchissais, puis je me disais... à quelque part on est victime. On vit avec des conséquences de quelque chose qu'on n'a pas choisi, qu'on n'était pas au courant (participant.e #3.2).

La citation précédente introduit la notion de consentement, un concept abordé lors de plusieurs entretiens. Le manque d'information disponible sur la fonderie et les effets de sa pollution a empêché plusieurs de prendre des décisions éclairées et réfléchies. En effet, certains nouveaux arrivants se sont installés à Rouyn-Noranda par choix, pour diverses raisons dont le travail ou les études, et critiquent le manque d'accès à l'information. « *C'est un détournement de consentement. C'est du GHB dans une bière.* » (participant.e #3.1). Cette analogie reflète l'intensité de la violence ressentie liée à l'ignorance involontaire, qui est ici comparée au fait de ne pas choisir de consommer une substance utilisée illicitement et sans consentement dans le but de commettre une agression. Cette violence est comparée à la tentative de viol, cette fois-ci de la part d'une industrie et d'un gouvernement envers sa population.

Les perceptions plutôt négatives de la personne victime sont les mêmes que celles présentées par Wemmers (2017). Il est probable que le mot *victime* ne soit pas l'idéal lorsque l'on s'adresse à certaines personnes subissant des violences, vu la non-identification au concept. On m'a suggéré par exemple lors des entretiens d'utiliser les

termes « personnes malmenées », « personnes qui subissent des répercussions de l'industrie », « personnes vivant des répercussions de la pollution », « personnes à qui on a menti ». S'agit-il d'euphémismes ? Peut-être. Or, le choix des mots est tout de même important. Notamment, certaines femmes subissant des violences de la part de leur conjoint s'identifient probablement davantage à cette précédente définition qu'au concept de « femmes battues ». Bref, le mot *victime* est pour l'instant, à mon humble avis, le terme qui colle le mieux à la situation vécue, selon les définitions empiriques du concept. Il serait intéressant de réfléchir à une appellation faisant écho à davantage de personnes concernées par la problématique, afin que celles-ci soient en mesure de s'identifier et de se reconnaître.

Certaines personnes rencontrées se considèrent comme des *victimes imparfaites*. Maintenant qu'elles sont avisées des effets néfastes de la cohabitation avec une fonderie, elles se perçoivent comme *complices*, c'est-à-dire en contemplation de la situation sans agir pour qu'elle cesse. L'impression de participer passivement au système critiqué remet en doute la possibilité de se positionner comme victime.

3.3.3 Se sentir victimisé

Certain.e.s participant.e.s ont, a contrario, reconnu d'emblée vivre une situation de victimisation et se sont senti.e.s concerné.e.s par le titre, d'où leur choix de participer à la recherche.

Parce que je me suis identifié.e. Quand je regardais comment j'ai de la misère à me sentir partie prenante [...]. Je trouve que j'ai une position assez claire par rapport à la fonderie, par rapport à l'attestation, par rapport à la position de la ville, par rapport à tout ça, et que je me sens si seul.e, malgré que j'aille à presque toutes les réunions. Alors, je me suis dit que ça doit être ça la victimisation. On se sent isolé.e. C'est pour ça que j'ai répondu, parce que je pensais que j'étais un.e bon.ne candidat.e. Ah seigneur, je suis fatigué.e. (Participant.e #4).

Dans ces cas précis, les personnes ont pu reconnaître et nommer les torts subis en lien avec la présence de l'industrie, qu'ils soient physiques, psychologiques, monétaires. Il fut nommé que les personnes subissant des torts n'ont pas de reconnaissance de leur statut et qu'il n'existe aucune instance disponible pour réellement les entendre.

Mais on se sent pas écouté. On se sent pas cru. On sent pas que la parole de ceux qui sont inquiets, qui veulent autre chose, est entendue. Puis je sais plus comment la faire entendre (participant.e #4).

3.4 Les répercussions de la victimisation environnementale

Les **victimes environnementales industrielles** subiraient divers types de répercussions, pas nécessairement de manière linéaire ou simultanée : d'abord, les effets potentiels ou réels sur la santé physique ; ensuite, les contraintes infligées ou auto-imposées dans un objectif de protection de sa santé physique ; finalement, les effets *directs* et *indirects* sur la santé mentale. En plus de ces effets et contraintes, les personnes victimisées se sentent **revictimisées** par les divers systèmes auxquelles elles sont assujetties. Les décisions prises par les institutions, plutôt que de défendre et protéger les citoyen.nes, blessent à nouveau les personnes. Un dernier paragraphe s'attardera au concept de revictimisation en présentant divers sentiments ressentis et réactions des personnes rencontrées.

3.4.1 Les effets potentiels ou réels sur la santé physique

Un bref rappel : la prise de conscience des répercussions sur la santé de la fonderie Horne s'est faite à divers moments selon les participant.e.s. Certain.e.s natifs et natives racontent être avisé.e.s des effets possibles sur la santé depuis longtemps, bien que ces effets soient selon certaines croyances « beaucoup moins pires depuis la construction de l'usine d'acide sulfurique » (participant.e #11). Un discours différent est partagé par les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes. La plupart de ces participant.e.s témoignent que les études de biosurveillance de la santé publique publiées en 2019 et 2020 sont les éléments précurseurs les ayant informés des effets de la pollution de la fonderie sur la santé ainsi que sur l'environnement. Certain.e.s connaissaient les effets généraux de la présence d'une industrie sur la santé ; on pensait tout de même que ces effets étaient négligeables, croyant les industries québécoises assujetties à des normes en santé et sécurité. On se convainquait que ce n'était « pas pire que la pollution des raffineries de Montréal ; que le goût de la mine devait être équivalent aux odeurs des pâtes et papiers de Ville-Marie ou de Trois-Rivières » (paraphrase des propos des participant.e.s #3 et #7). L'impression générale partagée lors des entretiens est donc une méconnaissance des effets réels sur la santé jusqu'à la publication récente des rapports de la santé publique. Ces rapports ont permis l'exposition de nombreuses répercussions, ou un rappel chez certain.e.s des effets déjà révélés par une étude sur les travailleurs de la fonderie réalisée dans les années 1980 par une université américaine (Monderi et Corvec, 1984).

Comme les études de la santé publique ont une portée restreinte et puisqu'on s'est attardé à seulement certains polluants, dont l'arsenic, le cadmium, le plomb, et à certaines maladies potentielles, seules ces maladies peuvent être identifiées comme

potentiellement causées par la pollution de la fonderie. Cette nuance est importante à souligner, puisque la quantité de polluants rejetés par la fonderie est bien au-delà des quatre étudiés. La fonte d'appareils électroniques, visant le recyclage de métaux, rejetterait sous forme de fins débris ainsi que dans l'air presque tous les éléments du tableau périodique (Izard, 2024). D'ailleurs, les effets sur la santé de la présence de plusieurs contaminants seraient exponentiels et sont pour la plupart inconnus (Robert et coll., 2008). Ainsi, l'écart entre les risques mentionnés par la santé publique et les risques réels est nébuleux. Plusieurs participant.e.s doutent que d'autres maladies développées au fil des ans, dont d'autres types de cancer (ex. cancer de la vessie chez une fillette, cancer de la peau), maladies pulmonaires (ex. asthme, silicose), des maladies auto-immunes, des maladies chroniques (ex. sarcoïdose) ou cutanées soient aussi conséquentes à l'exposition aux polluants.

3.4.2 Les contraintes

La connaissance des effets potentiels des rejets de la fonderie a pour effet la modification de comportements des citoyen.nes dans un objectif de prévenir le développement de maladies. Conséquemment aux recommandations des rapports récents de la santé publique (Bilodeau, 2019 ; Bilodeau, 2020 ; Institut national de santé publique du Québec, 2022), plusieurs modifient leurs habitudes de vie selon les adaptations proposées. Certain.e.s participant.e.s mentionnent s'être soumis à des contraintes plus restrictives que celles proposées, ayant perdu foi envers les institutions publiques. Voici une liste non-exhaustive de contraintes auto-appliquées et recommandées par les personnes rencontrées : vérifier l'orientation des vents avant d'aller à l'extérieur et éviter les quartiers visés par la fumée des cheminées (et ainsi s'abstenir d'utiliser la piste cyclable qui fait le tour du lac Osisko) ; éviter de sortir de chez soi, de faire de l'activité physique dans la ville (marche, vélo) ainsi qu'à l'extérieur de la ville (randonnée dans les parcs environnants, comme au parc national d'Aiguebelle) lorsque la qualité de l'air est moindre ; éviter de marcher ou de promener son chien à certains endroits identifiés à la suite du rejet de poussière ; éviter de jouer dehors avec les enfants à risque de manger de la neige ; fermer ses fenêtres l'été, même lors de canicule ; éviter de faire fonctionner l'air climatisé et les échangeurs d'air pour empêcher le soulèvement de poussière dans la maison ; éviter de passer l'aspirateur ou le balai en présence d'enfants ; éviter d'épousseter malgré la présence de poussière ; ne pas consommer les légumes du potager ou les fruits d'arbres et d'arbustes ; ne pas utiliser les jeux d'eau de la ville en été ; investir dans un filtre à air pour la maison ou l'appartement.

À ces contraintes auto-imposées s'ajoutent celles subies depuis de nombreuses années, comme ne pas avoir accès au lac Osisko entourant la ville puisqu'il est lourdement pollué par la présence de métaux, que ce soit pour la baignade, la pêche, ou l'utilisation d'embarcations nautiques. Les participant.e.s natifs et natives de la région partagent d'autres contraintes subies pendant leur enfance, c'est-à-dire des années 1960 à 1990 environ selon leur âge : rester à l'intérieur durant la récréation à l'école en cas de nuages de fumées, d'alertes de la fonderie ou lorsque « ça goûte trop la mine » (propos rapportés des participant.e #10 et #12).

Le déménagement des résident.e.s hors de la zone tampon consiste en une contrainte additionnelle, cette fois-ci obligatoire. Les maisons d'habitation sélectionnées faisant partie du quadrilatère au sud de la fonderie seront détruites éventuellement. Les participant.e.s, qu'ils ou elles soient établi.e.s ou non dans ladite zone, rapportent ne pas avoir été consultés lors de cette prise de décision. Certain.e.s sont soulagées de quitter l'endroit pollué, avec la promesse d'une indemnisation. Certain.e.s sont mécontent.e.s et auraient préféré conserver ce bout de patrimoine qu'est le centre-ville, étant le quartier le plus ancien. Des participant.e.s demeurant à la limite de la zone neutre se questionnent quant au trou laissé par la démolition des résidences.

L'énumération de ces contraintes suggère que les résident.e.s de Rouyn-Noranda ne possèdent pas un accès libre et constant aux aménagements et infrastructures de leur ville. L'application de nombreuses contraintes au quotidien diminue grandement la qualité de vie des habitantes et habitants.

3.4.3 Les effets sur la santé mentale (qualité de vie et bien-être).

Cette section englobe les conséquences nommées lors des entretiens de la présence de l'industrie Horne sur la santé mentale des individus. La santé mentale est ici définie non pas comme l'absence de maladie mentale, mais bien comme « l'appréciation du bien-être émotionnel [et de la] qualité de vie, du bien-être psychologique et social » (Doré et Caron, 2017 : p.125). Ainsi, les éléments nommés ont été rapportés par les individus participant à la recherche comme étant, selon elleux, **nuisibles à leur bien-être et à leur qualité de vie**. Le concept de *santé mentale* est présenté en complément au point précédent sur la santé physique. Cette section se divise en deux. La première partie présente les effets *directs* sur la santé mentale liés à la prise de conscience de la présence de contaminants dans son environnement (je comprends que l'industrie pollue, quelles sont les effets sur mon bien-être ?). La deuxième partie présente les effets *indirects* sur la santé mentale liés aux prises de décisions des acteurs et actrices des divers systèmes institutionnels - paliers de

gouvernement municipal, provincial et fédéral ; système de justice et codes pénaux (les prises de décisions des institutions concernant la fonderie ont quels effets sur mon bien-être?). Cette section introduira le concept de *revictimisation* causée par les institutions.

3.4.3.1 *Les effets directs sur le bien-être*

La crainte d'être malade ou qu'un proche développe une maladie en lien à l'exposition aux contaminants amène un **état de stress** important. « Cette onde du doute là, elle est gossante psychologiquement » (participant.e #3). Plusieurs mentionnent une appréhension liée au sentiment de ne pas se protéger suffisamment, par exemple en omettant certaines recommandations restrictives de la santé publique. Plusieurs participant.e.s craignent pour leur propre santé. Je constate toutefois que les inquiétudes étaient exacerbées lorsque l'on mentionnait la santé des enfants des participant.e.s. « La pire, pire, pire situation, ce serait que ma fille développe un cancer, ou quelque chose comme ça. Ça, ce serait mon top. Après, ce serait si moi [je tombe malade] » (participant.e #7). La connaissance des effets sur la santé de l'exposition aux divers polluants émis par la fonderie crée des craintes d'apparition de symptômes de maladie en vieillissant. Comme rapporté par plusieurs participant.e.s, dès l'apparition de certains symptômes, on craint la maladie. Le développement de symptômes, et même la crainte de l'apparition de ces signaux est rapportée comme étant un stresseur supplémentaire.

J'ai grandi dans le quartier Rouyn-Noranda et je suis allé.e à l'école Notre-Dame. J'ai jamais été testé.e en étant enfant pour les taux de plombémie puis ces affaires-là, mais c'est sûr que je suis empoisonné.e d'un bord à l'autre [...] quand tu es enfant c'est là que tu bioaccumules les métaux, fais que c'est sûr que j'ai la crainte à un moment donné quand je vais être plus âgé, que ces choses-là me rattrapent (participant.e #11).

Plusieurs ont rapporté avoir développé une pathologie ou bien connaître une ou des personnes ayant contracté une maladie qui pourraient être causée par l'exposition aux contaminants. Le fait de contracter une maladie possède des effets évidents sur la diminution de la qualité de vie. L'impossibilité d'établir un lien entre le développement de certaines pathologies et la présence de contaminants provoque un stress supplémentaire.

Je demandais à ma médecin, j'ai des maladies chroniques et inflammatoires dont une sarcoïdose pulmonaire [...] je me suis tapée deux pneumonies dernièrement. Puis, je lui dis : « ça se peut tu que ce soit en lien avec ce qui se passe dans la ville ? », parce qu'elle fait partie ma médecin, deux de mes médecins font partie de cette gang qui a signé [la lettre dans le journal], puis elle me dit : « non, on peut pas garantir pour sûr que c'est la cause parce que tu as pas un MPOC [maladie

pulmonaire obstructive chronique], c'est pas un cancer, puis tu es pas un bébé de petit poids [...] Mais c'est sûr que ça te rend beaucoup plus vulnérable ». Je suis fatigué.e. (participant.e #4)

3.4.3.2 *Les effets indirects sur le bien-être*

Le paragraphe précédent a mis en lumière l'état de stress important des participant.e.s lié à la présence d'une industrie polluante. En plus de ces effets que l'on peut considérer comme intimement reliés à la présence de la fonderie Horne se trouvent des effets indirects sur leur bien-être. Les actions (ou inactions) des instances au pouvoir présentées précédemment entraînent aussi des conséquences sur la qualité de vie de la population. Ces effets résultent de la réponse des systèmes et de leur lenteur lors de prise de décision ou d'exécution. Les lignes suivantes s'attardent ainsi au ressenti des membres de la population interrogées et aux montagnes russes d'émotions vécues à travers l'évolution du dossier de la fonderie.

La lente évolution de la situation depuis la publication des études de la santé publique en 2019 et 2020 provoquerait une instabilité et des remises en question constantes chez certain.e.s participant.e.s. L'attente peut également être teintée d'une dose d'espoir mêlée d'incertitude. Chaque instant d'attente semble prolonger le suspense et accroître le niveau de stress. Pendant l'attente, les personnes résidentes n'osent prendre de décisions importantes. Le manque d'information concernant les types et les quantités de polluants rejetés par la fonderie, ainsi que la méconnaissance des effets potentiels réels sur la santé résultent en une impossibilité de faire des choix éclairés. Dois-je quitter Rouyn-Noranda pour protéger ma santé ? Est-il suffisant de changer de quartier pour m'assurer de la sécurité de ma famille ? On m'explique que pendant les consultations publiques de l'automne 2022, plusieurs croyaient que des changements importants adviendraient; qu'on imposerait par exemple une diminution drastique des rejets de polluants de la fonderie, d'où la décision d'attendre que la situation se résorbe et de demeurer dans la capitale du cuivre. Un.e résident.e de la zone tampon rencontré.e mentionne être en attente depuis plusieurs mois concernant son domicile.

On est en attente de voir ce qui se passe avec les résidences, parce qu'ils vont nous offrir un montant à un moment donné pour nos maisons, puis ils sont censés nous relocaliser dans un autre secteur au niveau de la ville. Avec aide du gouvernement supposément (participant.e #12).

Certaines informations concernant la reconstruction d'un quartier complet à Rouyn-Noranda circulent (Radio-Canada, 2023). On ne connaît toutefois pas les

montants d'indemnisation versés lors du rachat des maisons de la zone tampon qui seront détruites, ni la date d'un éventuel déménagement imposé.

J'attends, j'attends. J'ai toujours dit on attend d'arriver au pont avant de le traverser. J'y penserai pas tout de suite trop. [...] Fais qu'on attend, quand on arrivera là bien on va voir... j'attends les offres et j'attends de voir comment ça va aller (participant.e #12)

Des participant.e.s partagent ressentir l'impression que leur existence est sur pause. L'attente imposée résulte en un sentiment d'être éteint, de ne pas vivre pleinement. Cette participante explique être consciente des effets potentiels des contaminants sur le développement de son enfant. À la suite de chaque annonce de la santé publique ou de prise de décision du gouvernement, elle s'est questionnée et repositionnée.

Toujours des choix. Moi à la suite de la grossesse, j'ai eu des tous petits trucs sur ma glande thyroïde. J'avais un suivi annuel. Pendant 1 an, on se disait quand les résultats vont rentrer, si ça l'a empiré, on déménage. On a tout le temps des *checkpoints*, de finalement « OK elle est bien correcte [ma glande thyroïde] », c'était juste relié à la grossesse, c'était normal. [...] C'est tout le temps, c'est un choix constant, c'est un choix que tu dois toujours revérifier, tout le temps [...] On y pense tout le temps (participante #9).

Les participant.e.s impliqué.e.s dans divers mouvements citoyens expliquent que l'inaction des instances au pouvoir les poussa à se mobiliser, puisqu'ils considéraient inadmissible le maintien d'un statut quo insatisfaisant. Selon certaines personnes impliquées, la mobilisation est lourde et amène une part de responsabilisation. En plus de ressentir une pression à s'impliquer et à revendiquer des changements, des participant.e.s ressentent que la réussite ou l'échec des actions entreprises leur sont imputables. Un sentiment de responsabilité pèse sur les citoyen.ne.s impliqué.e.s même si la prise de décision finale ne leur revient pas. Pour certain.e.s, l'évolution du dossier de la fonderie Horne pris une place énorme dans leur quotidien, jusqu'à devenir envahissant.

Depuis qu'Émilise [l'ancienne députée provinciale] a commencé à en parler, on s'est mis à s'informer des articles de [Thomas] Gerbet [de Radio-Canada], puis on s'est mis à aller au-delà de juste les articles de presse. [...] C'est effrayant tout ce qu'on lit, c'est effrayant ! (participant.e.s #5)

Cette personne interviewée m'explique que la fonderie est un sujet de discussion omniprésent au sein de son couple. Iels lisent constamment sur le sujet de la fonderie ;

s'informent sur les contaminants et leurs effets ; recherchent activement l'aide de spécialistes, de cures de décontamination. L'implication ponctuelle, mensuelle ou hebdomadaire dans les comités requièrent du temps et engendre des coûts financiers. Une fatigue résulte de cette responsabilisation. Un.e autre participant.e a choisi de quitter Rouyn-Noranda à cet effet, mentionnant un épuisement, un dégoût résultant de l'inaction de l'État malgré l'importance de la mobilisation citoyenne.

La lutte est pas finie, elle va prendre une autre forme, mais ... ça ne quitte pas mon quotidien, il n'y a pas une journée où je fais pas une lecture, où il y a pas de rencontre de comité ... ça habite mon quotidien maintenant. Je pense que je suis peut-être rendu.e au stade où j'ai besoin de cette distance-là, parce que c'est rendu justement très personnel comme lutte puis.. c'est rendu très envahissant. Aussi, parce que justement je peux pas sortir sans voir les enseignes de rue qui sont des anodes de cuivre. La fonderie est partout dans la ville (participant.e #2).

Les élu.e.s semblent ignorer délibérément les demandes et les préoccupations de certain.e.s électeurs et électrices, ce qui alimente un sentiment de désillusion et de méfiance à l'égard du processus démocratique. Certain.e.s citoyens et citoyennes rencontrées mentionnent se sentir impuissant.e.s et trompé.e.s, avec l'impression que leurs voix et leurs opinions sont négligées au profit d'intérêts partisans. Les citoyens et citoyennes rencontrées partagent une perte de confiance envers les élu.e.s, un désintérêt et un désengagement pour la vie politique en plus d'un sentiment de ne pas être écoutés et entendus.

Pourquoi on a perdu notre temps à écrire des mémoires et à aller aux consultations ? Alors qu'au final, la majorité des mémoires et des réponses aux questionnaires en ligne étaient contre le plan de Glencore, bien ce plan a été accepté par le gouvernement quand même [...] Ça se fait, je le sais, de prendre conscience, mais c'est douloureux de réaliser : « Hey. On m'a menti. » Des instances auxquelles je veux croire, comme la santé publique, comme le gouvernement, m'ont menti, m'ont caché des informations. C'est qu'on veut pas tomber dans du conspirationnisme. (participant.e #2).

Ce cynisme politique peut éroder la légitimité du gouvernement alimentant ainsi le sentiment d'aliénation et de désengagement. Comme mentionné dans la citation précédente, la perte de confiance envers les élu.e.s à des effets notables sur la participation citoyenne. J'ai également constaté la présence d'un tabou à propos de la fonderie dès mon arrivée à Rouyn-Noranda en juin 2023. À plusieurs reprises, on m'a demandé si j'avais de la parenté dans la région. On m'a questionné sur le choix du sujet

de ma recherche, cherchant à percer les causes m'ayant amenée à m'y intéresser et à me déplacer à Rouyn-Noranda.

Je te dis ça à toi parce qu'on est entre 4 murs, mais j'oserais jamais dire ça. [...] Il faut toujours savoir d'où les gens viennent avant de décider de ce qu'on leur dit. Je fonctionne vraiment de même en tout cas, si les gens viennent d'ici, on soupçonne déjà qu'ils ont des attaches familiales, émotionnelles à la fonderie, tu aurais même pu être guide à la fonderie quand tu étais jeune ou des affaires de même. La fonderie est tellement omniprésente dans le paysage de la ville qu'au détour y'a toujours un lien avec cette affaire-là pour le meilleur et pour le pire peut-être (participant.e #11)

À certains moments, réitérer le cadre confidentiel de l'entretien incitait les participant.e.s à révéler d'autres informations et à aller plus loin dans leur réflexion.

Il y a les employés de la fonderie qui ne se donnent pas le droit de parler mais y'a aussi tous les employés de l'État, tu sais, c'est une ville de fonctionnaires, tous ceux qui travaillent pour l'État ont un devoir de loyauté. T'as pas le droit de parler contre le gouvernement... bien eux ils prennent pas tant position (participant.e #1)

Ce tabou pèse sur les membres de la population et affecte certaines personnes en fonction de leur appartenance à certains groupes sociaux. Comme mentionné dans la citation précédente, on n'ose plus ou moins exprimer librement sa perception de la situation, par crainte de créer un malaise, une tension, de blesser l'autre ou d'être blessé.e en retour. Un.e participant.e raconte avoir ressenti de la gêne lors de l'achat du livre *Arsenic mon amour*, abordant un certain point de vue à propos de la fonderie, dans une librairie de Rouyn-Noranda, craignant susciter inutilement le débat. En effet, plusieurs personnes posséderaient des positions fermes rendant difficile la discussion. Certain.e.s perçoivent même une polarisation des idées, provoquée notamment par les instances gouvernementales. En effet, l'utilisation délibérée de la polarisation comme stratégie politique par un gouvernement, par exemple via la conceptualisation de deux clans possédant des caractéristiques aux antipodes (les gens vivants en région vs résidant en ville ; les automobilistes vs les cyclistes ; les travailleurs de la fonderie vs les groupes de mobilisation pour la protection de la santé), peut être une stratégie politique utilisée pour consolider le pouvoir et détourner l'attention des véritables enjeux. En jouant sur les divisions existantes au sein d'une communauté, un gouvernement peut exploiter les peurs, les préjugés et les ressentiments pour mobiliser sa base électorale, tout en marginalisant ou en diabolisant les voix dissidentes. Les prises de parole contradictoires du gouvernement précédent l'adoption de l'entente ministérielle de mars 2023 en témoignent.

Quand [le Premier ministre] a dit [qu'il faudrait peut-être fermer la fonderie], ça a contribué encore plus pour moi à la fracture sociale. Ce genre de discours là, puis quand tu as une fracture sociale qui s'installe... Le changement, la mobilisation est bien plus difficile parce que tu te mobilises plus par rapport à l'attestation, au gouvernement, ou Glencore. Tu te mobilises contre ton voisin. Ça crée quelque chose qui génère énormément d'anxiété... Toute cette tension sociale. (participant.e #4).

Cette stratégie politique possède des effets néfastes sur la communauté visée. La citation précédente illustre l'inconfort ressenti comme citoyen.ne en subissant les suites. La polarisation des idées peut conduire à la fragmentation d'une communauté, où le débat public est étouffé. Les citoyens et citoyennes se retrouvent coincé.e.s dans des camps opposés, dans l'impossibilité d'établir un dialogue, nuisant au bien-être individuel et collectif. Ce manque de nuance est perceptible dans le discours de cette personne impliquée dans les mouvements citoyens, exaspérée par le statut quo.

Moi ce qui me frustre le plus, c'est comme un déni, puis c'est un déni collectif. Vraiment, dans le sens que les gens, les leaders en ville, c'est qui les leaders en ville, c'est la ville naturellement, le conseil municipal, c'est la chambre de commerce, c'est les grosses entreprises, les gens qui ont du pouvoir, c'est les gens qui ont des grosses *business*, c'est les gens influents à Rouyn-Noranda, ces gens-là se la ferment. Ils se la ferment. Tu les entends pas, mais pourquoi ils se la ferment ? Tu sais, probablement parce que c'est trop payant pour eux-autres. C'est bien plus payant de se la fermer. Ils sont des sous-contractants, [...] ils ont des contrats puis il doit y avoir plein, plein d'autres entreprises qui dépendent d'eux-autres, eux-autres tirent de l'argent de la fonderie, après ça ils en fournissent à d'autres, c'est toute une chaîne, mais ils font passer ça avant leur propre santé. Puis la santé de leurs enfants, de leur entourage, moi ça... j'ai de la misère à le comprendre ça. C'est plus que de l'inconscience. C'est quasiment, pas de la méchanceté, c'est tellement un gros déni, ils vont préférer voir quelqu'un de leur famille mourir, avant de monter aux barricades pour dire « c'est assez ! » (participant.e #5.2).

Cette citation témoigne de la sensation d'une séparation perceptible entre citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda en deux clans : ceux qui manifestent et ceux qui se taisent ; ceux qui ont à cœur la protection de la santé et ceux qui priorisent la santé économique de leur entreprise. Plusieurs personnes hautement engagées dans les mouvements citoyens ont rapporté ressentir cet écart dans la hiérarchisation des valeurs au sein de la population.

D'autres exemples sont donnés par les participants et participantes d'actions adoptées par les instances gouvernementales contribuant à une scission sociale. Un.e individu raconte que lors d'une assemblée citoyenne organisée par la ville, les citoyens et citoyennes étaient invités à adresser leur questionnement individuellement aux élu.e.s

et aux représentant.e.s de la fonderie, en faisant la queue à des kiosques. Cette personne exprime avoir ressenti que le format choisi pour transmettre de l'information à la population avait pour objectif d'éviter les échanges de groupe, alors qu'il s'agit d'un enjeu social devant être adressé et discuté entre membres de la communauté. Le format choisi favorisait l'individualisation des craintes et questionnements ; il induit chez cette personne interviewée un sentiment de solitude.

Le choix et l'utilisation de certains mots de vocabulaire contribue aussi à la polarisation. Cette personne interviewée dénonce l'étiquetage conséquent aux choix de mots dans les médias.

Ils ont écrit [dans l'article] « les citoyens et les citoyennes », puis [plus bas dans le même article], « les militants ». On n'est pas des militants, on est juste des citoyens qui veulent faire respecter leur santé (participant.e #6).

Cette personne précise qu'une fois étiquetée comme militant.e par le média en question, la perception des élu.e.s municipaux à son égard avait changé, ses propos lors de conseil municipal en semblaient avilis. Un.e deuxième participant.e mentionne aussi l'étiquette discriminatoire et péjorative apposée sur les personnes impliquées, d'où sa réticence à participer aux mouvements citoyens. Les militant.e.s sont selon cet.e individu perçu.e.s comme trop investi.e.s dans la cause ou comme en constante opposition à la norme.

Un fort sentiment d'injustice émane du discours des participants et participantes de la recherche. On dénonce l'écart entre la qualité de vie proposée par Rouyn-Noranda et d'autres villes ou villages québécois ou canadiens. Les études de la santé publique présentent en effet des risques notables sur le développement des enfants, sur l'espérance de vie, sur les risques de développer des maladies pulmonaires à l'âge adulte.

Quand t'apprends que finalement, **c'était si pire que ça**, puis que ça fait des années qu'ils nous font respirer ça, puis que j'ai pas le droit à la même qualité de vie que les autres gens partout au Québec, puis que le gouvernement accepte ça, ça vient un peu te briser, te désillusionner un peu. [...] Je me sens un peu comme **un.e citoyen.ne de seconde zone** (participant.e #10).

Cette personne considère comme injustifié et injuste d'avoir grandi dans un tel environnement ; que son développement physique et intellectuel ait pu être fortement entravé ; **qu'elle mourra plus jeune que les autres québécois.e.s**. Elle estime que les choix des autorités en place, qui autorisent l'émission de rejets au-delà des normes de

santé, suggèrent que les résident.e.s de Rouyn-Noranda soient considérés comme inférieur.e.s aux autres québécois et québécoises. Les citoyens et citoyennes de la région sont sacrifié.e.s au profit du développement économique et de l'enrichissement d'entreprises multinationales.

La prise de conscience de la présence des polluants et des effets sur la santé ne laisse personne indifférent. Un sentiment de culpabilité se présente chez plusieurs participant.e.s lors de la réflexion à un choix déchirant : celui de quitter sa ville ou d'y rester. Aucune position n'est confortable à adopter. Il faut ici préciser la position géographique de Rouyn-Noranda afin de bien saisir l'embarras lié à cette prise de décision. La ville se situe dans le nord-ouest de la province du Québec, à la frontière de l'Ontario où la langue officielle est l'anglais et non le français. Les deux villes québécoises francophones les plus près de Rouyn-Noranda sont Amos et Val-D'Or, se situant toutes deux à plus de 100 km de la capitale du cuivre, formant un triangle lorsqu'on les localise sur une carte. Ces deux villes de plus petites tailles seraient complètement différentes de Rouyn-Noranda selon les personnes rencontrées, ne possédant pas les mêmes attraits socio-culturels, communautaires et institutionnels. Autrement, la troisième ville se situant le plus près est Mont-Laurier, une ville d'environ 13 000 habitant.e.s, à 400 km au sud-est. Ainsi, pour plusieurs, un déménagement dans une ville équivalente à Rouyn-Noranda équivaut un déplacement vers les Laurentides ou la Montérégie, et à une coupure des liens avec des personnes chères.

Puis y'a tout un sentiment de culpabilité. On l'a beaucoup vu dans les témoignages citoyens, d'avoir exposé nos enfants à ça. De continuer d'exposer nos enfants à ça. Est-ce qu'on reste ou est-ce qu'on part ? Est-ce qu'on protège nos enfants... ou on continue de se mobiliser, mais on sacrifie un peu de notre santé... ou on quitte la région ? (Participant.e #1).

Certain.e.s mentionnent le souhait de déménager ou évaluent la possibilité d'un déménagement. D'autres m'annoncent quitter la région sous peu. Certain.e.s souhaitent rester, considérant leur attachement à la région ou la volonté de poursuivre la lutte à la défense de la population. Ce sentiment de culpabilité est lié à l'identité et à l'attachement au territoire, ainsi qu'au sentiment qu'il demeure nécessaire de se battre pour la préservation et la reconnaissance de son patrimoine. Partir équivaut à abandonner la lutte, à la faiblesse, et est mal perçu par certains semblables. « Bien on y pense tout le temps c'est sûr [à la possibilité de déménager]. Si les gens les plus conscients du problème s'en vont ... Le problème risque de rester. » (participant.e #1). La perspective d'un éventuel déménagement entraîne l'abandon de liens précieux établis, que ce soit avec la famille, les amis ou les collègues. Pour beaucoup, déménager signifie perdre

ses repères et faire face à une instabilité ; c'est renoncer à sa famille, à ses racines, à son territoire, à son héritage et à son identité. Pour ceux qui ont immigré récemment, quitter Rouyn-Noranda représente également un deuil et la nécessité de laisser derrière eux une région qu'ils avaient choisie comme terre d'accueil. Ce changement de résidence est perçu par certains comme un échec ou comme la réalisation d'un mauvais choix de vie. Ils se sont établis à Rouyn-Noranda pour diverses raisons : le travail, la tranquillité, la qualité de vie. « *Moi je me dis faut que je sauve ma peau* » (participant.e #5) qui annonce qu'iel déménage, favorisant sa santé mentale et physique à la poursuite de la lutte.

Les habitant.e.s interviewées ressentent une énorme pression concernant la décision de rester à Rouyn-Noranda. Les participant.e.s ayant abordé cette notion de culpabilité mentionnent ressentir une part de responsabilité envers leurs enfants. Ceux-ci subissent passivement les prises de décision de leurs parents. Cette culpabilité est aussi présente chez les personnes non-originaires de la ville. Leurs familles et ami.e.s demeurant à l'extérieur de la capitale du cuivre leur implorent de quitter, de revenir à la maison. Ce choix est conséquemment pénible à assumer pour plusieurs. Or, il n'en demeure pas complètement éclairé ni volontaire. En effet, le manque d'informations sur les polluants, mais aussi le manque de ressources financières pour déménager, l'achat récent d'une propriété, l'emploi de rêve déniché dans la région, les membres de la famille (conjoint, enfants, parents) souhaitant rester représentent d'autres facteurs considérables influant la prise de décision.

Si j'étais riche, si je n'avais plus besoin de travailler dans la vie, ce serait peut-être même pas une question. Mais là présentement... [déménager] n'est pas une option, mais j'avoue que... si ça le devenait, c'est parce que je serais vraiment en colère (participant.e #7).

La culpabilité ressentie, mêlée à d'autres sentiments comme la colère ou la frustration, résulte chez certain.e.s en une décision de quitter. Une personne rencontrée souhaite prochainement fonder une famille et serait incapable d'encaisser les craintes constantes ou d'assumer l'émergence d'anomalies dans le développement de son futur enfant. Une autre personne rencontrée pèse régulièrement les pour et les contre et mentionne être constamment en dilemme.

À court terme, c'est dur. Moi, j'ai de la pression de ma famille de déménager. C'est sûr que ça me joue dans la tête. Je l'aime mon emploi, tout mon réseau est à Rouyn, [mon enfant] a beaucoup de services à Rouyn, elle a une garderie qui va super bien... Déraciner et perdre beaucoup... je perdrais beaucoup au niveau social. Mais au niveau de la santé, je suis perdante de rester à Rouyn. Elle se trouve où ma priorité ?

Je suis tout le temps en dilemme, ça gruge de l'énergie et ça fait vivre du stress aussi. Ça créer du stress, aussi à mon entourage parce qu'il m'en parle régulièrement, fais que ça fait partie de leur préoccupation aussi. C'est pas juste les gens qui habitent à Rouyn, mais l'entourage aussi trouve ça difficile (participant.e #7).

Ce dilemme constitue un poids pour les résidents et résidentes de Rouyn-Noranda. Quel que soit le choix final, des conséquences se feront ressentir, telles que le jugement des autres, la séparation d'êtres chers ou la perte de repères. Une fois de plus, la responsabilité repose sur les épaules des membres de la population.

Un désenchantement, une perte de sens et d'espoir, un cynisme découle tristement des propos des participant.e.s au fil de la discussion. Cette citation résume l'amertume résiduelle en bouche, tel le goût de la mine, de l'expérience de vie Rouyn-Norandienne.

L'Abitibi, ça fait même pas 100 ans [que ça existe], puis y'a rien qui reste, y'a rien qui colle. C'est un des thèmes qui m'occupe, puis c'est pas à la mode de dire des affaires de même, de dire que **l'Abitibi c'est la contemplation du vide**, puis y'a rien de bon à tirer de ça. Le monde aime pas ça. [...] Le monde aime leur région, puis quand tu leur dis « mais ta région elle va finir comme Kirkland Lake l'autre bord dans 20 ans parce que quand ça va être épuisé, y'aura plus rien ici et on va plier bagage », là on dirait que ça c'est heurtant là, ça fait mal, tu sais de voir que ... **y'a rien d'éternel ici** (participant.e #11).

3.5 La fonderie Horne : un cas de violence structurelle ancrée

Identifier un unique coupable en cas de victimisation environnementale est une tâche complexe et ardue. Contrairement à d'autres formes de violence où un.e contrevenant.e est plus clairement identifiable, la responsabilité dans les cas de pollution industrielle et de dégradation de l'environnement se dilue à travers un réseau d'acteurs économiques, politiques et institutionnels. Les entreprises peuvent rejeter la faute sur des processus industriels, des régulations permissives ou même sur la demande du marché, tandis que les gouvernements peuvent invoquer des intérêts économiques ou une pression politique pour justifier leur inaction ou leur complicité.

D'ailleurs, les preuves de la responsabilité peuvent être laborieuses à obtenir en raison de la nature diffuse des dommages environnementaux et des défis techniques liés à l'association entre les rejets de polluants et le développement de certaines maladies. Cette complexité rend souvent difficile pour les victimes environnementales de tenir les responsables légalement ou socialement responsables, et renforce les obstacles à la justice et à la réparation. La violence intégrée dans les divers systèmes se répète malgré le changement des acteurs impliqués au fil du temps : les employés de

l'État ont changé ; les actions de la fonderie n'appartiennent plus aux mêmes dirigeants ; les personnes victimisées ne sont plus les mêmes ; les personnes mobilisées non plus. L'immuabilité des systèmes favorise la répétition d'événements similaires, 50 ans plus tard, comme relevé par Savard (1978). Plusieurs personnes rencontrées considèrent ainsi que la victimisation environnementale est comparable aux violences structurelles, comme la violence conjugale.

J'ai vraiment senti qu'on avait un rapport un peu... De violence conjugale vis-à-vis la fonderie par rapport à ne pas mordre la main qui nous nourrit, faut pas briser la famille, faut pas en parler, faut lui faire confiance et il va changer. Puis ça, c'est vraiment quelque chose qu'on a partagé dans nos cercles de militance, dans nos discussions. Je parlais avec des fondatrices de la maison d'hébergement [pour femmes] qui sont très impliquées justement dans la lutte qui nous disaient: « C'est exactement ça. C'est le même rapport qu'on vit, que quand on voulait dénoncer un agresseur. On se faisait dire de fermer notre gueule. Que c'était dans notre tête. Puis on se faisait remettre en question par des personnes d'autorité » (participant.e #2).

Tout comme la violence conjugale, la victimisation environnementale consiste en un type de violence structurelle qui affecte les individus et les communautés. Dans les deux cas, il existe des dynamiques de pouvoir déséquilibrées où les victimes sont souvent marginalisées et dépourvues de moyens accessibles pour se défendre. Comme dans les relations abusives, les victimes environnementales sont souvent contraintes de subir des conséquences néfastes sans avoir la possibilité de faire valoir leurs droits, d'être défendu.e.s ou de chercher une réparation adéquate. Les personnes qui tentent de se défendre sont étiqueté.e.s en plus de ne pas obtenir satisfaction au fil des démarches.

Je pense qu'à partir du moment où il y a des agressions que la population subit qui viennent d'une entreprise, d'une corporation... des agressions qui sont autant physiques que psychologiques... selon moi, c'est un cycle de violence, je l'ai souvent comparé à un cycle de violence conjugale. J'ai l'impression qu'il y a une espèce de... peur de partir, ou un sentiment de ne pas être autonome, de ne pas être capable tout seul ou de culpabilité de la part des gens. Ce cycle de violence revient constamment. La culpabilité est toujours renvoyée vers les gens qui dénoncent, ils sont punis (participant.e #8).

Reconnaitre ces parallèles souligne l'importance de traiter la victimisation environnementale avec la même attention que d'autres types de violence structurelle, en s'attaquant aux racines de ces problèmes, et en mettant en place des mesures de protection et de soutien pour les victimes.

Chapitre 4 LA FONDERIE, L'ÉTAT ET LA CITOYENNE DE SECONDE ZONE

Ce quatrième et dernier chapitre permet l'établissement de liens entre certains écrits recensés abordant la victimisation environnementale, la théorie des représentations sociales, ainsi que les résultats marquants présentés préalablement.

La présente recherche a permis d'accéder aux représentations sociales de citoyens et citoyennes qui subissent l'influence constante de la part de leurs groupes d'appartenances, comme les ami.e.s, les collègues de classe et de travail, les membres de la famille (Jodelet, 2015). La variabilité des groupes d'appartenance ainsi que les valeurs priorisées et les divers parcours de vie résultent en une multiplicité des points de vue chez les personnes rencontrées ; certaines convergences et divergences sont observables. Comme illustré précédemment, au sein du discours d'une même personne existe des contradictions, des incertitudes, un positionnement flou concernant ses propres convictions, craintes et souhaits à propos de la ville ainsi que de la fonderie. Des constats intéressants émergent de l'analyse des propos des personnes rencontrées.

4.1 « J'ai vraiment senti qu'on avait un rapport de violence conjugale avec la fonderie »

Déclarer que la fonderie Horne est omniprésente à Rouyn-Noranda consiste en un euphémisme. Les éléments constituant son champ lexical – anodes, cuivre, fonderie, Glencore, cheminées - s'observent partout dans la ville, d'un simple panneau de rue jusqu'au nom de l'aréna hébergeant l'équipe de hockey junior majeure. Elle finance pratiquement tout, on la retrouve en tous lieux. La fonderie conforte et réconforte ; elle propose même de délicieux breuvages chocolatés aux enfants et aux plus grands lors d'événements. Quelle chance ! Ses représentant.e.s se glissent au sein de comités, de conseils d'administration, d'organisations. Paradoxalement, son ubiquité crée un effet tabou, à un point où on n'ose plus parler d'elle entre citoyens et citoyennes. Le lien étroit entre l'usine et la communauté par la multiplicité des rôles qu'elle joue (rôles social, économique, identitaire) crée une certaine dépendance qui peut rendre la critique délicate. Il peut être laborieux de dénoncer les pratiques préjudiciables de la fonderie lorsque l'on reconnaît les avantages qu'elle apporte à la pérennité à court ou moyen terme à la ville. Comment la Horne profite-t-elle indirectement du tabou et comment amplifie-t-elle la victimisation ?

D'abord, il importe de rappeler que la reconnaissance d'un contrevenant corporatif peut s'avérer complexe, surtout lorsqu'il s'agit d'entités industrielles

gigantesques comme la fonderie Horne. Contrairement à l'identification d'un individu coupable d'un délit contre la personne, par exemple de voies de fait, où la personne est clairement définie et le crime est aisément étiqueté, la fonderie Horne consiste en une entité abstraite, représentée par divers acteurs et processus. Du point de vue de la loi, ses opérations sont autorisées et légales. Selon les représentations des citoyen.ne.s, la personne ou l'identité coupable peut être incarnée par les dirigeant.e.s et actionnaires de l'entreprise, les salarié.e.s, les politicien.ne.s au pouvoir, les réglementations gouvernementales complaisantes, les pratiques industrielles rudimentaires. Cet écart dans **l'identification des responsables** rend la reconnaissance de la fonderie Horne en tant que criminelle ambiguë. Également, les conséquences de ses actions peuvent être étendues et souvent dissimulées, comme ce fut le cas depuis la construction de l'usine d'acide sulfurique, qui semble avoir fait collectivement oublier les effets de la pollution, ce qui complique encore davantage la tâche de l'identifier comme une source de préjudice.

De même, remettre en question nos habitudes de consommation, qui souvent contribuent indirectement aux activités de la fonderie, peut être un défi. Nous, citoyens et citoyennes de peuples occidentaux, sommes habitués au confort que les biens électroniques et électriques nous procurent, sans réfléchir aux conséquences environnementales de leur fabrication et de leur élimination. Nous nous retrouvons alors nous aussi coupables de contribuer à un cycle où les produits que nous consommons finissent dans les fourneaux de la Horne après une durée de vie souvent bien courte. Plusieurs ont ainsi mentionné la nécessité de la présence de la fonderie qui s'occupe d'une certaine façon de nettoyer la planète et de traiter les déchets humains, en les concentrant dans l'agglomération de Notre-Dame. Repousser le problème plus loin, dans une cité non encadrée par des normes environnementales dans un pays en voie de développement, ne constitue pas non plus en une solution selon les personnes rencontrées.

Une relation amour-haine avec l'industrie paraît dans le discours collectif. Plusieurs ont comparé ce rapport avec le cycle de violence conjugale. Dans ce type de schéma, on observe une phase de tension croissante (par exemple, la publication des données de la santé publique, la médiatisation de la Horne, la mobilisation citoyenne), suivie d'une explosion ou d'une agression (menace de fermeture ou annonce de l'adoption du plan AERIS), puis d'une justification des actes posés, pour enfin revenir à une période de calme apparent, la fameuse lune de miel (contribution et implication de la Horne dans la communauté, retour au calme dans la rue et sur les réseaux sociaux). À chaque tour complet du cycle, l'emprise de l'agresseur sur sa victime se renforce, ou

bien la domination de la fonderie sur ses citoyen.ne.s s'exacerbe. Plusieurs conceptualisent ainsi la relation entre la fonderie et Rouyn-Noranda depuis leur tout début. On rapporte que tout comme un.e conjoint.e violent.e, la fonderie ne reconnaît pas ses torts ; elle ne changera pas, sauf si on le lui impose. Et même dans ce cas, lorsqu'on lui demande de changer trop brusquement, elle menace de nous quitter. **La Horne, par sa présence et sa posture, amplifie selon les participant.e.s leur sentiment d'être victimisé.e.s.**

Si l'on pousse l'analogie, on peut s'imaginer le rôle du gouvernement dans la situation. L'État représenterait l'ami ou le parent donnant de mauvais conseils ; qui minimise les gestes violents subis par la personne victimisée ; qui recommande de rester dans la relation toxique pour éviter le choc financier suivant une séparation ou pour le bien-être des enfants (même si l'on sait que la violence coercitive à des effets néfastes documentés sur les enfants (Gruev-Vintila, 2024).

Les mouvements de dénonciation de violence conjugale souhaitent que l'enjeu sorte des maisons privées et se retrouve sur la place publique ; tout comme l'on souhaite discuter des enjeux de victimisation environnementale en groupe plutôt que de les individualiser. L'utilisation de *l'image* de la violence conjugale est puissante, car elle souligne l'intensité de la souffrance ressentie. Elle illustre l'incapacité à se sortir du cercle de violence, parfois parce que la victime estime que la situation est encore tolérable ou même bénéfique à certains égards, et aussi parce que la violence est souvent banalisée par l'entourage.

Plus encore, la comparaison à la violence conjugale permet d'illustrer un **vide conceptuel** dans la compréhension de la *victimisation environnementale industrielle/étatique*. Les répondant.e.s ont tenté d'établir des parallèles avec un type de violence plus connu pour mieux en saisir la nature et pour faire entendre ces similitudes à leur auditoire. Ainsi, par comparaison, avant l'apparition et la définition plus complète du concept de violence conjugale, on nommait les femmes violentées « femmes battues » ; on s'imaginait que la violence était seulement physique et assez rare, puisque pratiquement invisible et normalisée. Un intérêt grandissant pour ces violences de la part des gouvernements, des chercheurs et chercheuses ou des intervenant.e.s gravitant autour des couples et des familles découle de l'identification de ces violences comme étant des enjeux sociaux devant être analysés, traités et corrigés (Chamberland, 2003). En étudiant ces violences, on s'aperçut qu'elles se présentent sous d'autres formes, dont la violence économique, psychologique ou sexuelle ; qu'elles sont plus répandues qu'on ne le croyait à l'origine ; que des effets sérieux sont perceptibles chez les enfants aussi victimisés. La clarification et la description de comportements ou de répercussions ; la

création de « cases » amène les individus à s'y situer et à s'identifier. Ainsi, la conceptualisation imprécise de la victimisation environnementale industrielle rend difficile pour les individus de s'y identifier.

4.2 « C'est du GHB dans une bière »

L'État, évoquant ici tous les paliers gouvernementaux (puisque les rôles occupés sont confondus par la population générale et au sein même des institutions gouvernementales), possède une influence notable sur les perceptions des individus. L'État constitue en soi un groupe social, un point de référence dictant des normes acceptables, notamment par l'encadrement législatif, aux concitoyens et concitoyennes. Il possède le rôle, selon les personnes interviewées, de s'assurer de l'établissement de normes et de lois convenables, garantissant la protection de l'environnement et de la santé. Il lui revient également de s'assurer de fournir les moyens nécessaires à l'*application* des normes et lois.

La réouverture du dossier de la pollution industrielle par la publication des études de la santé publique de 2018 et 2019 observant les effets sur la santé des résident.e.s, a choqué de nombreuses personnes. Ces vigoureuses réactions soulignent que, malgré le silence qui caractérise certaines périodes de l'histoire de la fonderie, en réalité une proportion non négligeable de citoyenn.e.s de Rouyn-Noranda n'ont jamais réellement consenti à subir les effets nocifs de la fonderie. Les épisodes de passivité étaient surtout alimentés par le manque d'accès à l'information ainsi que le faux sentiment de sécurité, induit en partie par la construction de l'usine d'acide sulfurique, que la fonderie avait donné à tort comme garantie de la bonne qualité de l'air. Comme nous le verrons ci-dessous, il est également possible qu'une certaine *fatigue* vis-à-vis des revendications ait favorisé un accueil trop optimiste des promesses de l'entreprise, comme une occasion de passer à autre chose.

De plus, l'acceptation du statut quo par l'État – la diminution de la propagation de matières toxiques étant clairement non prioritaire versus la poursuite des activités de la Horne – projette l'impression que la situation demeure acceptable, que la quantité de polluants émise reste inoffensive. La banalisation de la présence de contaminants extrêmement nocifs dans l'environnement fréquenté par les Rouyn-Norandiens et Rouyn-Norandienne.s de la part des élu.e.s participe à une acceptation de la situation comme étant normale de la part de certain.e.s citoyen.ne.s, qui malgré leurs craintes et insatisfactions, choisissent de rester dans la région.

Ce niveau d'analyse devient plus important encore si l'on considère que la complicité étatique dans la production routinière et systématique des

nuisances provoquées par les grandes entreprises entrave la reconnaissance de la criminalité d'affaires comme véritablement criminelle (Altopiedi, 2011; Tombs, Whyte, 2015). Comme nous l'avons vu dans le cas de Huelva, le public peut être anesthésié face à de tels dommages, les voir et ne pas les voir en même temps, soit l'effet le plus pernicieux. (Natali, 2019).

Ainsi, la normalisation de la présence de polluants dangereux dans l'environnement local par les diverses instances au pouvoir, malgré les préoccupations et les mécontentements des nombreux résident.e.s, a contribué à une acceptation tacite de la situation. Dans ce contexte, le discours politique s'avère non seulement trompeur, mais également aliénant. Nos entretiens ont bien montré à quel point la reconnaissance des dommages environnementaux par l'État revêt une importance cruciale dans la gestion et la résolution des problèmes environnementaux (Natali, 2019). **En effet, la non-reconnaissance de ces dommages entrave la conceptualisation même du problème ; ainsi les victimes tout comme les responsables sont impossibles à identifier.** Lorsque les dommages environnementaux ne sont pas officiellement reconnus, leur gravité et leur impact peuvent être minimisés, ce qui entrave la mobilisation de ressources et de mesures appropriées. Nous avons d'ailleurs noté plusieurs fois à quel point les personnes vivant dans les émanations toxiques de la fonderie sont incapables de s'identifier comme victimes elles-mêmes. Sachant qu'il y a plusieurs raisons à cette difficulté conceptuelle, nous devons tout de même conclure que le discours normalisateur de l'État et de la fonderie joue un rôle clé.

Le choix du sort de l'usine fut, en apparence, confié aux citoyen.ne.s lors de consultations publiques recensant leurs souhaits et attentes. On leur ôta ensuite toute possibilité de prise de décision en imposant un verdict qui ne tenait pas compte des opinions exprimées par les divers groupes impliqués dans le dossier. L'État créa de faux espaces de dialogue et de réflexion à la problématique vécue. Plusieurs répondant.e.s rapportent ressentir une frustration liée aux résultats de cette simulation de démocratie. Les élu.e.s, dans leurs actions, ont contribué à cette impression que les dés étaient pipés. L'image renvoie à cette situation où une personne dope à son insu une personne, avec l'intention d'en abuser. Ainsi, selon ce répondant, **l'État, de concert avec la Horne, intoxique en douce une population pour lui faire accepter sa victimisation**, puis refuse d'admettre ses torts ou sa responsabilité lorsque ses mauvaises actions sont constatées et dénoncées. Nos répondant.e.s ont beaucoup insisté sur le fait que le gouvernement, en particulier au niveau provincial où réside l'expertise et le pouvoir en matière environnementale, a agi en complice de Glencore, sacrifiant sa propre communauté au bénéfice de la multinationale.

4.3 « Y'a tu moyen de revendiquer sans être condescendant ? »

Tout comme dans la recherche de Natali (2019) s'intéressant aux personnes victimes de la pollution environnementale industrielle, je constate la présence d'une *irresponsabilité organisée*. Au sein de la population, une variété de perspectives se déploie, chaque individu offrant une représentation singulière de la réalité. Certain.e.s reconnaissent leur statut de victime, tandis que d'autres le contestent ; certain.e.s perçoivent les préjudices subis, d'autres les minimisent ; certain.e.s accordent une importance cruciale à l'industrie, tandis que d'autres la jugent superflue ; certain.e.s considèrent impérative la poursuite des activités industrielles, tandis que d'autres la remettent en question. Cette diversité d'opinions se reflète dans l'inconstance même des discours tenus par les personnes rencontrées, dont les idées semblent fluctuer au gré des échanges. Par conséquent, aucun consensus n'émerge quant à une marche à suivre. Chaque voix exprime sa propre vision du problème, sans que ne se dessine un fil conducteur vers une résolution collective. *Aucune ligne d'action commune* n'est identifiable dans les discours des personnes rencontrées.

La discorde ne réside pas uniquement entre des questions de santé, d'environnement, d'économie et d'emploi. La situation possède des couches de complexité supplémentaires. Le désaccord repose sur des questions profondes dont l'identité et le rapport au territoire ; les connaissances et le savoir ; la possibilité de changer les choses ; les souhaits pour le futur (Natali, 2019).

Saisir ces ambiguïtés dans les discours des personnes qui vivent dans ces contextes est une tâche essentielle pour entrer dans la complexité symbolique qui traverse les multiples expériences de victimisation environnementale (Natali, 2019 : p.553).

Une fatigue vis-à-vis des revendications se manifeste chez certain.e.s, qui considèrent parfois leur pouvoir d'action comme faible ou inexistant. Cette fatigue s'identifie dans les propos des personnes rencontrées par leur exaspération face aux mises à jour constantes sur l'évolution du dossier ; d'être impliqué dans des conversations où l'on discute du sort de la fonderie ou des habitant.e.s de la zone tampon ; de ressentir la scission sociale provoquée par la polarisation des discours ; d'être perpétuellement informé de la piètre qualité de l'air. Pour certain.e.s natifs et natives, une fatigue émane de la présence chronique de l'enjeu, la pollution étant présente depuis **toujours** à Rouyn-Noranda, depuis que le territoire fut baptisé ainsi et industrialisé. Certain.e.s acceptent la présence de l'ennemi par habitude ou par lassitude. Lorsque certains gains en faveur de la santé de la population sont obtenus, on finit par se taire et à accepter la situation, bien qu'elle soit imparfaite. On souhaite

tourner la page, d'où l'acceptation implicite du plan de la Horne proposé par le gouvernement provincial en mars 2023 (tout comme on accepta tacitement la construction de l'usine d'acide sulfurique comme étant suffisante il y a 30 ans).

Un autre constat émerge ici : les citoyens et citoyennes, affecté.e.s par les actions des gouvernements et de la fonderie, court-circuitent leurs propres actions. Comme discuté lors des entretiens, la création successive de plusieurs groupes de mobilisation citoyenne en protection de la santé et de l'environnement peut entraîner des effets néfastes sur le mouvement global de mobilisation. Tout d'abord, cette fragmentation peut entraîner une dispersion des ressources, de l'énergie et de l'attention des citoyens et citoyennes. Plutôt que de concentrer leurs efforts sur des objectifs communs et des actions concertées, les ressources sont diluées entre plusieurs groupes qui poursuivent des agendas et des stratégies différentes. L'impact global du mouvement en est affaibli en réduisant sa capacité à mobiliser un soutien massif et univoque afin d'influencer les décideurs et décideuses.

De plus, la multiplication des groupes a entraîné une concurrence interne et des tensions au sein du mouvement global. Les divergences d'opinions et les rivalités entre les groupes peuvent compromettre la solidarité et la cohésion nécessaires pour obtenir des changements significatifs. Concrètement, plutôt que de travailler ensemble pour faire avancer une cause commune, les groupes se retrouvent dans des luttes pour le pouvoir, les ressources ou la reconnaissance des citoyens et citoyennes, ce qui entraîne des divisions et des conflits préjudiciables à l'efficacité du mouvement global. La prolifération de groupes conduit aussi à une confusion parmi le grand public quant aux objectifs, aux messages et actions du mouvement. Des groupements avec des noms, logos et discours différents, bien que semblables sur le fond, rendent difficile la compréhension claire du mouvement et de ce qu'il cherche à réaliser. Par conséquent, l'objectif initial de mobiliser et de rejoindre une majorité de citoyens et citoyennes de la région ou de l'extérieur de celle-ci devient inatteignable, puisqu'il résulte au contraire à une dilution du soutien et à une réduction de l'impact des actions de sensibilisation ou de revendication.

En somme, alors que la diversité des opinions et des approches peut être une force pour un mouvement de mobilisation citoyenne, une fragmentation excessive est préjudiciable à sa capacité à susciter un changement notoire. Plusieurs membres seront présents à court terme et s'effaceront, par démotivation, manque de temps, épuisement ou par « fatigue de revendication » des divers groupes qui se retrouvent à porter des causes sociales lourdes à bout de bras. Cet épuisement résulte parfois en un abandon

de la lutte ou une résignation complète du mouvement revendicateur, voire un dégoût pour celui-ci.

4.4 « Je me sens comme une citoyenne de seconde zone »

Les Rouyn-Norandiens et Rouyn-Norandiennes subissent une première victimisation résultant de l'exposition aux contaminants, mais ensuite les stratégies politiques utilisées visent davantage à faire taire l'opposition qu'à affronter le problème, contribuant ainsi au mal-être de la population et la victimisant à nouveau. On peut ici parler de *revictimisation*, c'est-à-dire lorsqu'un système contribue par ses actions ou inactions à causer à nouveau des torts à des personnes subissant déjà des répercussions. La notion de revictimisation est généralement utilisée dans les recherches abordant les violences sexuelles ou de genre et « fait référence à l'expérience d'une personne ayant par le passé été victime de violence (physique ou psychologique), qui subit de nouvelles violences ou traumatismes et devient ainsi à nouveau victime » (Jannard, 2009). Ce concept est aussi utilisé lors de réponses inadéquates et inadaptées de la part de l'État, qui blesse à nouveau les personnes déjà souffrantes.

À titre d'exemple, vingt ans suivant l'instauration d'une loi à saveur féministe en Espagne, on constate que souvent, l'application concrète de ce changement législatif par les acteurs et actrices en place revictimiserait les femmes plutôt que de leur venir en aide (Casa Vila, 2022).

En utilisant le concept de violences institutionnelles, il s'agit de dénoncer la persistance de préjugés contre les femmes victimes et des stéréotypes sexistes qui guident les procès judiciaires (la manière dont la police va prendre la plainte, les rapports des travailleuses sociales sur lesquels les juges vont se baser). Il ne s'agit donc plus de voir une multiplicité de cas isolés de victimisation secondaire, mais de comprendre que l'État est responsable de maintenir des situations de revictimisations systématiques des femmes par son action ou par son omission. (Casas Vila, 2022)

Nos répondant.e.s ont souvent souligné l'échec de l'État à remplir son rôle perçu de protection de la population, notamment : en diminuant l'ampleur d'une situation ; en refusant de reconnaître l'existence de certains types de violences nuisibles au bien-être physique et psychologique ; en tolérant ou choisissant d'ignorer la présence de certaines injustices. Il s'agit de violence institutionnelle, qui conséquemment revictimise les personnes subissant déjà des torts. Cette logique s'applique à tout type de violence et peut s'appliquer aux victimes environnementales de Rouyn-Noranda. Celles-ci rapportent en effet ne pas être entendues dans leur demande et dénoncent les prises

de décision étatiques ne considérant pas leurs besoins. **L'État, par ses prises de décisions, exacerbe la victimisation vécue.** Ces cas ne sont pas isolés et peuvent se généraliser à toute la population de Rouyn-Noranda, puisque toutes subissent les choix étatiques.

4.5 « Être victime, c'est comme si on n'avait pas de contrôle sur une situation »

Au Québec, les victimes d'actes criminels, tel que définis dans le Code criminel canadien, peuvent bénéficier de certaines ressources d'aide pour les accompagner dans leur processus de guérison et de rétablissement. Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) offre un soutien psychologique, juridique et social aux personnes touchées par un crime, en les aidant à naviguer dans le système de justice pénale et à accéder aux services appropriés correspondant à leurs besoins. De plus, le Bureau d'Aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) fournit une certaine indemnisation pour les dépenses liées aux conséquences de certains crimes contre la personne, tels que les frais médicaux, les pertes économiques, par exemple lorsque les vêtements de la personne victime ont été endommagés lors de la commission des faits et les frais liés à un suivi psychologique. Des services institutionnels et des organismes communautaires offrent également un soutien important aux personnes victimes, en les aidant à surmonter le choc et à reconstruire leur vie après un événement choquant. **Les personnes s'identifiant comme victimes n'ont pas obligatoirement à porter plainte pour accéder à la plupart des services d'aide aux victimes.** Au sein du système de justice, les divers.e.s intervenant.e.s gravitant autour de la personne victime (policiers et policières, procureur.e.s, juges, intervenant.e.s des services communautaires), sont sensibilisé.e.s à reconnaître la souffrance vécue et à accompagner convenablement les personnes victimes. Bien qu'imparfaites, considérant entre autres les délais du processus judiciaire pour celleux s'engageant dans ces démarches, les ressources sont essentielles afin de garantir que les victimes d'actes criminels reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour se rétablir, retrouver un sentiment de sécurité et de bien-être.

La fonderie Horne s'engage à couvrir les frais liés aux bris matériels commis sur les voitures ou les maisons d'habitation à Rouyn-Noranda, mais elle n'offre pas réparation ou indemnisation pour les dommages psychologiques ou physiques conséquents à ses activités. Les personnes victimes d'une industrie polluante n'ont pas non plus accès aux services offerts aux victimes de crime. Pour avoir accès à une potentielle indemnisation, les personnes victimes de la pollution industrielle doivent s'engager dans des recours collectifs coûteux et longs, qui ne mènent pas toujours à un

gain de cause. Les grandes industries possèdent d'immenses ressources financières et ont à leur service des avocats doués en défense de leurs intérêts.

L'inexistence de ressources d'aide spécifiques aux personnes victimes environnementales au Québec constitue une lacune importante dans le soutien aux individus affectés par les conséquences néfastes de la pollution industrielle ou de la dégradation de l'environnement. Contrairement aux victimes d'actes criminels, les personnes affectées par des problèmes environnementaux ne disposent souvent pas d'institutions dédiées pour les accompagner. Bien des participant.e.s ont déploré le manque de prise en charge de l'État, d'accompagnement et d'aide des personnes subissant les effets de la pollution industrielle ; ces victimes ne sont tout simplement pas reconnues. Bien sûr, cette éventuelle prise en charge contredirait le message uniforme qui a dominé jusqu'ici, voulant que la situation ne soit pas dommageable pour les résident.e.s. Ce changement de cap à 180° impliquerait également qu'un changement dans sa relation avec l'entreprise (ainsi que, par extension, avec d'autres industries qui sont dans la même situation) s'impose.

Selon les participant.e.s, être une victime de Glencore est-il similaire à être une victime de crime ? Afin de répondre à cette question, revenons d'abord sur les trois typologies de la victime de Wemmers (2017) qui furent présentés dans la recension des écrits, afin d'évaluer la conceptualisation de la victime du point de vue des personnes rencontrées.

La *victimologie légale* est celle qui colle le moins à la description établie par les personnes rencontrées. Petit rappel : cette typologie considère et identifie les personnes victimes comme étant celles participant à un processus légal. Une infraction doit être dénoncée et la plainte doit être retenue puisque admissible selon la législation en place. Or, la plupart des personnes rencontrées n'ont engagé aucune démarche légale, puisque celles-ci sont longues, coûteuses, souvent vaines. La plupart des individus se reconnaissaient tout de même comme victime ou considèrent subir des répercussions liées aux activités de la fonderie. La victimologie légale est ainsi **insuffisante** et ne permet pas l'identification de victimes environnementales industrielles. Ici c'est en grande partie à cause de l'incapacité des citoyens à faire bouger un système qui les dépasse entièrement par son ampleur, sa lourdeur, et sa difficulté d'accès.

Le deuxième type de victimologie présenté par Wemmers permet d'identifier les victimes selon la notion de *torts vécus*. Les participant.e.s identifient de nombreuses répercussions liées aux activités industrielles. Toutefois, iels reconnaissent avoir de la difficulté à démontrer la présence d'un lien causal reconnu entre ces conséquences et

l'émission de polluants. Comme illustré précédemment, le lien entre les activités de la fonderie et la présence de contaminants est clair ; le lien entre la présence de contaminants et la santé physique globale des résidents est lui aussi limpide ; mais le lien entre les activités de la fonderie et les retombées sur la santé physique *d'un individu en particulier* demeure actuellement impossible à démontrer, considérant la présence de facteurs outre qu'industriels pouvant être des causes pathologiques (par exemple la fumée de cigarette). De nombreuses actions ont été posées par la mobilisation citoyenne pour tenter de démontrer ce lien causal (collecte d'échantillons de neige, prises de sang). D'autres ont tenté d'illustrer la souffrance vécue par la population. La notion de *torts causés* demeure intéressante, si l'on se fie aux propos des personnes victimisées sans nécessairement leur exiger de *preuve tangible* de ces torts. La souffrance vécue s'est exprimée par la prise de parole, par la discussion lors des entretiens. Les torts ne devraient pas être quantifiés ; il ne devrait pas y avoir de seuil minimum de souffrance dans l'établissement d'un « diagnostic » de victime. La simple présence de ces répercussions est suffisante à l'identification de la victimisation selon les personnes rencontrées.

La *victimologie générale* est une typologie permettant l'auto-identification de la personne comme victime. Ce type de victimologie colle en partie avec les propos des personnes rencontrées. En effet, comme proposé par cette caractérisation de la victime, les dommages ne résultent pas uniquement d'un agent humain. Ils sont le résultat des actions combinées d'institutions gouvernementales et de l'industrie, et non d'un simple individu blâmable ou coupable. Toutefois, considérant l'interprétation plutôt pessimiste et négative du concept de victime, plusieurs participant.e.s ne souhaitent pas y correspondre ; même s'ils reconnaissent subir des répercussions de la part de la Horne.

Bref, un hybride entre les deux types de victimologie présentés précédemment, soit la victimologie basée sur la notion de torts vécus ainsi que la victimologie générale est souhaitable, afin d'identifier correctement toute personne dont le bien-être ou la santé sont affectés. **C'est ce qui représente l'essence même de la condition de victime.** C'est de souffrir c'est-à-dire d'être brusqué dans des prises de décisions importantes ; de devoir renoncer à son territoire et à son patrimoine ; d'être coupé de liens familiaux et amicaux précieux ; de perdre son logement et le quartier dans lequel on a évolué et grandi ; d'être malade ou de voir ses proches souffrir d'une pathologie ; de subir une pression et un stress constants. C'est de reconnaître la présence de ces souffrances, de ses torts induits par une entité externe à soi-même. Plusieurs ont mentionné participer à la recherche afin d'accéder pendant un bref instant à un espace neutre et confidentiel pour parler, être écouté sans être jugé, sans qu'il n'émerge de tension ou de conflit de la

discussion. Plusieurs m'ont rencontré pour tenter de changer le cours des événements, dans l'espoir que ma recherche s'ajoute au poids de la mobilisation pour sortir du statut quo, afin de régler le conflit social.

Bref, être victime de la fonderie Horne de Glencore, c'est pire qu'être victime d'un crime, puisque les recours sont nichés et inaccessibles, les services d'aide et d'écoute inexistant ; la problématique non reconnue par le gouvernement (résultant en une revictimisation) et ce malgré les demandes incessantes, les manifestations, les mémoires, les articles dans les journaux, les entrevues radios. Les victimes de crimes *reconnus*, sans diminuer leurs souffrances, réussissent davantage à être écoutées, entendues, comprises, accompagnées, indemnisée, réparées à travers les systèmes d'aide mis en place. **Être une victime industrielle-étatique, c'est être une citoyenne de seconde zone.**

Conclusion

Ce projet fut réalisé dans le cadre de ma maîtrise en criminologie avec mémoire et a été réalisé sans appui financier. Je n'ai ainsi subi aucune pression externe concernant le choix d'un sujet, la méthodologie, les répondantes, le cadre théorique ou le terrain de recherche. Je ne suis pas originaire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et ne connaissait personne résidant à Rouyn-Noranda. J'ai été avisée de la situation via la consultation des médias.

Cette liberté vient malgré tout avec des limites de financement. Ainsi, puisque les dépenses liées aux diverses étapes de la recherche étaient principalement à mes frais, je ne pus rester aussi longtemps qu'imaginé dans la région. La réalisation des entretiens fut condensée dans une période de 9 jours, hormis les deux entretiens réalisés à distance par visioconférence ou par téléphone à mon retour à Québec.

Une seconde limite est liée au choix de la population ciblée, c'est-à-dire les résidents et résidentes de Rouyn-Noranda. Bien que les émissions nocives de la fonderie Horne ait des effets répertoriés sur les populations environnantes et pas seulement sur les habitant.e.s de Rouyn-Noranda, seulement celleux-ci ont été rencontré.e.s. Je n'ai pas consulté les citoyens et citoyennes à l'extérieur de la ville, par exemple les membres des communautés Anishinabeg de Long Point, Kebaowek et Timiskaming, dont l'expérience vécue serait nécessaire à une compréhension plus globale de la situation. La fonderie Horne se situe effectivement en plein centre de leur territoire non-cédé. Celleux-ci n'ont d'ailleurs pas davantage été questionné.e.s pendant les consultations publiques officielles (ICI.Radio-Canada, 2022). Il est impératif de s'intéresser au point de vue de personnes possédant des réalités et des avis différents sur l'industrialisation, d'autant plus **qu'il s'agit factuellement de leur territoire**. Cette limite est justifiée par l'envergure restreinte d'un mémoire, incluant des limites de temps, ainsi que par les ressources financières étroites ne permettant pas la visite de plusieurs communautés. L'avis de ces communautés doit être entendu dans de futures recherches en complémentarité à celle-ci, surtout considérant la vénération par nos gouvernements de l'exploitation minière et des *métaux de l'avenir*, dont l'extraction et l'affinage est extrêmement destructeurs et polluants (Izoard, 2024).

Une troisième limite réside dans un des critères de sélection des candidat.e.s, c'est-à-dire l'utilisation de la langue française lors des entretiens (le français étant ma langue maternelle) afin de faciliter ma compréhension de l'expérience vécue. Ainsi, toute personne ne se sentant pas suffisamment apte à discuter en français fut exclue, ne

pouvant ni proposer sa candidature, ni probablement accéder à la publication de recrutement.

Une quatrième limite réside dans le caractère anthropocentrique de la recherche, ayant pour intérêt unique la compréhension du sujet du point de vue de l'espèce humaine (Beaudry, 2017). Bien évidemment, il demeure impossible d'interviewer les originaux ou le lichen, qui pourraient bien aussi souffrir d'une présence anormale de contaminants divers. Toutefois, dans un souci du respect de l'environnement dans sa globalité, selon une approche holistique, afin de tendre vers un certain niveau de bien-être pour tous les êtres vivants partageant un territoire incluant les humain.e.s, une considération de leur état est nécessaire (Bonnet et coll., 2024). Bien que ceux-ci ne possèdent pas la possibilité de s'exprimer, nous devons les inclure dans l'équation, dans nos prises de décision lors de l'exploitation des ressources d'un territoire. L'interdisciplinarité, c'est-à-dire l'utilisation d'expertises de divers chercheurs et chercheuses ou de professionnel.le.s œuvrant dans des disciplines variées et complémentaires (environnement, foresterie, minéralurgie, sciences sociales, droit) peut s'avérer pertinente à cet effet (Gendron et Vaillancourt, 2007).

La recherche actuelle permet l'établissement des constats suivants. D'abord, selon les citoyens et citoyennes rencontrées, les divers paliers gouvernementaux possèdent des intérêts considérés comme prioritaires à la santé et au bien-être de la population locale. Cette trouvaille coïncide avec l'analyse de Jacques-Bérubé (2022) concernant les crimes environnementaux corporatifs. La chercheure a étudié les projets de lois canadiens depuis l'adoption de l'Accord de Paris adopté en 2015. Elle constate, tout comme les personnes interviewées, que l'État protège les intérêts d'entreprises privées, et cherche ainsi à dévier la possibilité de punir les corporations afin que celles-ci demeurent sur leur territoire.

Or, la protection des intérêts économiques ne se manifeste pas par la mise en place de stratégies économiques innovantes en matière d'environnement ; au contraire, le statu quo industriel, notamment le recours aux énergies fossiles, est nommé comme nécessaire à l'économie nationale (Jacques-Bérubé, 2022).

Les gouvernements en place sacrifient consciemment la santé de la population de Rouyn-Noranda, malgré les nombreuses revendications de ses citoyens et citoyennes. Ce constat crée chez plusieurs une panoplie de sentiments négatifs (anxiété, colère, épuisement) nuisibles au bien-être, ainsi qu'un cynisme politique et une perte de foi en la démocratie telle qu'appliquée. En plus, les citoyens et citoyennes n'ont pas eu accès à des espaces organisés de dialogue et d'échanges constructifs. L'État, en partenariat avec la Horne, a individualisé leurs demandes, leurs préoccupations, leurs

craintes et leurs souhaits, créant un nombre assez impressionnant de sous-groupes informels polarisés pro-fonderie versus pro-santé, ainsi qu'une scission sociale entre ceux-ci.

La situation conflictuelle est conséquemment profitable pour Glencore. L'entreprise opère ainsi non seulement dans une zone de conflit entre l'État et les citoyen.ne.s, mais également entre citoyens et citoyennes, ce qui détourne l'attention de ses activités. La multinationale bénéficie du conflit qui engendre des failles dans la gouvernance et dans la réglementation, ce qui lui a permis de se soustraire pendant une longue période aux normes environnementales. Elle bénéficie de beaucoup de temps pour appliquer son plan de réduction des émissions d'arsenic, c'est-à-dire de réformer ses procédés et rénover ses infrastructures, en plus de bénéficier d'une aide financière gouvernementale précieuse.

L'État doit reprendre son rôle justifiant la raison même de son existence, soit la représentation des intérêts de ces citoyens et citoyennes. Les gouvernements doivent cesser de prioriser les gains d'entreprises et de multinationales ne considérant pas l'être humain ni son environnement ; et fournir en revanche aux citoyens et citoyennes un environnement sain. Nous souhaitons aussi davantage de transparence de la part des élu.e.s en donnant accès aux informations qui concernent le populo, leur permettant de faire des choix éclairés, par exemple quant à un milieu de vie minimalement salubre.

D'ailleurs, la mobilisation citoyenne doit être réfléchie autrement afin d'en assurer la longévité et l'efficacité dans le temps. Il est important pour les groupes de trouver des moyens de coopérer et de collaborer afin de maximiser leur impact et d'atteindre leurs objectifs communs de manière plus efficace. Pour ce faire, les citoyens et citoyennes réclament nettement le besoin d'un espace pour laisser aller l'émotivité et pour dialoguer. Ils expriment le besoin d'être écouté.e.s, de retrouver un esprit de communauté et de solidarité. Ensuite, il est plus facile de se respecter mutuellement et de tenter de résoudre la situation ensemble. Les connaissances des citoyen.ne.s sont importantes et doivent être considérées. Il est nécessaire d'oser prendre parole et de briser les tabous, d'oser revendiquer leur expertise comme résident.e.s. Comme expliqué par Natali :

The experiences the inhabitants of a place gather about their territory definitely represent another knowledge—and a no less valuable knowledge—that must be considered: it is an 'expert' knowledge that remains invisible and unheard of because it comes from social actors having no power to act in a significant manner on their own environment (both social and natural). (Natali, 2023: p.6).

Les citoyens et citoyennes doivent ensemble se questionner et se positionner : ils demeurent les experts de la situation vécue, de leur territoire, de leurs ressources. Ils doivent réfléchir ensemble quant à leurs priorités collectives afin de reprendre du pouvoir comme communauté ; s'allier sur les points communs plutôt que de se ségrégner sur les divergences d'opinions. Comme la discussion semble toujours tendue et les points de vue polarisés, il serait probablement pertinent d'accéder à des ressources externes neutres, peut-être de l'extérieur de la région, par exemple en aide au dialogue, pour rétablir les ponts échaudés.

Le développement de la recherche à propos des victimes environnementales industrielles et la réflexion quant à des ressources d'aide spécifiques et adaptées serait finalement une solution envisageable. Ces personnes victimes doivent recevoir un soutien adapté, de l'aide pour naviguer dans les complexités du système juridique et afin d'accéder à des services de santé et de réparation appropriés. Il n'est pas ici question de critiquer ou de remettre en question l'importance des ressources existantes en aide aux victimes d'actes criminels, qui sont essentielles ; mais bien d'illustrer la nécessité de réviser *notre conception de ce qu'est une victime*. **La souffrance ne se trouve pas uniquement chez les victimes d'actes criminels actuellement reconnues, surtout lorsque qu'une forme de dommage est activement protégée contre toute criminalisation.** Comme constaté en allant à la rencontre de membres de la population de Rouyn-Noranda, les institutions ainsi que les corporations peuvent entraîner, par leurs actions ou inactions, des répercussions et des torts massifs chez des individus affectant la santé et le bien-être. Il serait intéressant d'explorer via la recherche et d'instaurer de réels mécanismes de discussion permettant l'écoute des personnes concernées et le rééquilibre des pouvoirs entre les acteurs impliqués. Il pourrait être intéressant d'explorer les divers mécanismes existants sur le globe en justice réparatrice (ou restaurative), qui offrent l'opportunité du dialogue puis l'exploration d'une réparation adéquate des torts causés. Ces mécanismes sont peu étudiés en matière environnementale, d'abord en lien avec le déséquilibre de pouvoir entre les institutions étatiques, les multinationales et les citoyen.ne.s. Dans un monde où l'État représente réellement les intérêts du peuple, peut-être que ces dynamiques de pouvoir pourraient tendre à disparaître.

En terminant, actuellement, plusieurs Rouyn-Norandiens et Rouyn-Norandiennes ne reconnaissent pas la victimisation vécue, n'apprécient pas l'identification au concept de victime, perçue comme faible, lâche et désimpliquée. Dans un contexte comme celui-ci, l'identification comme victime de la part des personnes subissant des torts est essentielle. Les individus victimisés doivent d'abord être **réellement** conscientisés et sensibilisés aux dommages environnementaux et sur la santé ; réaliser l'ampleur des

impacts ; se reconnaître comme étant victimisé ; identifier des besoins nécessitant une aide extérieure. La reconnaissance permet une conceptualisation plus précise de ce qu'est la *victime environnementale industrielle* ainsi que du *fautif* ; elle permet ainsi de réfléchir aux besoins des communautés visées ; elle démontre l'urgence d'entendre et d'aider ces collectivités afin de garantir leur survie. À l'inverse, la non-reconnaissance de cette victimisation enverrait, une fois de plus, la situation actuelle aux oubliettes. Peut-être qu'un ou une étudiante s'intéressera à nouveau à la fonderie Horne dans **50 ans**, lors d'une prochaine controverse ?

Références

- Baribeau, C. & Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23–45. <https://doi.org/10.7202/1016748ar>
- Beaudry, M-C. (2017). La frontière anthropocentrique questionnée : un apport potentiel de la médiation interculturelle dans les rapports avec les grands singes ? [Essai de maîtrise inédit, Université de Sherbrooke].
- Bilodeau, F. (2019). Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018 sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des jeunes enfants du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, Unité de santé environnementale. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4011114>
- Bilodeau, F. (2020). Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2019 sur l'imprégnation à l'arsenic de la population du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, unité de santé environnementale. https://www.cissst.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport_biosurveillance_2019_F.pdf
- Berman, D. W., & Crump, K. S. (2008). A Meta-Analysis of Asbestos-Related Cancer Risk That Addresses Fiber Size and Mineral Type. *Critical Reviews in Toxicology*, 38(sup1), 4973. <https://doi.org/10.1080/10408440802273156>
- Bonnet B., Chotte J.-L., Hiernaux P., Ickowicz A., Loireau M. (2024). Désertification et changement climatique, un même combat ? éditions Quæ, Versailles, 128 p.
- Bordeleau, S. (2016). Risque d'exposition aux métaux lourds associé à la consommation de viande de lièvre dans quatre communautés Anicinapek (Algonquines) de l'Abitibi-Témiscamingue. [Mémoire, Université du Québec à Montréal], <https://archipel.uqam.ca/8998/>
- Brian, M., Thompson, A. (1996). At the End of the Shift: Mines a Single-Industry Towns in Northern Ontario, Dundern, 208 p.
- Brunelle, C. & Dubé, J. (2018). De l'importance de la proximité dans la capacité de résister aux chocs exogènes : Une analyse de survie d'entreprise durant la Grande Récession dans la région périphérique du Bas-Saint-Laurent, Canada. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1155-1185. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1155>
- Carignan, M-È., Morin, D., Daxhelet, M-L., ; Bédard, S., ; Champagne Poirier, O., Choquette, E., Aliaga, G., Khennache, Y., Kamela, E K. (2022). Le mouvement conspirationniste au Québec. Leaders, discours et adhésion. Comprendre pour mieux agir. Université de Sherbrooke : Chaire UNESCO-PREV.
- Casas Vila, G. (2022). De l'injonction à porter plainte à la dénonciation des violences institutionnelles en Espagne: Quelles avancées après presque 20 ans de loi-cadre contre les violences de genre ? *Empan*, 128, 19-30. <https://doi.org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/empa.128.0019>

- Céré, P., (2023). Voyage au bout de la mine, Éditions Écosociété, 272 p.
- Chamberland, C. (2003). Violence parentale et violence conjugale: des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées. Vol. 8. PUQ.
- Charte canadienne des droits des victimes. (2015). L.C. Ch. 13, art 2. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/lois/c-23.7/page-1.html>
- Code criminel. L.R.C. (1985). ch. C-46, art 271 <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/lois/c-46/page-39.html#docCont>
- Cohen D.E., Kim R.H., (2017). The Legacy of the Radium Girls. *JAMA Dermatol.* 153(8):801. Doi:10.1001/jamadermatol.2017.2576
- Comité d'éthique de santé publique. (2018). Avis sur une étude de biosurveillance dans le quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2427_avis_etude_biosurveillance_quartier_notre-dame_rouyn-noranda.pdf
- Couillard, Y., Cattaneo, A., Gallon, C. et coll. (2008) Sources and chronology of fifteen elements in the sediments of lakes affected by metal deposition in a mining area. *J Paleolimnol* 40, 97–114. <https://doi.org/10.1007/s10933-007-9146-6>
- David, J.-L., & Izaguirré-Falardeau, G. (2023). Arsenic mon amour. Éditions du Quartz. 48 p.
- Desrosiers, J., Rossi, C., Cloutier, M., Brassard, V. & Béland-Ouellette, A. (2020). Étude comparative des programmes canadiens de mesures de recharge ou comment favoriser le désengorgement des tribunaux. *Revue générale de droit*, 50(1), 95–150. <https://doi.org/10.7202/1070090ar>
- Doré, I. & Caron, J. (2017). Santé mentale : concepts, mesures et déterminants. *Santé mentale au Québec*, 42(1), 125–145. <https://doi.org/10.7202/1040247ar>
- Epstein, A.-S. (2010). Présentation de la nomenclature des préjudices réparables en cas d'atteintes à l'environnement. VertigO, Hors-série 8. <https://doi.org/10.4000/vertigo.10166>
- Farget, D. (2016). Colonialisme et pollution environnementale : Prolongement et effets sur les droits des peuples autochtones. *Criminologie*, 49(2), 95-114. <https://doi.org/10.7202/1038418ar>
- Fattah, E., & Mzouji, R. (2010). Quand recherche et savoir scientifique cèdent le pas à l'activisme et au parti pris. *Criminologie*, 43(2), 49-88. <https://doi.org/10.7202/1001770ar>
- Fonderie Horne. (2024, 2 février). Défi des chefs de Leucan Abitibi-Témiscamingue. [image jointe] [statut Facebook]. Facebook. <https://www.facebook.com/FonderieHorne/posts/pfbid0YwQgmy5GZ2L2d8CR79BaYUHvLBX53Ev4DyeyuA63P2pR3Jvttw41DYf7TPCmxmmGI>
- Fonderie Horne. (2023, 28 septembre). 17e journée opération recyclage. [image jointe] [statut Facebook]. Facebook. <https://www.facebook.com/photo/?fbid=823883226189631&set=a.492856969292260>

- Fortin, M.F., Gagnon, J. (2015). Fondements et étapes du processus de recherche: Méthodes quantitatives et qualitatives. 3e édition, Chenelière éducation, Québec, 536 p.
- Fournier, C-M., Frigon, M. (2023). *Notre-Dame-de-l'Arsenic* [documentaire]. Distribution Les vues du fleuve
- Fournier, C-M., Frigon, M. (2004). *Make Money, Salut Bonsoir!* [documentaire]. Productions Virage. Distribution : Diffusion Multi-Monde
- Gagné D. (1994). Blood lead levels in Noranda children following removal of smelter-contaminated yard soil. *Canadian Journal of Public Health = Revue Canadienne de Santé Publique*. 85(3):163-166. PMID: 7922959.
- Gagné, D. (2007). Surveillance de l'imprégnation à l'arsenic chez la population du quartier Notre-Dame (Décembre 2005 à octobre 2006) Rapport final. <http://numerique.banq.qc.ca/>
- Gallon, C., Gobeil, C., Tessier, A., Carignan, R., (2003). Stable Pb isotopes and PAHs as indicators of lead contamination sources in a lake of the Rouyn-Noranda area, *J. Phys. IV France*, Volume 107, <https://doi.org/10.1051/jp4:20030351>
- Gaudet, S., Robert, D. (2018), *L'aventure de la recherche qualitative, Du questionnement à la rédaction scientifique*, Les Presses de l'Université Laval
- Gendron, C., & Vaillancourt, J. G. (2007). *Environnement et sciences sociales: les défis de l'interdisciplinarité*. Presses de l'Université Laval.
- Glencore, (2023, 10 décembre) Fonderie Horne : Dons et commandites, Glencore Canada, <https://www.glencore.ca/fr/horne/developpement-durable/communaute/dons-et-commandites>
- Glencore, (2024, 12 avril). Fonderie Horne : Données de qualité de l'air ambiant. <https://environnement.horne.ca.glencore.net/>
- Gonzalez-Rey, F., Mitjáns Martínez, A., & Magalhães Goulart, D. (Éds.). (2019). *Subjectivity within Cultural-Historical Approach: Theory, Methodology and Research* (Vol. 5). Springer Singapore. <https://doi.org/10.1007/978-981-13-3155-8>
- Gonzalez-Rey, F. (2008). Subjectivité sociale, sujet et représentations sociales. *Connexions*, 89(1), 107-119. <https://doi.org/10.3917/cnx.089.0107>
- Grob, L. & Pitteloud, S. (2019). Multinationale et fermetures de filiales : les conséquences sociales et politiques de décisions économiques. *Entreprises et histoire*, 97, 97-109. <https://doi.org/10.3917/eh.097.0097>
- Groenhuysen, M. (2007). Does victimology have a theoretical leg to stand on? Victimology as an academic discipline in its own right?. *Journal of The European Economic Association - J EUR ECON ASSOC*.
- Gruev-Vintila, A. (2024). Enfants covictimes de violence conjugale : le contrôle coercitif en première hypothèse. *Enfances & Psy*, 99, 7-10. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/ep.099.0007>

Hall, M., & Dubois, F. (2016). Plaidoyer pour des mesures de réparation pour les victimes de crimes contre l'environnement. *Criminologie*, 49(2), 141-175. <https://doi.org/10.7202/1038420ar>

ICI.Radio-Canada.ca. (2023). Dioxyde de soufre à Rouyn-Noranda : l'usine d'acide sulfurique n'a pas tout réglé. ICI.Abitibi-Témiscamingue. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1963118/fonderie-horne-station-mesure-qualite-air>

ICI.Radio-Canada.ca. (2023). Fonderie Horne : des employés exigent du Tribunal une meilleure gestion des poussières. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2029725/fonderie-glencore-concentres-jugement-tribunal>

ICI.Radio-Canada.ca. (2023). Fonderie Horne : Une zone tampon sera créée, quelque 200 ménages seront relogés | Arsenic Rouyn-Noranda. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1963323/usine-rouyn-noranda-emissions-arsenic-plan-glencore-expropriations>

ICI.Radio-Canada.ca. (2023). L'inquiétude se fait sentir à Rouyn-Noranda, selon Émilise Lessard-Therrien. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/c-est-encore-mieux-l-apres-midi/segments/entrevue/436045/fonderie-horne-ceml-familles-quebec>

ICI.Radio-Canada.ca. (2023). Toujours 24 fois plus d'arsenic dans l'air que la norme à Rouyn-Noranda en 2022 | Qualité de l'air à Rouyn-Noranda / Arsenic | Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1961278/pollution-fonderie-horne-abitibi-sante-publique>

ICI.Radio-Canada.ca. (2023). Un observatoire national sur les émissions de contaminants voit le jour à Rouyn-Noranda. ICI Abitibi-Témiscamingue. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2030516/environnement-produits-polluants-rouyn-observatoire>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Glencore promet aux employés inquiets de moderniser la Fonderie Horne | Arsenic Rouyn-Noranda. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1901499/fonderie-horne-rencontre-employes-inquiets-investissement>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Fonderie Horne : Des citoyens mécontents interpellent le ministère de l'Environnement | Arsenic Rouyn-Noranda. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1925801/rouyn-usine-pollution-plan-reduction-arsenic-rencontre>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Fonderie Horne : Les Anishnabeg veulent être entendus. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1904575/fonderie-horne-quebec-autochtones-abitibi>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Horacio Arruda a empêché la diffusion de données sur le cancer à Rouyn-Noranda, ICI Abitibi-Témiscamingue. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1891907/qualite-air-sante-arsenic-biosurveillance>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Les 89 entreprises n'ont pas toutes le droit de polluer, se corrige le ministre. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906790/pollution-attestation-assainissement-benoit-charette-mealculpa>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Permis de polluer au-delà des normes : Des organismes déplorent un manque de transparence. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906222/environnement-industrie-pollution-creat-revimat>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Pollution de l'air : huit usines ont le droit de déroger aux normes québécoises. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1908105/quebec-vraie-usines-normes-environnement>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Qualité de l'air : La question décisive à Rouyn-Noranda ? | Élections Québec 2022. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1915124/fonderie-arsenic-elections-candidats>

ICI.Radio-Canada.ca. (2022). Qualité de l'environnement : 55 % de la population de Rouyn-Noranda fortement préoccupée. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1895062/etude-sondage-air-arsenic-rouyn-pollution>

ICI.Radio-Canada.ca. (2020). Jour de la Terre : l'histoire des mouvements environnementaux à Rouyn-Noranda. OhDio Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/region-zero-8/segments/entrevue/166523/fernand-bellehumeur-histoire-mouvements-environnementaux-abitibi-temiscamingue>

ICI.Radio-Canada.ca. (2019). Poussières rouges : « c'est la collectivité qui a gagné » - Véronique Lalande. ICI Québec. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1151102/poussiere-rouge-arrimage-quebec-dedommagement-citoyens>

ICI.Radio-Canada.ca. (2017). « Une mine, une ville » : Retour sur les 90 ans d'histoire de la Fonderie Horne. Radio-Canada.ca; <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1010171/une-mine-une-ville-retour-sur-les-90-ans-dhistoire-de-la-fonderie-horne>

ICI.Radio-Canada.ca. (2015). Portrait des nations autochtones d'Abitibi-Témiscamingue. ICI Abitibi-Témiscamingue. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/746924/portrait-communautes-autochtones-premieres-nations-abitibi-temiscamingue>

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de France (INRS) (2022). Dioxyde de soufre. Fiche Toxicologique. <https://www.inrs.fr/header/recherche.html?queryStr=soufre&rechercher=OK>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2022). Évaluation du risque cancérogène attribuable aux concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air de la ville de Rouyn-Noranda. 45.

Izard, C. (2024). La ruée minière au XXI^e siècle : Enquête sur les métaux à l'ère de la transition. Édition de la rue Dorion.

Jacques-Bérubé, M. (2022). Un domaine qui tarde à mûrir : Introduction à la criminologie verte. Academic Journal of Criminology X Journal Universitaire de Criminologie, 1(1). <https://doi.org/10.21428/58a8fd3e.592da210>

Jacques-Bérubé, M. (11-13 mai 2022). La protection de l'environnement au Canada depuis l'Accord de Paris : intérêts, déviances et contrôle des élites industrielles. 11e colloque de criminologie critique de l'Université de Winnipeg. Winnipeg, Canada.

Jannard, L-P. (2009). Entre vulnérabilisation et revictimisation : les victimes de traite d'êtres humains face aux politiques nord-américaines. [Mémoire, Université de Montréal].
https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4488/12128598_1.pdf;jsessionid=496519CDDE5D6155D603623ED22194B9?sequence=2

Jaworski, V. (2010). L'état du droit pénal de l'environnement français : Entre forces et faiblesses. *Les Cahiers de droit*, 50(3-4), 889-917.
<https://doi.org/10.7202/039344ar>

Jolivet, M.-J. (2000). Logiques identitaires, logiques territoriales, Autrepart 14.

Lafortune, P., Gauthier, C., (animateur et animatrice). (13 juillet 2022). Rouyn-Noranda : ville minière au passé cosmopolite et l'histoire singulière de la mythique route 117. [Épisode d'un balado audio]. Dans Mine Westwood IAMGOLD.
<https://baladoquebec.ca/le-balado-de-la-117>

La Presse, (2023). Fonderie Horne : 200 ménages de Rouyn-Noranda seront relocalisés. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-03-15/fonderie-horne/200-menages-de-rouyn-noranda-seront-relocalises.php>

La Presse, (2023). Fonderie Horne : QS et le PQ dénoncent la relocalisation de 200 ménages. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2023-03-15/fonderie-horne/qs-et-le-pq-denoncent-la-relocalisation-de-200-menages.php>

Le Devoir (2023). Québec et la fonderie Horne visés par une action collective.
<https://www.ledevoir.com/societe/justice/800517/fonderie-horne-rouyn-noranda-visee-action-collective>

Le Devoir (2003). Après onze mois de grève - Entente de principe à la fonderie Horne.
<https://www.ledevoir.com/economie/27072/apres-onze-mois-de-greve-entente-de-principe-a-la-fonderie-horne>

Létourneau G, Gagné D.J (1992). Blood lead level in children living close to a smelter area: 10 years later. *Canadian Journal of Public Health = Revue Canadienne de Santé Publique*. 83(3):221-225. PMID: 1303638.

Lopez, G. (2020). 7. Victimologie. Dans : Marianne Kédia éd., *Psychotraumatologie* (pp. 63-67). Paris : Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.kedia.2020.01.0063>

Monderi, R., Corvec, C., (réaliseurs). (1984). *Une mine une ville* [documentaire]. Abitibi Blue Print / Institut québécois du cinéma. Radio-Québec

Manirabona, A., & Koutouki, K. (2016). Introduction : La criminalité environnementale. *Criminologie*, 49(2), 5. <https://doi.org/10.7202/1038414ar>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024). Indice de la qualité de l'air (IQA).
<https://www.iqa.environnement.gouv.qc.ca/contenu/indice.asp#>

- Natali, L. (2023). The social perception of environmental victimization. A visual and sensory methodological proposal. *Crime Law Soc Change*.
<https://doi.org/10.1007/s10611-023-10099-6>
- Natali, L. (2019). Étudier l'expérience vécue de la victimisation environnementale. L'apport de la green-cultural criminology. *Déviance et Société*, 43(4), 541-568.
<https://doi.org/10.3917/ds.434.0541>
- Ozymy, J., & Jarrell, M. (2015). Corporate Environmental Crime and Environmental Victimization : Exploring New Legal Precedents for Securing Recognition and Restitution for Environmental Justice Communities. *Environmental Justice*, 8(2), 47-50. <https://doi.org/10.1089/env.2014.0036>
- Paillé, P. & Muccielli, A. (2021). Chapitre 12. L'analyse thématique. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. p. 269-357. Paris: Armand Colin.
- Perreault, A., (réalisateur). (22 avril 2020). Jour de la Terre : l'histoire des mouvements environnementaux à Rouyn-Noranda. [Épisode d'un balado audio]. Dans Région 08. Radio-Canada OhDio. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/region-zero-8/segments/entrevue/166523/fernand-bellehumeur-histoire-mouvements-environnementaux-abitibi-temiscamingue>
- Pires, A., (1997) De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales, *Les classiques des sciences sociales*, Université du Québec à Chicoutimi, repéré à <http://uqac.ca/jmt/>
- Qi, X., Wu, Z., Xu, J., & Shan, B. (2023). Environmental justice and green innovation: A quasi-natural experiment based on the establishment of environmental courts in China. *Ecological Economics*, 205, 107700.
<https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2022.107700>
- Radio-Canada. (2003). Fonderie Horne: retour au travail après 11 mois de grève, Radio-Canada.ca <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/104122/horme-fin-greve>
- Radio-Canada. (2006) Des rejets de la fonderie Horne retrouvés à 150 km de leur lieu d'origine. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/298485/inrs-fonderie-horne>
- Rateau, P. (2022). 80. Représentations sociales de l'environnement. Dorothée Marchand éd., *Psychologie environnementale : 100 notions clés*. p. 210-212. Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.march.2022.01.0210>
- Revimat, (2024, 7 avril) SO2 Centre-Ville de Rouyn-Noranda 7 avril 2024 à 16h00 [2 images jointes] [statut Facebook]. Facebook.
<https://www.facebook.com/photo?fbid=832707275561307&set=pcb.832033722295329>
- Revimat, (2024, 15 mars) SO2 dans l'air Centre-ville de Rouyn-Noranda 17h00 le 15 mars 2024 [image jointe] [statut Facebook]. Facebook.
<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=817474060417962&set=pb.100064661263234.2207520000&type=3>
- Revimat, (2023, 31 décembre) Émission de SO2 dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda du 29 au 31 décembre 2023 [image jointe] [statut Facebook]. Facebook.

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=774222318076470&set=pb.100064661263234.-2207520000&type=3>

Revimat, (2023, 1^{er} juillet) Données de la qualité de l'air au centre ville de Rouyn-Noranda du 4 juin au 30 juin 2023. Nous compilons ces données parce que le gouvernement les affiche seulement au 48 heures. Le SO2 provient de la fonderie Horne. [image jointe] [statut Facebook]. Facebook.
<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=656615389837164&set=pb.100064661263234.-2207520000&type=3>

Rey, J-F (1995). *Double bind* et discours politique. Acte d'autorité, discours autoritaires, pp. 113-117.

Roberts, J. A., Langston, N., Egan, M., Frickel, S., Nash, L., Allen, B., Vogel, S. A., Frederick Rowe, D., Daemrich, A., & Murphy, M. (2008). Toxic Bodies/Toxic Environments : An Interdisciplinary Forum. *Environmental History*, 13(4), 629-703. <https://doi.org/10.1093/envhis/13.4.629>

ROCHE Associés Ltee (1980). Analyse des rapports du B.E.S.T. relatifs à la région de Rouyn-Noranda. Mines Noranda Ltee. Consulté en juin 2023 à la bibliothèque de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue du campus de Rouyn-Noranda

Rossi, C., & Gaudreault, A. (2018). Cinquante ans de victimologie. Quelle place pour les victimes d'actes criminels dans la revue Criminologie de 1968 à aujourd'hui ? *Criminologie*, 51(1), 271-290. <https://doi.org/10.7202/1045316ar>

Savard, N., (1978). L'environnement à Rouyn-Noranda: Un espace en déséquilibre suite à l'activité minière. [Mémoire, Université de Montréal].
<https://depositum.uqat.ca/id/eprint/400/1/noelsavard.pdf>

Saad-Diniz, E., & Gianecchini, J. V. (2021). Regulatory Rollbacks in the Amazon Rainforest : A Nuanced Look into the Effects of Environmental Victimization. *State Crime Journal*, 10(2), 257-283.
<https://doi.org/10.13169/statecrime.10.2.0257>

Silva, T. C. da. (2015). Tracing identities through interconnections : The biological body, intersubjective experiences and narratives of suffering. *Vibrant: Virtual Brazilian Anthropology*, 12(1), 260-289. <https://doi.org/10.1590/1809-43412015v12n1p260>

Simard, M., & Brisson, C. (2016). Les vulnérabilités des villes minières nordiques: le cas de Schefferville au Québec. *Revue Organisations & territoires*, 25(1), 37-50.

Skinnider, E. (2011). Victims of environmental crime: Mapping the issues. The International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy.

South, N., White, R., & Dubois, F. (2016). L'émergence et l'avenir de la criminologie environnementale. *Criminologie*, 49(2), 15-44. <https://doi.org/10.7202/1038415ar>

Sutton, H., (2020). Mining Scars of Single Industry Communities: An Architectural Response to the Ecological Impact of the Mining Industry in the Lakeshore Basin, Kirkland Lake, Ontario. [Mémoire, Laurentian University, Sudbury, Ontario].
<https://zone.biblio.laurentian.ca/handle/10219/3509>

Thériault, S. & Robitaille, D. (2011). Les droits environnementaux dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec : Pistes de réflexion. *McGill Law Journal / Revue de droit de McGill*, 57(2), 211–265.
<https://doi.org/10.7202/1007816ar>

Tshiamala Banungana, C. (2018). La judiciarisation des atteintes environnementales : la cour pénale internationale à la rescousse? *Revue québécoise de droit international*, 205-243. <https://doi.org/10.7202/1056230ar>

Vande Walle, G. (2016). Les victimes de la criminalité d'entreprise : le conflit ignoré. *Criminologie*, 49(1), 99–121. <https://doi.org/10.7202/1036196ar>

Vega Cardenas, Y., & Vega, N. (2016). La criminalité environnementale et l'industrie du gaz de schiste au Québec. *Criminologie*, 49(2), 241-261.
<https://doi.org/10.7202/1038424ar>

Vegh Weis, V., & White, R. (2020). Environmental Victims and Climate Change Activists. In *Victimology : Research, Policy and Activism*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-42288-2>

Vohra, K., Vodonos, A., Schwartz, J., Marais, E. A., Sulprizio, M. P., & Mickley, L. J. (2021). Global mortality from outdoor fine particle pollution generated by fossil fuel combustion: Results from GEOS-Chem. *Environmental Research*, 195, 110754. <https://doi.org/10.1016/j.envres.2021.110754>

Wemmers, J-A. (2003). *Introduction à la victimologie*, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection Paramètres, 234 p.

Wemmers, J.-A., & Raymond, É. (2011). La justice et les victimes : L'importance de l'information pour les victimes. *Criminologie*, 44(2), 157-169.
<https://doi.org/10.7202/1005795ar>

Wemmers, J.-A. (2017). *Victimologie : Une perspective canadienne*. Presses de l'Université du Québec.

White. (2011). *Transnational Environmental Crime, Toward an Eco-global Criminology*. <https://www.taylorfrancis-com.acces.bibl.ulaval.ca/pdfviewer/>

Widory, D., Vautour, G., Poirier, A. (2018) Atmospheric dispersion of trace metals between two smelters: An approach coupling lead, strontium and osmium isotopes from bioindicators, *Ecological Indicators*, Volume 84, Pages 497-506, ISSN 1470-160X, <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2017.09.003>.

Williams, C. (1997). Environmental Victims : Arguing the Costs. *Environmental Values*, 6(1), 3-30.

Wolk, C. (2023). *Invisible Damage, Imaginary Injuries, and the Political Ecology of Redress in a Quebec Mining and Smelter Town* [Thesis, University of Delaware]
<https://acces.bibl.ulaval.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/invisible-damage-imaginary-injuries-political/docview/2832793900/se-2>

York, R., Rosa, E. A., & Dietz, T. (2003). *Footprints on the Earth : The Environmental Consequences of Modernity*. *American Sociological Review*, 68(2), 279-300.
<https://doi.org/10.2307/1519769>

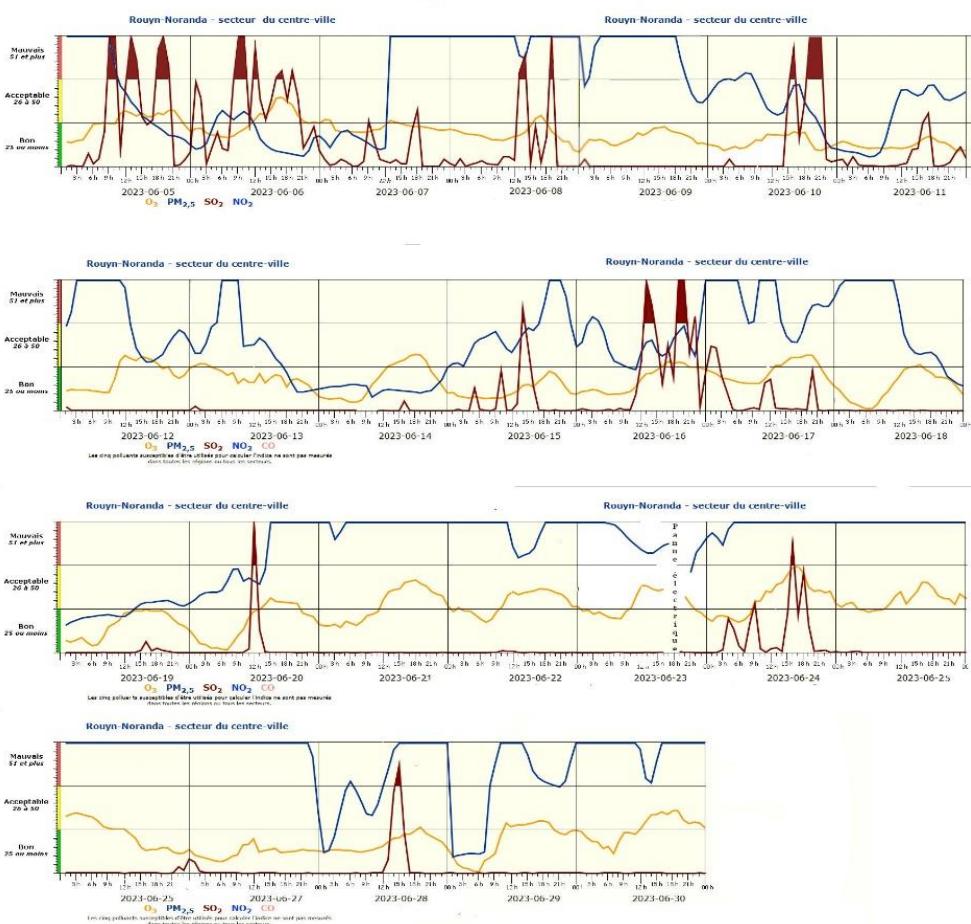
Zhouri, A., Oliveira, R., Zucarelli, M., & Vasconcelos, M. (2017). The Rio doce mining disaster in Brazil: between policies of reparation and the politics of affectations. *Vibrant : Virtual Brazilian Anthropology*, 14(2). <https://doi.org/10.1590/1809-43412017v14n2p081>

Annexe A. Émissions de soufre

Les données documentant la qualité de l'air sont quotidiennement récoltées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. Les données sont disponibles sur leur site web pour une durée de 48 heures. Les courbes de couleur rouges représentent la quantité de soufre dans l'air à un moment précis de la journée. Les trois captures d'écran proviennent de la page Facebook de Revimat, qui se décrit comme militant « pour améliorer la Loi sur les mines et pour la protection de l'environnement » (Revimat, 2024) et qui partage régulièrement ce type d'informations.

Figure 1

Indice de la qualité de l'air au centre-ville de Rouyn- Noranda en juin 2023



Note. Tiré de la page Facebook de Revimat en juin 2023. Capture d'écran du site du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=656615389837164&set=p&b.100064661263234.-2207520000&type=3>

Figure 2

Indice de la qualité de l'air au centre-ville de Rouyn- Noranda du 29 au 31 décembre 2023

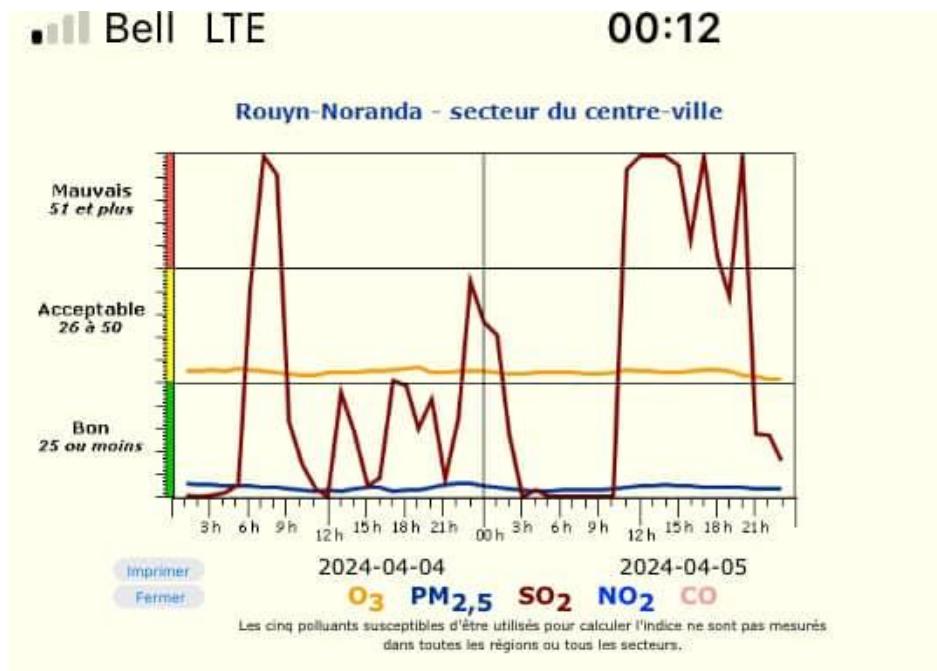


Note. Tiré de la page Facebook de Revimat en juin 2023. Capture d'écran du site du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=774222318076470&set=pb.100064661263234.-2207520000&ttype=3>

Figure 3

Indice de la qualité de l'air au centre-ville de Rouyn-Noranda le 7 avril 2023



Note. Tiré de la page Facebook de Revimat en juin 2023. Capture d'écran du site du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

<https://www.facebook.com/photo?fbid=832707275561307&set=pcb.832033722295329>

Toxicité aiguë du dioxyde de soufre – SO₂

L'inhalation est la principale voie d'exposition. Lors d'un dégagement accidentel, l'exposition massive peut provoquer soit une bronchiolite oblitérante ou un œdème pulmonaire hémorragique rapidement mortel soit une atteinte respiratoire obstructive sévère partiellement réversible, rebelle aux thérapeutiques, soit rester asymptomatique avec ou sans anomalie aux épreuves fonctionnelles respiratoires. Il est donc nécessaire de contrôler la fonction pulmonaire en cas d'intoxication accidentelle au SO [48, 49].

Au décours d'une intoxication aiguë, on peut voir se développer un syndrome obstructif ou un état d'hyperréactivité bronchique qui peut persister pendant plusieurs années. Une exposition à des doses inférieures à 50 ppm provoque une irritation des muqueuses : rhinite, laryngite, bronchite et conjonctivite [50].

Les expérimentations humaines réalisées chez des sujets normaux ou asthmatiques ont permis de mettre en évidence qu'une inhalation de courte durée au SO à une concentration de 5 à 10 ppm peut produire une bronchoconstriction probablement réflexe chez les adultes sains. Les sujets souffrant d'affection respiratoire, asthme notamment, présentent une plus grande sensibilité aux expositions même modérées au SO [51 à 53]. Chez l'asthmatique, l'effet bronchoconstricteur du SO est augmenté par l'effort physique pour des concentrations faibles de 0,1 ppm.

Les autres effets sont liés à la transformation du SO en acide au contact de l'eau. On peut observer une forte irritation cutanée et, en cas de contact oculaire, les vapeurs peuvent causer une conjonctivite et le liquide des brûlures cornéennes avec perte de la vue par opacification cornéenne. Le contact avec les muqueuses digestives peut provoquer des brûlures de la cavité buccale, de l'œsophage et de l'estomac.

(INRS, 2022 : p.6 du document dioxyde de soufre)

Annexe B. Formulaire de recrutement

Participants recherchés

Victimisation environnementale : l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne de Glencore

Pour participer, vous devez

- Avoir 18 ans et plus ;
- Résider à Rouyn-Noranda ;
- Être en mesure de vous exprimer en langue française.

Objectif de la recherche

- Recueillir l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant la fonderie Horne et ses activités.

La participation implique

- Une entrevue ayant la forme d'une discussion de 1h30 à 2h00 dans un endroit confidentiel.
- L'entrevue sera enregistrée par audio. L'entrevue demeure confidentielle.
- L'entrevue peut être en présentiel si réalisé lors de la visite de l'étudiante à Rouyn-Noranda en juin 2023 dans un local réservé à cet effet à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ou en visioconférence à tout autre moment. Un rendez-vous sera pris selon vos disponibilités.

Contact

Pour plus d'informations, contactez :

Évelyne Corriveau

evelyne.corriveau.1@ulaval.ca

*Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2023-076 / 10-05-2023*

Annexe C. Affiche de recrutement et texte partagé sur le réseau social Facebook

 **Evelyne Corriveau**
30 mai 2023 · 

•••

✨ Merci de partager cette publication ✨

Dans le cadre de mon mémoire en criminologie, j'effectue des entrevues auprès des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda.
Je serai dans la région du 18 au 28 juin prochain.

Pour toutes questions / informations , ou pour participer : evelyne.corriveau.1@ulaval.ca

Participants et participantes recherché.e.s

Victimisation environnementale : l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne de Glencore

Pour participer, vous devez

- Avoir 18 ans et plus ;
- Résider à Rouyn-Noranda ;
- Être en mesure de vous exprimer en langue française.

Objectif de la recherche

- Recueillir l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant la fonderie Horne et ses activités.

La participation implique

- Une entrevue ayant la forme d'une discussion de 1h30 à 2h00 dans un endroit confidentiel.
- L'entrevue sera enregistrée par audio. L'entrevue demeure confidentielle.
- L'entrevue peut être en présentiel si réalisé lors de la visite de l'étudiante à Rouyn-Noranda en juin 2023 dans un local réservé à cet effet à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ou en visioconférence à tout autre moment. Un rendez-vous sera pris selon vos disponibilités.



Pour plus d'informations, contactez :
Évelyne Corriveau
evelyne.corriveau.1@ulaval.ca



*Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
No d'approbation 2023-076 / 10-05-2023*

Annexe D. Courriel de refus

Objet : Participation à la recherche « Victimisation environnementale : l'expérience vécue des citoyens de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne de Glencore »

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre courriel manifestant votre intérêt à participer à notre recherche et nous vous en remercions.

Cependant, nous avons atteint un nombre suffisant de participant.e.s.

Seriez-vous intéressé.e à être recontacté.e si l'un ou l'une des participant.e.s se désistait ?

Bien à vous,

Signature

*Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2023-076 / 10-05-2023*

Annexe E. Formulaire de consentement

Formulaire de consentement à l'intention des participant.e.s

Titre du projet : Victimation environnementale : l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne

Présentation de la chercheuse

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet d'Évelyne Corriveau, étudiante à la maîtrise en criminologie avec mémoire, dirigé par Stéphane Leman-Langlois de l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

La recherche a pour but de comprendre l'expérience vécue des habitants et habitantes de Rouyn-Noranda concernant la fonderie Horne. En effet, la fonderie dépasserait les taux acceptables de rejet d'arsenic dans l'air en plus de rejeter d'autres polluants, qui aurait des impacts directs sur la santé de la population ainsi que sur l'environnement selon l'Institut National de Santé Publique du Québec¹. L'industrie serait un employeur important dans la région et aurait proposé un plan de réduction de ses émissions polluantes². Les médias offrent un portrait polarisé des perceptions de la population. En d'autres mots, les citoyens sont décrits comme «pour» ou «contre» la poursuite des activités de la fonderie, «pour» ou «contre» la protection de la santé et de l'environnement. L'étude vise à recueillir l'expérience vécue et les souhaits des citoyens concernant les activités de la fonderie. L'objectif n'est pas de créer un portrait de la population et de générer des statistiques, mais bien de recueillir les multiples expériences de vie.

Déroulement de la participation

Votre participation à cette recherche consiste à participer à un entretien d'environ 90 minutes dans un local de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Rouyn-Noranda. Le moment de l'entretien sera à déterminer, selon vos disponibilités. Les entretiens se dérouleront en juin 2023. Aucune préparation n'est nécessaire avant la réalisation de l'entretien. Des questions ouvertes vous seront posées.

¹ Institut National de Santé Publique du Québec (2022), Évaluation du risque cancérogène attribuable aux concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air de la ville de Rouyn-Noranda, repéré à <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2875-risque-cancerigene-concentrations-arsenic-cadmium-air-rouyn-noranda.pdf>

² Glencore (2022) Séance d'information technique à l'attention des représentants des médias, [présentation PowerPoint], repéré à https://www.glencore.ca/_rest/api/v1/documents/6e2126a254dbaac46b39681649be22a5/Plan%20d'action%20-%20r%C3%A9duction%20des%20%C3%A9missions%20-%20Fonderie%20Horne.pdf

La discussion sera enregistrée par audio et des notes seront prises par la chercheuse. La discussion portera sur votre rapport à la fonderie Horne, votre expérience comme citoyen ou citoyenne de Rouyn-Noranda et votre perception de la situation.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité de votre perception de la situation, de vos inquiétudes, de vos souhaits.

Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la personne qui mène l'entrevue. De plus, vous trouverez en pièce jointe une liste de ressources en mesure de vous aider, au besoin.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir le chercheur dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits à moins que vous autorisiez la chercheuse à les conserver, ceux-ci se verront conservés selon les mesures décrites ci-après.

Confidentialité et gestion des données

Les chercheurs sont tenus d'assurer la confidentialité aux participant.e.s. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente recherche :

- les noms des participant.e.s ne paraîtront dans aucun rapport;
- les divers documents de la recherche seront codifiés et seul la chercheuse aura accès à la liste des noms et des codes;
- les résultats individuels des participant.e.s ne seront jamais communiqués;
- les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés sur le serveur sécurisé de l'Université Laval. Ils seront détruits deux ans après la fin de la recherche, soit en mars 2026.
- la recherche fera l'objet de publications dans des revues scientifiques, et aucun.e participant.e ne pourra y être identifié.e.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : **Victimisation environnementale : l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne**. J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait.e des explications, précisions et réponses que la chercheuse m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Un résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participant.e.s qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant janvier 2024. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant ou à la participante. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant ou de la participante.

Signature de la chercheuse

Date

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou si vous souhaitez vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Évelyne Corriveau, étudiante à la maîtrise avec mémoire, au numéro de téléphone suivant : (418)313-3882 ou à l'adresse courriel suivante : evelyne.corriveau.1@ulaval.ca

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université, bureau 3320
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Copie du participant

Annexe F. Protocole d'entretien

Avant l'entretien

- Envoie du formulaire de consentement lors de la prise de rendez-vous par courriel, demander au participant d'en faire la lecture;
- Location d'un local à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda pour la durée totale de l'entretien selon la date et l'heure choisie;
- Création d'un fichier sur ordinateur pour déposer les enregistrements audios et les identifier.

Le jour de l'entretien, juste avant de débuter

- Me présenter et expliquer le but de la recherche ainsi que la pertinence;
- Lecture du formulaire de consentement et signature;
- Remplir la fiche signalétique.

Durant l'entretien

Les entretiens semi-dirigés qui seront réalisés ont pour objectif de laisser une certaine liberté aux personnes interviewées sur les sujets discutés.

Questions de départ : Quelle est votre expérience comme citoyen ou citoyenne de la ville de Rouyn-Noranda ? Quelle est votre rapport à la fonderie Horne ?

Les thèmes suivants seront utilisés afin de relancer la discussion, d'obtenir davantage de précision, de pousser la réflexion plus loin. Voici quelques exemples de thèmes de relance :

- La place de la fonderie Horne dans votre quotidien.
- Vos souhaits à court et long terme comme citoyen ou citoyenne.
- Vos souhaits à court et long terme pour la fonderie Horne.
- Votre implication dans ce dossier.
- Description d'une journée typique comme citoyen de Rouyn-Noranda.
- Etc.

Porter une attention particulière au non-verbal pendant l'entretien, que ce soit le ton de la voix, les rires, le regard, le positionnement du corps et des mains.

Après l'entretien

- Relecture des notes prises pendant l'entretien. Ajout d'éléments importants, de précisions ou d'observations;
- S'assurer de bien sauvegarder le fichier audio;
- Identifier l'entretien afin de l'anonymiser et le placer dans le dossier à cet effet.

Annexe G. Fiche signalétique

Fiche signalétique

La fiche est utilisée pour identifier les participants et participantes ainsi que pour classer les verbatims des entretiens. Chaque fiche sera anonymisée pour maintenir la confidentialité.

L'entrevue

Nom du répondant :

Numéro d'identification :

Lieu et contexte :

Date :

Durée :

Participant.e

Âge :

Identité de genre :

Citoyenneté :

Situation matrimoniale et familiale :

Lieu de résidence (préciser le quartier) :

Emploi actuel :

Scolarité :

Annexe H. Guide d'entrevue

Question de départ

Racontez-moi votre expérience comme citoyen ou citoyenne de la ville de Rouyn-Noranda en lien à la fonderie Horne.

Thèmes de relance

- Les effets de la haute médiatisation du dossier de la Horne
- Les représentations de la fonderie, ses rôles sociaux, identitaires et économiques
- Implication (ou non) dans la mobilisation
- Les effets sur la santé physique
- Les effets sur la santé mentale
- Les souhaits et craintes pour le futur
- Toutes autres questions pertinentes selon le récit de la personne